

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

**TRAITE DE FUSION
DE la société AGRI SUD EST
PAR la société SICA SA EUREA COOP**

CHAPITRE I : Exposé préalable

- I – Caractéristiques des sociétés
- II – Liens capitalistiques entre les sociétés absorbée et absorbante
- III – Motifs et buts de la fusion
- IV - Compte servant de base à la fusion
- V - Valeur d'apport
- VI –Date d'effet de la fusion
- VII – Comité social et économique de l'UES

CHAPITRE II : Apport-fusion

- I - Dispositions préalables
- II - Apport de la société AGRI SUD EST CENTRE
- III - Rémunération de l'apport-fusion absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital
- IV – Propriété et jouissance

CHAPITRE III : Charges et conditions

- I – En ce qui concerne la société SICA SA EUREA COOP
- II- En ce qui concerne la société AGRI SUD EST CENTRE

CHAPITRE IV : Déclarations

CHAPITRE V : Date de réalisation de la Fusion et Conditions suspensives

- I – Date de réalisation de la fusion
- II – Condition suspensive

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

SICA SA EUREA Coop, société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme société à capital variable, dont le siège social est 49 route de Saint-Etienne 42110 Feurs, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 522 807 RCS Saint-Etienne,

Représentée par Monsieur Bertrand RELAVE, en sa qualité de Directeur Général, comme spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2025,

Ci-après désignée « **EUREA Coop** » ou la « **Société Absorbante** ».

D'une part,

ET

AGRI SUD EST CENTRE, société par actions simplifiée au capital de 2 900 000 euros, dont le siège social est 49 Route de Saint-Etienne 42110 Feurs, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 713 417 RCS Saint-Etienne,

Représentée par Monsieur Bertrand RELAVE, en sa qualité de Représentant Permanent de la société EUREA, Présidente, et comme spécialement habilitée en vertu d'une décision de l'Associée Unique en date du 22 septembre 2025.

Ci-après désignée « **AGRI SUD EST CENTRE** » ou la « **Société Absorbée** ».

D'autre part,

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, d'EUREA COOP et d'AGRI SUD EST CENTRE par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I-Caractéristiques des sociétés

1-1 Caractéristiques de la Société Absorbante

SICA SA EUREA Coop a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

« De créer ou de gérer des installations ou équipements ou d'assurer des services, soit dans l'intérêt des agriculteurs de la région rurale déterminée par sa circonscription, soit d'une façon plus générale, dans celui des habitants de cette région sans distinction professionnelle.

Dans le cadre de cet objet, elle a notamment pour ces activités :

*-L'achat, le stockage, la conservation, le conditionnement, la transformation et la vente de toutes céréales, oléagineux, protéagineux, semences et de tous autres produits agricoles ;
-L'achat, le stockage et la vente de tous biens entrant dans l'agrofourmiture (engrais, produits phytosanitaires, semences, aliments pour le bétail...) équipements, matériels, instruments et exploitation de tout libre service agricole, d'une manière générale, dans un monde rural,*

périurbain et urbain ;

-L'acquisition, la construction, l'exploitation, la location de tous immeubles, silos de stockage, magasins d'approvisionnement, stations de semences ou de toute autre marchandise. »

La durée de la Société Absorbante expire le 9 décembre 2118.

L'exercice social commence le 1er juillet et expire le 30 juin.

Les Commissaires aux comptes titulaires de la Société Absorbante sont :

- SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE, 17A rue de la Presse –SAINT-ETIENNE
- et AXENS AUDIT, 17 Rue de la Presse, 42000 SAINT-ETIENNE.

Le capital s'élève actuellement à 11 635 225 euros. Il est divisé en 684 425 actions de 17 euros (dix-sept) euros chacune, entièrement libérées.

Ces actions sont de deux catégories :

- les Partes A, souscrites par des agriculteurs, par des groupements pouvant s'affiler aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel, par des Caisses de Crédit Agricole Mutuel elles-mêmes,
- les Parts B, souscrites par des personnes physiques ou morales dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social.

Ces actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. La Société Absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

1-2 - Caractéristiques de la Société Absorbée

AGRI SUD EST CENTRE a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

« La distribution en gros ou au détail, la production, la fabrication, l'achat, la vente, le traitement, la transformation, le transport, l'utilisation, la publicité et le commerce de tous produits à usage agricole ;

-Toutes spécialités destinées aux animaux ou aux végétaux, engrais, produits phytosanitaires ;

-Le négoce en gros, demi-gros et détail de tous produits, denrées se rapportant aux semences, engrais, produits chimiques, produits de jardinage et céréales.

Pour réaliser cet objet, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, facilement ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux, industriels ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires ».

La durée de la Société Absorbée expire le 23 juillet 2094.

L'exercice social commence le 1er juillet et expire le 30 juin.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbée est SOCIETE STEPHANOISE D'EXPERTISE COMPTABLE, 17A Rue de la Presse - 42000 SAINT-ETIENNE.

Le capital s'élève actuellement à 2 900 000 (deux millions neuf cent mille euros) euros. Il est divisé en 189 530 actions (cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente euros) chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Ces actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Ni EUREA Coop ni AGRI SUD EST CENTRE n'ont émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

II - Liens capitalistiques entre les Sociétés Absorbée et Absorbante

La Société Absorbante détient, à la date des présentes la totalité des actions représentant la totalité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée

Les dirigeants communs entre les Sociétés Absorbée et Absorbante sont les suivants :

- Bertrand RELAVE, Directeur Général d'EUREA Coop
- Bertrand RELAVE, Représentant Permanent de la société EUREA, elle-même Présidente de AGRI SUD EST CENTRE.

III - Motifs et buts de la fusion

Les motifs et buts qui ont incité la décision d'envisager la fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La présente fusion vise à renforcer les synergies existantes entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et à simplifier la gestion en regroupant les activités des deux sociétés au sein d'une seule entité. Elle constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe et assurera la cohérence de l'organisation opérationnelle avec l'organisation juridique du groupe.

IV – Compte servant de base à la fusion

Les comptes de EUREA Coop et de AGRI SUD EST CENTRE utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 30 Juin 2025 (**Annexe 1 et Annexe 2**), date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, certifiés par les commissaires aux comptes et :

- arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2025 en ce qui concerne les comptes de EUREA Coop ;
- arrêtés par le Président de AGRI SUD EST CENTRE en date du 22 septembre 2025 en ce qui concerne les comptes de AGRI SUD EST CENTRE.

V - Valeur d'apport

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent qu'elles sont imposées à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-5 du Code général des impôts.

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable à la date des comptes annuels clos le 30 juin 2025 de la Société Absorbée.

Il est précisé qu'il ne sera pas procédé à la détermination d'une parité d'échange, la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée étant détenue par la Société Absorbante, cette situation capitalistique ne devant pas être modifiée jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion.

En application de l'article L 236-3 II 3° du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée.

VI - Date d'effet de la fusion – Rétroactivité

Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de commerce, la fusion prendra effet et sera définitivement réalisée au **premier jour du mois qui suit la dernière Assemblée Générale qui approuve la fusion** et en tout état de cause au plus tôt 30 jours après (i) le dépôt au greffe prévu à l'article L236-6 du code de commerce et (ii) l'insertion au Bodacc de l'avis prévu à l'article R236-2 du code de commerce (ci-après la « **Date de Réalisation** »).

Conformément à la faculté qui leur est offerte par les dispositions légales applicables, les parties conviennent que la fusion aura d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au **1er juillet 2025** (la « **Date d'Effet** »).

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée depuis le 1er Juillet 2025 jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

VII – Comité Social et Economique de l'UES

Les instances représentatives du personnel de l'Unité Economique et Social ont, préalablement à la signature du présent traité de fusion, été informées et consultées sur l'opération de fusion et ont rendu un avis favorable sur cette opération, en date du 20 mai 2025.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par AGRI SUD EST CENTRE à EUREA Coop.

CHAPITRE II : APPORT-FUSION PAR AGRI SUD EST CENTRE A EUREA COOP

I-Dispositions Préalables

Bertrand RELAVE, agissant au nom et pour le compte de AGRI SUD EST CENTRE, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et EUREA Coop au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit de la pleine propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de AGRI SUD EST CENTRE, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 01 Juillet 2025 jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à EUREA Coop, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Bertrand RELAVE ès-qualité.

Il est ici précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de AGRI SUD EST CENTRE devant être dévolu à EUREA Coop dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la fusion.

La Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

La comptabilisation dans les comptes d'EUREA Coop des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Absorbée au 1^{er} juillet 2025 conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

II - Apport de la société AGRI SUD EST CENTRE

A/l'actif apporté

L'actif apporté comprenait, à la date du 30 juin 2025 sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

1-Actif immobilisé

1.1 Immobilisations incorporelles

Les divers éléments incorporels sont retenus à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 ci-après :

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	20 585 euros	20 585 euros	-
Fonds commercial dont droit au bail 0 euros	1 600 281 euros	-	1 600 281 euros
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-

Total des immobilisations incorporelles : 1 600 281 (un million six cent mille deux cent quatre-vingt-un) euros.

1.2 Immobilisations corporelles

Les divers éléments corporels sont retenus à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 ci-après :

	Valeur brute	Amortissement, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Terrains	870 520 euros	444 553 euros	425 967 euros
Constructions	644 204 euros	551 843 euros	92 361 euros
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 838 769 euros	3 120 797 euros	717 972 euros
Autres immobilisations corporelles	1 782 748 euros	1 347 956 euros	434 792 euros
Immobilisation en cours	2 750 euros	-	2 750 euros

Total des immobilisations corporelles : 1 673 842 (un million six cent soixante-treize mille huit cent quarante-deux) euros.

1.3 Immobilisations financières

Les divers éléments financiers sont retenus à la valeur nette comptable au 30 juin 2025 ci-après :

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Participations	131 421 euros	450 euros	130 971 euros
Créances rattachées à des participations	249 853 euros	-	249 853 euros
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	5 115 euros	-	5 115 euros
Autres immobilisations financières	9 976 euros	-	9 976 euros

Total des immobilisations financières : 395 915 (trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quinze) euros.

2 -Actif non immobilisé

	Valeur brute	Amortissements, provisions	Valeur d'apport au 30/06/25
Stocks	9 371 723 euros	202 700 euros	9 169 023 euros
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients	9 199 893 euros	244 172 euros	8 955 722 euros
Autres créances	2 031 404 euros	-	2 031 404 euros
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	470 688 euros	-	470 688 euros
Charges constatées d'avance	46 822 euros	-	46 822 euros

Total de l'actif non immobilisé : 20 673 659 (vingt millions six cent soixante-treize mille six cent cinquante-neuf) euros

Total des éléments d'actifs apportés

- Immobilisations incorporelles : 1 600 281 (un million six cent mille deux cent quatre-vingt-un) euros
- Immobilisations corporelles : 1 673 842 (un million six cent soixante-treize mille huit cent quarante-deux) euros
- Immobilisations financières : 395 915 (trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quinze) euros
- Actif non immobilisé : 20 673 659 (vingt millions six cent soixante-treize mille six cent cinquante-neuf) euros

TOTAL : 24 343 698 (vingt-quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit) euros

Le tout selon détail figurant dans les comptes annuels de la société AGRI SUD EST CENTRE, arrêtés au 30 juin 2025, donc copie demeurera ci-annexées (Annexe 2).

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par AGRI SUD EST CENTRE à EUREA Coop comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

B - Prise en charge du passif

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant à la date du 30 Juin 2025 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société Absorbée, à la date du 30 Juin 2025 ressort à :

- Provision pour risques et charges : 786 111 (sept cent quatre-vingt-six mille cent onze) euros

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 966 610 (neuf cent soixante-six mille six cent dix) euros
- Emprunts et dettes financières : 4 859 078 (quatre millions huit cent cinquante-neuf mille soixante-dix-huit) euros
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 0 euro
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 5 717 724 (cinq millions sept cent dix-sept mille sept cent vingt-quatre) euros
- Dettes fiscales et sociales : 2 150 832 (deux millions cent cinquante mille huit cent trente et deux) euros
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 540 (cinq cent quarante) euros
- Autres dettes : 74 153 (soixante-quatorze mille cent cinquante-trois) euros
- Comptes de régularisation du passif : 45 254 (quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre) euros

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30 JUIN 2025 : 14 600 302 (quatorze millions six cent mille trois cent deux) euros

Le tout selon détail figurant dans les comptes annuels de la société AGRI SUD EST CENTRE, arrêtés au 30 juin 2025, donc copie demeurera ci-annexées (Annexe 2).

Le représentant d'AGRI SUD EST CENTRE certifie :

- Que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 30 Juin 2025 et le détail de ce passif sont exacts et sincères,
- Qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 30 Juin 2025, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan autre que ceux figurant dans l'annexe de ses comptes annuels arrêtés au 30 Juin 2025, servant de base à la fusion,
- Plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- Et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

C-Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société AGRI SUD EST CENTRE à la société EUREA Coop s'élève donc à :

- Total de l'actif : 24 343 698 (vingt-quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit) euros

- Total du passif : 14 600 302 (quatorze millions six cent mille trois cent deux) euros

Soit un actif apporté de : 9 743 396 (neuf millions sept cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-seize) euros

Engagements hors bilan

Il est en outre précisé que la Société Absorbante sera éventuellement tenue à l'exécution de tous les engagements donnés par la société AGRI SUD EST CENTRE.

A ce sujet, Monsieur Bertrand RELAVE, ès-qualités, déclare que la société AGRI SUD EST CENTRE n'a donné aucun engagement tel que caution, aval ou garantie, et généralement aucun engagement hors bilan.

Origine de propriété

L'origine de propriété des établissements figure en annexe (**Annexe 3**).

La société EUREA Coop, Société Absorbante, déclare bien connaître les fonds de commerce apportés par la société AGRI SUD EST CENTRE, Société Absorbée, et les éléments les composant et/ou y attachés.

La société EUREA Coop, Société Absorbante, déclare dispenser la Société Absorbée de toute énonciation sur lesdits fonds et sur les éléments les composant ou y attachés.

DECLARATIONS CONCERNANT LES BIENS IMMOBILIERS APPORTES

La société AGRI SUD EST CENTRE est propriétaire des biens situés en **Annexe 4**.

III Rémunération de l'apport-fusion – absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, l'opération ne donnera pas lieu à l'échange des actions de la Société Absorbante contre des actions remises par la Société Absorbée.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange.

EUREA Coop, Société Absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de AGRI SUD EST CENTRE société Absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, le représentant de la Société Absorbante déclare qu'AGRI SUD EST CENTRE renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associé de ladite Société Absorbée.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 9 743 396 euros) et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 189 530 actions de AGRI SUD EST CENTRE, dont elle était propriétaire (soit 7 700 000 euros) est égale à 2 043 396 euros et constituera un boni de fusion qui sera comptabilisé dans un compte « 768350 BONI DE FUSION ».

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation à l'organe dirigeant de la Société Absorbante de prélever sur ledit boni de fusion le montant de tous frais, charges ou impôts consécutifs à la fusion.

IV- Propriété et jouissance

EUREA coop sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers apportés, à titre de fusion, à compter de la Date de Réalisation.

Jusqu'au dit jour, AGRI SUD EST-CENTRE continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société Absorbante.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er juillet 2025 par la Société Absorbée seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont

à la Société Absorbante, ladite société acceptant dès maintenant, de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} Juillet 2025.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 juin 2025 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

I-En ce qui concerne la société EUREA COOP, Société Absorbante

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société Absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de AGRI SUD EST CENTRE.

3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.

4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.

5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6) La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8) Au cas où il serait fait des oppositions par des créanciers, conformément aux articles L.236-15 et R.236-11 du Code de Commerce, la Société Absorbante devra faire son affaire d'obtenir la mainlevée de ces oppositions.

II-En ce qui concerne la société AGRI SUD EST CENTRE, Société Absorbée

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de EUREA Coop, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la Société Absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

CHAPITRE IV : DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

I – Sur la Société Absorbée elle-même

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

4) Que depuis le 1er juillet 2025 il n'a été :

- fait aucune opération autre que les opérations de gestion courante,
- pris aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif,
- procédé à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

II - Sur les biens apportés

1) Que les indications concernant la création des fonds apportés figurent plus haut.

2) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

3) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque (**Annexe 5**).

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Bertrand RELAVE est dûment autorisé à la représenter à cet effet.

CHAPITRE V : DATE DE REALISATION DE LA FUSION ET CONDITIONS SUSPENSIVES

I-Date de réalisation de la fusion

EUREA Coop sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du **premier jour du mois qui suit la dernière Assemblée Générale qui approuve la fusion** et en tout état de cause au plus tôt 30 jours après (i) le dépôt au greffe prévu à l'article L236-6 du code de commerce et (ii) l'insertion au Bodacc de l'avis prévu à l'article R236-.2 du Code de commerce.

II-Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Associée Unique de la société Absorbée, de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante ;
- Approbation de la fusion par les assemblées de la Société Absorbante, de la valeur des apports,
- Approbation de la fusion par l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de préférence Parts A et B de la Société Absorbante ;
- Accord de tous les cocontractants dont l'accord est requis au terme des contrats, baux et de tous autres engagements contractuels, nécessitant des autorisations et informations préalables à l'opération de fusion, de la société AGRI SUD EST CENTRE à EUREA Coop ;
- Obtention de toutes les autorisations et/ou qualifications requises pour l'exercice par la Société Absorbante des activités de la Société Absorbée (ou obtention du transfert des autorisations et/ou qualifications existantes de la Société Absorbée à la Société Absorbante selon le cas) ;
- Modification de l'objet social de la Société Absorbante.

La constatation matérielle de la réalisation des conditions suspensives et de la réalisation définitive de la présente fusion pourront avoir lieu par tous moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Absorbante qui approuve la présente fusion et en tout état de cause au plus tard le 05 janvier 2026, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre, sauf avenant de prorogation signé par les Parties.

CHAPITRE VI DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

I - Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet rétroactivement le **1er juillet 2025**. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de AGRI SUD EST CENTRE, Société Absorbée, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Monsieur Bertrand RELAVE, représentant de la Société Absorbée et de la Société Absorbante rappelle que la société EUREA Coop détient la totalité des actions de la Société Absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la Société Absorbante, retenue à la Date de Réalisation conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Les représentants de AGRI SUD EST CENTRE, Société Absorbée et de EUREA Coop, Société Absorbante déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

EUREA Coop, Société Absorbante prend les engagements suivants :

- a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 juin 2025 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, EUREA Coop, Société Absorbante, conformément aux dispositions publiées dans la documentation administrative BOI-IS-FUS-30-20 n°10, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés). Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée ;
- b) Elle se substituera à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- c) La Société Absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- d) La Société Absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez AGRI SUD EST CENTRE, , Société Absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la Société Absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme, ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, et ainsi que les provisions prévues par la réglementation des entreprises d'assurances et de réassurance ;
- e) La Société Absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la Société Absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la Société Absorbée. Le montant de la provision pour hausse des prix à reconstituer au passif de la société absorbante se monte à 1 030 185€ et sera affecté en contrepartie par le débit des réserves diverses.

f) EUREA Coop, Société Absorbante, reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale créée par AGRI SUD EST CENTRE, Société Absorbée pour porter la provision pour fluctuation des cours constituée avant le 1er janvier 1998 ;

g) EUREA Coop, Société Absorbante reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale des plus-values à long terme que la Société Absorbée aura choisi de maintenir à son bilan ;

h) EUREA Coop, Société Absorbante, se substituera à AGRI SUD EST CENTRE, Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.

II Obligations déclaratives

Pour l'application du régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts, les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

III- Participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément à la documentation administrative BOI-TPS-PEEC-40 n°280, la fusion étant placée sous le régime spécial visé à l'article 210 A du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage à prendre à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés depuis le 1er janvier 2024, en application de l'engagement joint à la déclaration fiscale de cession. En contrepartie de cet engagement, la Société Absorbante bénéficie du report des éventuels excédents d'investissement de la Société Absorbée.

IV- Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

La Société Absorbante fera figurer au passif de son bilan la réserve spéciale de participation correspondant aux droits des salariés liés à l'activité transférée (BOI-BIC-PTP-10-20-20 n°70).

V- Enregistrement

La fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VI- Taxe sur la valeur ajoutée

a) Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, commentées au BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée pour l'application des articles 266, 1-e, 268 et 297 A du Code général des impôts relatif aux opérations taxables sur la marge. Si les sociétés participant à la fusion souhaitent que le crédit de TVA déductible dont dispose la Société Absorbée soit transféré à la Société Absorbante.

b) La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la Société Absorbée.

c) La Société Absorbante s'engage à reprendre, en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge des engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur notamment en matière de droits d'enregistrement et d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et en particulier à l'occasion de fusions ou d'apports partiels d'actif soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis par la Société Absorbée.

VII- Autres impôts et taxes

S'agissant des autres impôts et taxes, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

CHAPITRE VII DISPOSITIONS DIVERSES

I – Formalités

1) La société EUREA Coop remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2) EUREA Coop sera chargée des formalités de publicité foncière relative aux apports immobiliers, et mandatera Maître BOZZACO-COLONA, Notaire à Feurs (42110), 13 Bis Avenue Jean Jaures pour la réalisation desdites formalités.

3) Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

4) Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

5) Elle devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

6) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à EUREA Coop, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de AGRI SUD EST CENTRE ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par AGRI SUD EST CENTRE à EUREA Coop.

IV – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

VI – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

VII – Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

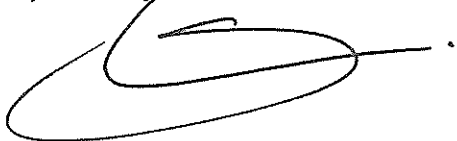
VIII – Annexes :

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion :

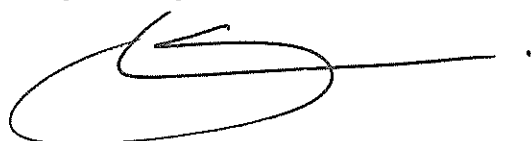
- Annexe 1 : Comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 30 juin 2025 de la Société Absorbante EUREA Coop
- Annexe 2 : Comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) arrêtés au 30 juin 2025 de la Société Absorbée AGRI SUD EST CENTRE
- Annexe 3 : Origine de propriété des établissements
- Annexe 4 : Liste des biens immobiliers apportés
- Annexe 5 : Etat des inscriptions de la Société Absorbée AGRI SUD EST CENTRE

Fait à Feurs,
Le 22 septembre 2025,
En 8 (*huit*) exemplaires, dont :
UN pour l'enregistrement,
UN pour chaque partie,
QUATRE pour les dépôts au Greffe prévus par la loi,
et UN pour l'INPI.

Société Absorbante
EUREA Coop
Représentée par M. Bertrand RELAVE



Société Absorbée
AGRI SUD EST CENTRE
Représentée par M. Bertrand RELAVE

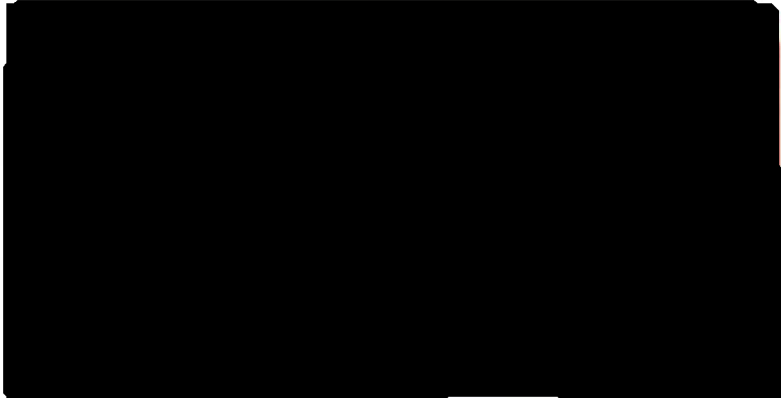


EUREA COOP

49 Route de Saint Etienne

42110 FEURS

Comptes au 30/06/2025



- SOMMAIRE -

BILAN

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	7
Compte de résultat	8

DETAIL DES COMPTES

Détail des comptes - Actif	10
Détail des comptes - Passif	15
Détail des comptes - Produits	21
Détail des comptes - Charges	25

ANNEXES

Principes, méthodes, comparabilité et faits	35
Notes relatives aux postes de bilan	36
Notes relatives aux comptes de résultat	40
Autres informations	41
Immobilisations	42
Amortissements	43
Provisions et dépréciations	44
Créances et dettes	45
Filiales et participations	46
Charges et produits constatés d'avance	47
Charges à payer	48
Produits à recevoir	50
Composition du capital social	51
Variation des capitaux propres	52
Provision spéciale de réévaluation et Réserve de réévaluation	53
Ventilation du chiffre d'affaires	54
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	55
Situation fiscale différée et latente	56
Eléments du fonds commercial	57
Engagements de crédit-bail	N/A *
Engagements hors bilan	N/A *
Dettes garanties par des sûretés réelles	58
Effectif moyen	59
Rémunération des dirigeants	60
Charges et produits sur exercices antérieurs	N/A *
Transfert de charges	61
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	N/A *
Charges et produits exceptionnels	62

AUTRES INFORMATIONS

Résultat des 5 derniers exercices	64
Soldes intermédiaires de gestion	65
Tableau de financement (modèle IFEC)	66

Handwritten signature

Ventilation de l'impôt sur les sociétés au 30 juin 2025 ————— 67

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

2065 - Impôt sur les sociétés	69
2065Bis - Annexe à la déclaration	70
2050 - Bilan Actif	71
Produits à recevoir	72
Charges constatées d'avance	73
2051 - Bilan Passif	74
Charges à payer	75
Produits constatés d'avance	76
2052 - Compte de résultat	77
2053 - Compte de résultat suite	78
2054 - Immobilisations	80
2055 - Amortissements	81
2056 - Provisions	82
2057 - Créances et Dettes	85
2058A - Détermination du résultat fiscal	86
Annexe libre 04 (3 textes, 3 montants)	88
2058B - Déicits, provisions non déductibles	90
2058C - Renseignements divers	91
2059A - Détermination +/- values	92
2059B - Affectation + values court terme	93
2059C - Suivi - values long terme	94
2059D - Affectation + values long terme	95
2059E - Détermination valeur ajoutée	96
2059F - Composition du capital social	97
2059G - Filiales et participations	98
Annexe libre 01 (1 colonne texte)	100
2058ABis - Détermination du résultat fiscal	101
2058BBis - Suivi des déicits et moins-values	102
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	103
2058ES - Rectifications résultat (sortie, fusion)	104
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	105
Déclaration Tête de Groupe	106
Déclaration Périmètre Groupe	143

* : N/A Non applicable

BILAN



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2025	30/06/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	55 740	55 740		2 300
Fonds commercial	652 777	53 357	599 420	599 420
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 580 963	877 055	1 703 907	1 694 613
Constructions	19 192 936	9 761 445	9 431 490	9 424 977
Installations techniques, matériel, outillage	12 145 584	8 535 456	3 610 128	3 771 488
Autres immobilisations corporelles	2 879 085	2 320 059	559 027	460 598
Immobilisations en cours	21 473		21 473	45 876
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	25 222 921	50 845	25 172 077	10 372 734
Créances rattachées à des participations	5 347 319		5 347 319	12 330 328
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	247 675		247 675	155 572
ACTIF IMMOBILISE	68 346 474	21 653 957	46 692 516	38 857 905
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	131 076		131 076	108 585
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	14 066 983	228 500	13 838 483	14 231 765
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	15 748 041	225 252	15 522 789	14 097 531
Autres créances	3 484 027		3 484 027	2 604 772
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 082 346		1 082 346	1 177 605
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	126 244		126 244	77 174
ACTIF CIRCULANT	36 638 716	453 752	36 184 964	32 297 432
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	104 985 189	22 107 709	82 877 480	71 155 338

AL

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 10 561 520)	10 561 520	11 307 116
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	98 545	98 545
Réserve légale	1 708 473	1 708 473
Réserves statutaires ou contractuelles	498 813	498 813
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	17 792 818	17 360 224
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	13 521 648	13 197 267
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 248 637	907 857
Subventions d'investissement	207 783	225 353
Provisions réglementées	1 283 400	1 298 215
CAPITAUX PROPRES	46 921 638	46 601 864
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	21 000	31 143
Provisions pour charges	1 369 922	1 328 107
PROVISIONS	1 390 922	1 359 250
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 537 976	8 371 383
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	9 282 656	1 063 535
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	745	1 790
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 909 906	8 909 866
Dettes fiscales et sociales	4 924 965	3 313 075
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 668	101 171
Autres dettes	1 694 844	1 240 070
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	106 162	193 335
DETTES	34 564 920	23 194 224
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	82 877 480	71 155 338

M

COMPTE DE RESULTAT



Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	France	Exportation	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de marchandises	106 115 451	659 828	106 775 280	95 248 525
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 098 003		2 098 003	1 741 622
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	108 213 455	659 828	108 873 283	96 990 147
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			54 500	73 167
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 420 156	1 386 651
Autres produits			27 520	16 475
PRODUITS D'EXPLOITATION			110 375 458	98 466 440
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			83 441 522	76 082 633
Variation de stock (marchandises)			380 282	-213 856
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			146 482	142 800
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-22 490	-10 042
Autres achats et charges externes			12 010 270	10 968 342
Impôts, taxes et versements assimilés			640 889	652 193
Salaires et traitements			7 705 034	7 004 522
Charges sociales			2 585 416	2 378 618
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 379 077	1 360 856
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			316 641	571 553
Dotations aux provisions			456 855	457 409
Autres charges			569 987	552 095
CHARGES D'EXPLOITATION			109 609 966	99 947 122
RESULTAT D'EXPLOITATION			765 492	-1 480 682
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			813 383	1 137 189
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			411 700	708 000
Autres intérêts et produits assimilés			142 391	131 016
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			28 039	91 759
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 500	
PRODUITS FINANCIERS			1 398 013	2 067 964
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			137 111	28 039
Intérêts et charges assimilées			317 634	306 090
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			454 745	334 129
RESULTAT FINANCIER			943 268	1 733 835
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 708 760	253 153

M

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 639	298 162
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 500	12 473
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	42 507	18 707
PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 646	329 341
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 707	98 386
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 914	13 742
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	27 469	128 356
CHARGES EXCEPTIONNELLES	73 090	240 485
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 556	88 856
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	365 451	80 534
Impôts sur les bénéfices	103 228	-646 381
TOTAL DES PRODUITS	111 855 118	100 863 745
TOTAL DES CHARGES	110 606 481	99 955 888
BENEFICE OU PERTE	1 248 637	907 857

DETAIL DES COMPTES



Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS				
205100	CONCESSIONS,BREVETS.LICENCES,M	22 795,14	22 795,14	
205200	LOGICIELS INFORMATIQUES	32 944,95	32 944,95	
280510	AMORT CONCES,BREVET LICENCE MA	-22 795,14	-20 495,11	-2 300,03
280520	AMORT LOGICIELS INFORMATIQUE	-32 944,95	-32 944,95	
TOTAL CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS			2 300,03	-2 300,03
FONDS COMMERCIAL				
207100	FONDS COMMERCIAL	652 777,08	652 777,08	
280700	AMORT FONDS COMMERCIAL	-53 357,16	-53 357,16	
TOTAL FONDS COMMERCIAL			599 419,92	599 419,92
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			599 419,92	601 719,95
				-2 300,03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
211100	TERRAIN NUS	76 377,72	76 377,72	
211581	TERRAINS	981 038,69	981 038,69	
212581	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRA	1 523 546,46	1 463 202,60	60 343,86
281258	AMORT AGENC AMENAG TERRAIN	-872 705,80	-821 433,59	-51 272,21
291000	PROVISION DEPRECIATION IMMO. C	-4 349,59	-4 572,62	223,03
TOTAL TERRAINS			1 703 907,48	1 694 612,80
				9 294,68
CONSTRUCTIONS				
213181	CONSTRUCTIONS - E IMMOBILIERS	15 365 813,24	15 372 125,69	-6 312,45
213581	I.A.A. CONSTRUCTION E. IMMOBIL	1 940 808,35	1 897 540,73	43 267,62
214181	CONSTRUCTION SUR SOL D AUTRUI	1 160 703,78	1 160 703,78	
214581	I.A.A. CONSTRUCTIONS/SOL D'AUT	725 610,32	111 175,53	614 434,79
281318	AMORT CONSTRUCTIONS - E. IMMOB	-7 191 987,70	-6 640 049,09	-551 938,61
281358	AMORT I.A.A. CONSTRUC E IMMOBI	-1 483 825,85	-1 413 549,84	-70 276,01
281418	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D'A	-1 006 596,74	-994 713,92	-11 882,82
281458	AMORT IAA CONSTRUCTION SOL AUT	-79 035,09	-68 255,98	-10 779,11
TOTAL CONSTRUCTIONS			9 431 490,31	9 424 976,90
				6 513,41
INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE				
215110	INST COMPLEXE SPECIALISEE	4 613 187,14	4 610 974,63	2 212,51
215410	MATERIELS ET OUTILLAGES	7 532 396,95	7 225 019,88	307 377,07
281511	AMORT INSTALL.COMPLEXE SPECIAL	-1 942 531,83	-1 728 541,41	-213 990,42
281541	AMORT MATERIELS ET OUTILLAGES	-6 592 924,27	-6 335 965,27	-256 959,00
TOTAL INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE			3 610 127,99	3 771 487,83
				-161 359,84
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES				
218110	I.A.A. IMMOBILIERS - NON PROPR	2 064 759,08	1 981 466,93	83 292,15
218210	MATERIELS AUTOMOBILE	14 200,01	14 200,01	
218310	MAT BUREAU ET MAT INFORMATIQUE	654 559,36	526 886,22	127 673,14
218410	MOBILIER	145 566,70	141 795,44	3 771,26
281811	AMORT I.A.A. IMMOBILIERS NON P	-1 616 021,34	-1 537 614,78	-78 406,56
281821	AMORT MATERIELS AUTOMOBILE	-14 199,99	-14 199,99	
281831	AMORT MAT. BUREAU ET MAT.INFOR	-557 014,56	-524 897,60	-32 116,96

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
281841	AMORT MOBILIER	-132 822,70	-127 038,72	-5 783,98
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES		559 026,56	460 597,51	98 429,05
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231225	I EN C - AGENC. AMEN TERRAIN		1 300,00	-1 300,00
231318	I EN C CONSTRUC ENSEMBLE IMMOB	2 880,00		2 880,00
231358	I EN C A.A.I CONSTRUC ENS IMM	7 549,20		7 549,20
231541	I EN C MATERIEL OUTILLAGE	3 200,00	44 576,00	-41 376,00
231831	I EN C MAT BUREAU + MAT INFORM	7 844,00		7 844,00
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS		21 473,20	45 876,00	-24 402,80
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 326 025,54	15 397 551,04	-71 525,50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATIONS				
261101	TITRES EUREA TIE 30380	16 618 258,22	9 618 258,22	7 000 000,00
261102	TITRES SCI FORGES DE LA POMME TIE 4	152,45	152,45	
261104	TITRES SCI DE LA GLACIERE TIE45653	67 290,00	67 290,00	
261109	TITRES SCI PONCETIERE TIE 801461	289,65	289,65	
261111	TITRES SCI ST GERMAIN TIE 801463	289,65	289,65	
261116	TITRES AS LENTILLES TIE 067035	272 700,00	272 700,00	
261117	TITRES UCAPL TIE 8001698	7 729,47	7 729,47	
261118	TITRES AGRI SUD EST CENTRE TIE 045850	7 700 000,00		7 700 000,00
261119	TITRES BIO AGRI	100 000,00		100 000,00
261201	TITRES CIRHYO TIE1637	9 944,00	9 944,00	
261203	TITRES CRCA LOIRE HT LOIRE TIE 117	11 425,76	11 104,00	321,76
261204	TITRES GIE RHONALPAPPRO TIE 12526	5 716,84	5 716,84	
261207	TITRES FIDICOOP TIE 44885	5 597,00	5 597,00	
261209	TITRES CEPAB TIE 45616	192,09	192,09	
261210	TITRES INVIVO TIE 800276	355 381,31	355 381,31	
261211	TITRES COOP BATTAGE-OUTILLAGE TIE		1 579,37	-1 579,37
261212	TITRES LA DAUPHINOISE TIE 800469	800,00	800,00	
261214	TITRES GAMM VERT DIVERS TIE 800803	109,77	109,77	
261215	TITRES SCAPA TIE 801455	76,22	76,22	
261218	TITRES LCA SOLUTION PLUS TIE 804538	240,00	240,00	
261222	TITRES HABITAT RURAL TIE 890000	76,22	76,22	
261223	TITRES CUMA DU HAUT PILAT TIE 02303	500,00	500,00	
261224	TITRES LES VIGNERONS FOREZIENS TIE	50 000,00	50 000,00	
261227	TITRES GIE INTERGAM	1 500,00	1 500,00	
261229	TITRES CREDIT COOPERATIF TIE 134776	152,50	152,50	
261230	TITRES TRADIVAL SA	13 900,00	13 900,00	
261231	TITRES CUMA DES RINARDOUS TIE 047470	300,00		300,00
261232	TITRES CUMA DU MONT TARTAS TIE 059624	300,00		300,00
296200	PROV DEPREC. TITRES PARTIC H/G	-50 844,53	-50 844,53	
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		25 172 076,62	10 372 734,23	14 799 342,39
CREANCES SUR PARTICIPATIONS				
267100	CREANCES RATT PARTICIPATION GR	5 000 000,00	12 000 000,00	-7 000 000,00
267411	RISTOURNES BLOQUEES (HORS GROU	347 319,17	330 328,14	16 991,03

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL CREANCES SUR PARTICIPATIONS		5 347 319,17	12 330 328,14	-6 983 008,97
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES				
275100	DEPOTS VERSES	247 675,16	155 572,02	92 103,14
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES		247 675,16	155 572,02	92 103,14
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		30 767 070,95	22 858 634,39	7 908 436,56
STOCKS				
MATIERES PREMIERES APPROVISIONNNTS				
322100	STOCKS DE COMBUSTIBLES	10 891,96	11 952,17	-1 060,21
326500	STOCKS D'EMBALLAGES RECUP. NON	120 183,87	96 633,17	23 550,70
TOTAL MATIERES PREMIERES APPROVISIONNNTS		131 075,83	108 585,34	22 490,49
MARCHANDISES				
371100	STOCKS DE CEREALES et d'OLEAGI	783 041,98	2 021 148,37	-1 238 106,39
375000	STOCKS DE MARCHANDISES	13 283 941,00	12 426 116,98	857 824,02
397500	PROVISIONS/DEPREC./ST.MARCHAND	-228 500,00	-215 500,00	-13 000,00
TOTAL MARCHANDISES		13 838 482,98	14 231 765,35	-393 282,37
TOTAL STOCKS		13 969 558,81	14 340 350,69	-370 791,88
CLIENTS ET DIVERS				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
411140	CLIENTS - APPORTS	15 763,83	11 144,84	4 618,99
411188	CLIENTS DEBITEURS	3 887 467,75	3 391 997,04	495 470,71
411200	CLIENTS-CHEQUES A REMISE DIFFE	111 841,97	46 029,14	65 812,83
413100	CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	141 028,49	191 563,89	-50 535,40
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	240 571,86	260 610,38	-20 038,52
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		4 396 673,90	3 901 345,29	495 328,61
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	249 243,70	60 744,43	188 499,27
418110	CLIENTS FACTURES A ETABLIR ABO	433 550,28	256 002,67	177 547,61
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		682 793,98	316 747,10	366 046,88
ADHERENTS ET ASSOCIES				
453188	ASSOC. COOP ADHERENTS DEBITEURS	8 384 753,92	7 572 999,72	811 754,20
453200	ADHERENTS-CHEQUES A REMISE DIF	639 452,38	509 611,85	129 840,53
453300	ASSOC.COOP ADH EFFETS A RECEVO	1 019 074,97	912 811,43	106 263,54
453600	ASSOC.COOP ADH CREANCES DOUTEU	296 606,37	1 007 590,77	-710 984,40
453800	ASSOC COOP ADH.PROD NON ENCORE	237 951,45	169 700,04	68 251,41
453810	ADHERENTS FACTURES A ETABLIR A	2 733,86	2 816,51	-82,65
454100	AVANCES JEUNES AGRICULTEURS/CO	88 000,00	88 000,00	
TOTAL ADHERENTS ET ASSOCIES		10 668 572,95	10 263 530,32	405 042,63
PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS				
491000	PROVIS/DEPRECIATION CPT CLIE	-76 229,62	-81 141,20	4 911,58
495300	PROVIS/DEPRECIATION CPTES ADHE	-149 022,03	-302 950,80	153 928,77
TOTAL PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS		-225 251,65	-384 092,00	158 840,35
TOTAL CLIENTS ET DIVERS		15 522 789,18	14 097 530,71	1 425 258,47

M

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AUTRES CREANCES				
FOURNISSEURS DEBITEURS				
401105	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES DEBITEURS		19,40	-19,40
401188	FOURN. ACHATS DE BIENS OU PS DEBITEURS	14 928,20	22 789,30	-7 861,10
409600	FOURN. CREANCES/EMBALL.MAT.A R	47 683,40	33 792,72	13 890,68
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	1 683 522,81	1 190 885,41	492 637,40
452188	ASSOCIES COOP-APPORTS DEBITEURS	13 896,21	12 332,49	1 563,72
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS		1 760 030,62	1 259 819,32	500 211,30
PERSONNEL				
421500	PERS.-TROP PERCU		108,52	-108,52
TOTAL PERSONNEL			108,52	-108,52
ETAT ET COLLECTIVITES				
445610	TVA DEDUCTIBLE NOTE DE FRAIS	451,52	716,85	-265,33
445621	TVA DEDUC/IMMO ENCAISSEMENT	8 944,16	15 733,72	-6 789,56
445624	TVA DEDUCT./ENCAIS.RETENUE GAR	862,23		862,23
445661	TVA DEDUCT./ABS ENCAISSEMENT	72 510,19		72 510,19
445690	TVA DEDUCT./VENTES IMPAYEES -	18,85	7,83	11,02
445716	TVA COLLECTEE INTERETS RETARD	44,80	6,40	38,40
445860	TVA/FACT FOURNISSEUR NON PARVE	32 384,14	21 823,04	10 561,10
445861	TVA/FACT FRAIS ABONNES NON PAR	23 434,79	25 261,54	-1 826,75
445862	TVA/FACT FRAIS GENERAUX NON PA	102 096,02	87 896,68	14 199,34
445864	TVA/ AVOIRS CLIENTS A ETABLIR	3 595,87	8 746,39	-5 150,52
445865	TVA / FACT. TRESORERIE NON PAR	53,93	29,21	24,72
448680	CVAE A PAYER		207,00	-207,00
448700	ETAT - DEGREVEMENT A RECEVOIR		92,00	-92,00
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		244 396,50	160 520,66	83 875,84
GROUPE ET ASSOCIES				
451101	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI FORGES DE L	866,00		866,00
451102	C.C. INTEGRATION FISCALE EUREA SERVICES		1 944,00	-1 944,00
451103	C.C. INTEGRATION FISCALE EUREA IMMOBILIE	147 847,00	39 644,00	108 203,00
451105	C.C. INTEGRATION FISCALE COROL	161 570,00		161 570,00
451106	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI ST NIZIER		1 315,00	-1 315,00
451109	C.C. INTERGRATION FISCALE SCI LA GLACIER	1 272,00	24 472,00	-23 200,00
451110	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI LA PONCETIE	8 588,00	141 933,00	-133 345,00
451111	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI ST GERMAIN	479,00	7 707,00	-7 228,00
451112	C.C. INTEGRATION FISCALE UCAPL		15 127,00	-15 127,00
451113	C.C. INTEGRATION FISCALE FLEUREA	60 225,00		60 225,00
455128	C.C. FINANC GR SCI LA PONCETIERE	738 000,00	655 000,00	83 000,00
455130	C.C. FINANC GR SCI ST GERMAIN	14 000,00	16 000,00	-2 000,00
455133	CC FINANC GR UCAPL	40 000,00	60 000,00	-20 000,00
455201	C.C. FINANC HORS GR GIE INTERGAM	180 000,00	92 000,00	88 000,00
455203	C.C. FINANC HORS GR LCA SOLUTION PLUS	6,91	6,91	
455210	C.C. AUTRES ASSOCIES AFFECT. R	0,57	0,57	
455815	INT PRODUIT/CC FINANC STE DU G	2 091,06	2 969,91	-878,85
455825	INTERETS PRODUITS/C.C. FINAN.	629,08	307,54	321,54

BR

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		1 355 574,62	1 058 426,93	297 147,69
DEBITEURS DIVERS				
467100	DEPOSITAIRES & MANDATAIRES	55 205,79	47 325,34	7 880,45
467150	CHEQUES IMPAYES COMPTANT DEPOT	68,45	36,99	31,46
467190	CHEQUES DEPOTS/MAG. REMISE ULT		3 833,54	-3 833,54
467502	encaissement retrait 24 heures	6 377,84	11 895,54	-5 517,70
467510	DEBITEURS DIVERS STES DU GROU	3 478,35	5 655,55	-2 177,20
467515	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	16 986,96	16 208,76	778,20
467516	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	1 100,00		1 100,00
467517	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	1 473,30	636,00	837,30
467520	AUTRES DEBITEURS DIVERS	1 798,92	362,38	1 436,54
467600	DEBITEURS DIVERS CHEQUE ENERGI	63,00	4 335,00	-4 272,00
468700	PRODUITS A RECEVOIR	37 472,26	35 607,69	1 864,57
TOTAL DEBITEURS DIVERS		124 024,87	125 896,79	-1 871,92
TOTAL AUTRES CREANCES		3 484 026,61	2 604 772,22	879 254,39
TRESORERIE ET DIVERS				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
508200	COMPTE RESSOURCES + LCL	2 000 000,00		2 000 000,00
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		2 000 000,00		2 000 000,00
DISPONIBILITES				
512111	CRCA LOIRE HT LOIRE	860 121,05	1 147 349,48	-287 228,43
512120	SOCIETE GENERALE	2 189,89	1 063,00	1 126,89
512130	CIC LYONNAISE DE BANQUE (EX BR	39 980,38	18 727,34	21 253,04
512150	BNP	1 912,31	1 678,87	233,44
512170	CREDIT MUTUEL ST ETIENNE	21 352,84		21 352,84
512175	CREDIT LYONNAIS	1 298,24	1 643,06	-344,82
512230	CREDIT COOPERATIF	2 353,67	3 978,79	-1 625,12
514000	CHEQUES POSTAUX	2 562,64	2 652,34	-89,70
520500	VALEUR LIQUIDATION COMPTE A TE	149 825,00		149 825,00
531150	CAISSE LA CHARTREUSE	749,79	511,64	238,15
TOTAL DISPONIBILITES		1 082 345,81	1 177 604,52	-95 258,71
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		3 082 345,81	1 177 604,52	1 904 741,29
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	81 732,18	55 500,13	26 232,05
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	44 511,47	21 674,08	22 837,39
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		126 243,65	77 174,21	49 069,44
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		126 243,65	77 174,21	49 069,44
TOTAL GÉNÉRAL		82 877 480,47	71 155 337,73	11 722 142,74

AL

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL				
101311	CAP GERE SOUSCR APPEL.VERSE AS	7 539 252,00	7 494 544,00	44 708,00
101321	CAP GERE SOUSCR.APPEL.VERSE AS	3 022 268,00	3 812 572,00	-790 304,00
TOTAL CAPITAL		10 561 520,00	11 307 116,00	-745 596,00
ECARTS DE REEVALUATION				
105400	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATI	98 545,03	98 545,03	
TOTAL ECARTS DE REEVALUATION		98 545,03	98 545,03	
RESERVE LEGALE				
106110	RESERVE LEGALE	1 708 473,38	1 708 473,38	
TOTAL RESERVE LEGALE		1 708 473,38	1 708 473,38	
RESERVES STATUTAIRES & CONTRACT.				
106380	RESERVES CONTRACT.POUR REMB.EM	498 813,18	498 813,18	
TOTAL RESERVES STATUTAIRES & CONTRACT.		498 813,18	498 813,18	
RESERVES REGLEMENTEES				
106210	RESERVES INDISP. CHARG COMPL L	14 924,67	14 924,67	
106220	RESERVES INDISP.OP TIERS N. AS	15 845 598,13	15 413 003,90	432 594,23
106230	RESERVES INDISPON. DE DEVOLUTI	10 554,34	10 554,34	
106240	RESERVES INDIP SUBVENTIONS D'I	566 112,92	566 112,92	
106250	RESERVES INDISPONIBLES DIVERSE	157 895,47	157 895,47	
106460	RESERVES COMPENSANT REMBT PART	1 197 732,61	1 197 732,61	
TOTAL RESERVES REGLEMENTEES		17 792 818,14	17 360 223,91	432 594,23
AUTRES RESERVES				
106860	RESERVES N.R. PARTS S. A REMBO	208 972,93	208 972,93	
106880	RESERVES DIVERSES	13 312 675,49	12 988 294,16	324 381,33
TOTAL AUTRES RESERVES		13 521 648,42	13 197 267,09	324 381,33
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 248 636,77	907 857,23	340 779,54
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		1 248 636,77	907 857,23	340 779,54
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
131000	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	281 762,07	281 762,07	
139000	SUB.EQUIP.INSCRITES AU CPT.DE	-73 979,02	-56 409,12	-17 569,90
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		207 783,05	225 352,95	-17 569,90
PROVISIONS REGLEMENTEES				
143000	PROV. REGLEMENT./HAUSSE DE PRI	1 226 803,36	1 241 618,43	-14 815,07
145000	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	56 596,70	56 596,70	
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES		1 283 400,06	1 298 215,13	-14 815,07
TOTAL CAPITAUX PROPRES		46 921 638,03	46 601 863,90	319 774,13
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES				
151800	PROVISIONS POUR RISQUES	21 000,00	31 142,73	-10 142,73
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES		21 000,00	31 142,73	-10 142,73

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PROVISIONS POUR CHARGES				
153000	PROV/PENSIONS-OBLIGAT.SIMILAIR	974 893,00	934 067,00	40 826,00
158000	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	395 029,00	394 040,00	989,00
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		1 369 922,00	1 328 107,00	41 815,00
TOTAL PROVISIONS		1 390 922,00	1 359 249,73	31 672,27
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT				
EMPRUNTS				
164217	EMPRUNT CRCA emb 31840	843 789,74	995 509,54	-151 719,80
164218	EMPRUNT CRCA emb 036003		71 487,50	-71 487,50
164219	EMPRUNT CRCA emb 036006	586 405,82	659 706,54	-73 300,72
164220	EMPRUNT CRCA emb 036008	74 000,00	148 000,00	-74 000,00
164221	EMPRUNT CRCA emb 036015	599 999,96	666 666,64	-66 666,68
164310	EMPRUNT BNP emb 042004		40 000,00	-40 000,00
164311	EMPRUNT BNP emb 042008	52 500,00	82 500,00	-30 000,00
164407	EMPRUNT SG emb 039010	149 999,92	199 999,96	-50 000,04
164408	EMPRUNT SG emb 039012	240 000,00	300 000,00	-60 000,00
164592	EMPRUNT CREDIT COOP emb 34314	720 601,53	872 307,09	-151 705,56
164593	EMPRUNT CREDIT COOP emb 34316	557 833,37	780 966,69	-223 133,32
164594	EMPRUNT CREDIT COOP emb 044003	7 500,00	37 500,00	-30 000,00
164595	EMPRUNT CREDIT COOP emb 044004	757 954,60	862 500,04	-104 545,44
164612	EMPRUNT CMU emb 32501	802 083,42	947 916,74	-145 833,32
164613	EMPRUNT CMU emb 041007	181 053,22	271 051,83	-89 998,61
164614	EMPRUNT CMU emb 041009	120 000,00	160 000,00	-40 000,00
164615	EMPRUNT CMU emb 041011	641 666,68	700 000,00	-58 333,32
164701	EMPRUNT CL emb 038000	182 142,57	310 714,05	-128 571,48
164702	EMPRUNT CL emb 038005	100 000,00		100 000,00
164901	EMPRUNT BPI emb 037003	1 876 437,44		1 876 437,44
168842	INTERETS COURUS/EMPRUNTS CRCA	2 741,82	3 141,43	-399,61
168843	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BNP	0,29	18,38	-18,09
168844	INTERETS COURUS/EMPRUNTS/S.GEN	454,43	580,25	-125,82
168846	INTERETS COURUS /emprunts C.M.	20 112,39	20 214,13	-101,74
168850	INTERETS COURUS/EMPUNTS CCF	2 300,74	2 746,96	-446,22
168870	INTERETS COURUS CREDIT LYONNAI	676,18	143,45	532,73
TOTAL EMPRUNTS		8 520 254,12	8 133 671,22	386 582,90
BANQUES				
512170	CREDIT MUTUEL ST ETIENNE		207 173,62	-207 173,62
TOTAL BANQUES			207 173,62	-207 173,62
INTERETS COURUS				
518600	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL INTERETS COURUS		17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		8 537 975,53	8 371 383,12	166 592,41
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV				
AUTRES EMPRUNTS				
166120	NOUVEAU PLAN EPARGNE ENTREPRIS	1 414,26	1 375,31	38,95

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL AUTRES EMPRUNTS		1 414,26	1 375,31	38,95
COMPTES COURANTS FINANCIERS				
455122	CC. FINANC GR EUREA	9 200 000,00	380 000,00	8 820 000,00
455134	CC FINANC GR AS LENTILLES		500 000,00	-500 000,00
455300	COMPTE COURANT CAPITAL	50 815,77	50 815,77	
455810	INT COURUS/C.C. CG CHAR FI DU	3 451,66	4 856,34	-1 404,68
TOTAL COMPTES COURANTS FINANCIERS		9 254 267,43	935 672,11	8 318 595,32
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
520000	COMPTE A TERME SIGMA	26 973,90	6 200,00	20 773,90
520500	VALEUR LIQUIDATION COMPTE A TE		120 287,50	-120 287,50
TOTAL INSTRUMENTS DE TRESORERIE		26 973,90	126 487,50	-99 513,60
TOTAL EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV		9 282 655,59	1 063 534,92	8 219 120,67
DETTES				
ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS				
419100	CLIENTS - AVANCES ET ACPT RECU	745,00	1 789,90	-1 044,90
TOTAL ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS		745,00	1 789,90	-1 044,90
TOTAL DETTES		745,00	1 789,90	-1 044,90
FOURNISSEURS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
401106	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES CREDITEURS	1 465,35	443,68	1 021,67
401199	FOURN. ACHATS DE BIENS OU PS CREDITEURS	8 526 217,20	7 848 850,68	677 366,52
452199	ASSOCIES COOP-APPORTS CREDITEURS	306 318,68	154 240,76	152 077,92
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		8 834 001,23	8 003 535,12	830 466,11
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408100	FOURN. MSES FACT. NON PARVENUE	269 237,84	145 840,11	123 397,73
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	140 728,90	161 368,81	-20 639,91
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	665 938,09	599 121,60	66 816,49
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		1 075 904,83	906 330,52	169 574,31
TOTAL FOURNISSEURS		9 909 906,06	8 909 865,64	1 000 040,42
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
422000	PERS.- CSE OS	23 920,89	20 881,91	3 038,98
422010	PERS.- CSE FF	8 016,75	7 281,30	735,45
427000	PERS.- OPPOSITIONS	220,94	1 455,18	-1 234,24
428100	PERS. - COMPL SALAIRE BRUT A P	48 000,00		48 000,00
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	725 231,83	648 386,28	76 845,55
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	323 373,25		323 373,25
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	41 698,24	80 468,03	-38 769,79
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	79 496,47	91 786,07	-12 289,60
428500	PERSONNEL AUTRES FRAIS A PYER	3 000,00	2 100,00	900,00
428600	PERS.-COMPTE EPARGNE TEMPS A P	29 598,08	24 833,63	4 764,45
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	299 875,51	271 484,59	28 390,92
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	12 962,30	16 998,86	-4 036,56

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		1 595 394,26	1 165 675,85	429 718,41
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
431101	MSA ASSURANCES SOCIALES	826 125,71	728 935,40	97 190,31
437110	PREVOYANCE CCPMA	50 344,98	36 492,51	13 852,47
437130	MUTUELLE AXA FRANCE	51 353,51	43 250,89	8 102,62
437140	PREVOYANCE GROUPAMA DECES	7 085,20	6 212,15	873,05
437198	RETRAITE SUP CCPMA	99 248,18	70 431,39	28 816,79
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	251 511,14	218 830,69	32 680,45
438600	ORG.S. CHARG PATR/ CET A PAYER	10 264,61	8 381,35	1 883,26
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	103 992,19	91 626,05	12 366,14
438670	TAXES SUR LES GRANDES SURFACES	50 675,00	49 341,00	1 334,00
438680	TGAP SUR IMPRIMES GRATUITS	1 052,90	350,97	701,93
438685	TAXE AGEFIIH A PAYER	12 673,00	8 332,00	4 341,00
438690	ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	16 289,29	25 272,21	-8 982,92
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	1 333,19	13 082,46	-11 749,27
438720	I.J. CCPMA A RECEVOIR	835,86	43,50	792,36
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		1 482 784,76	1 300 582,57	182 202,19
ETAT ET COLLECTIVITES				
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE IR	17 617,63	13 074,35	4 543,28
442510	TAXES PARAFISCALES SUR CEREALE	10 911,09	11 030,60	-119,51
442520	TAXES PARAFISCALES SUR OLEAGIN	2 330,26	2 276,67	53,59
442530	TAXES PARAFISCALES SUR PROTEAG	54,31	4,70	49,61
442590	REDEVANCE POLLUTION LOIRE	62 695,64	29 589,75	33 105,89
442610	REDEVANCE POLLUTION RHONE	8 496,26	5 807,62	2 688,64
444000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 052 601,00	5 964,00	1 046 637,00
445510	TVA A DECAISSER	207 201,00	222 569,00	-15 368,00
445660	TVA DEDUCT./BIENS ET SERVICES	0,03	0,03	
445661	TVA DEDUCT./ ABS ENCAISSEMENT		78 629,03	-78 629,03
445663	TVA DEDUCT./ ABS DEBIT		212,27	-212,27
445712	TVA COLLECTEE 10%	27,52		27,52
445720	TVA COLLECTEE 20%	100,00		100,00
445870	TVA/FACT CLIENTS A ETABLIR	33 937,02	12 870,14	21 066,88
445871	TVA/ AVOIR FOURNISSEUR A RECEV	116 127,43	75 959,51	40 167,92
445876	TVA/FACTURES A ETABLIR ABONNEE	23 175,61	13 943,96	9 231,65
447600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	1 294,00	1 220,00	74,00
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	7 073,99	6 172,05	901,94
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	3 607,54	3 278,82	328,72
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	12 692,34	11 265,36	1 426,98
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	5 210,93	4 733,03	477,90
448640	TAXE FONCIERE A PAYER	77 636,50	77 659,50	-23,00
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	125 709,00	205 131,00	-79 422,00
448670	PARTICIPAT. EFFORT DE CONSTRUC	45 450,56	42 894,35	2 556,21
448680	CVAE A PAYER	9 999,00		9 999,00
448685	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	22 837,26	22 531,07	306,19
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		1 846 785,92	846 816,81	999 969,11
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		4 924 964,94	3 313 075,23	1 611 889,71

AL

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS				
404189	FOURN. D'IMMOBILISATIONS CREDITEURS	89 964,17	98 677,10	-8 712,93
404700	FOURN. IMMOB. RETENUES DE GARE	5 173,33		5 173,33
408400	FOURN. IMMOB. FACT NON PARVENU	12 530,40	2 493,60	10 036,80
TOTAL FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS		107 667,90	101 170,70	6 497,20
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		107 667,90	101 170,70	6 497,20
AUTRES DETTES				
CLIENTS CREDITEURS				
411199	CLIENTS CREDITEURS	30 438,36	7 338,56	23 099,80
TOTAL CLIENTS CREDITEURS		30 438,36	7 338,56	23 099,80
EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	31 418,84	64 374,24	-32 955,40
453150	ADHERENTS PRESTATIONS FOURRAGE	1 250,00		1 250,00
453199	ASSOC. COOP ADHERENTS CREDITEURS	219 648,54	213 681,20	5 967,34
453980	ASSOC COOP R.R.A. AV A ETABLI	15 156,36	29 354,57	-14 198,21
453996	ADHERENTS REM FID ALIM A PAYE	1 038 265,00	619 582,00	418 683,00
TOTAL EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.		1 305 738,74	926 992,01	378 746,73
GROUPE				
451101	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI FORGES DE L		766,00	-766,00
451102	C.C. INTEGRATION FISCALE EUREA SERVICES	51 555,00		51 555,00
451104	C.C. INTEGRATION FISCALE AGRI SUD EST CE	17 073,00		17 073,00
451105	C.C. INTEGRATION FISCALE COROL		163,00	-163,00
451106	C.C. INTEGRATION FISCALE SCI ST NIZIER	6 017,00		6 017,00
451112	C.C. INTEGRATION FISCALE UCAPL	1 410,00		1 410,00
TOTAL GROUPE		76 055,00	929,00	75 126,00
ASSOCIES COMPTES COURANTS				
456700	ASSOCIES CAPITAL A REMBOURSER	18 627,41	56 357,37	-37 729,96
457111	ASSOCIES "A" RIST STAT BLOQ A	23 282,01	23 399,77	-117,76
TOTAL ASSOCIES COMPTES COURANTS		41 909,42	79 757,14	-37 847,72
AUTRES COMPTES CREDITEURS				
466000	COTISATIONS FDSEA (AGPB - AGPM	3 376,76	3 188,78	187,98
466120	COTISATIONS LENTILLES	13,04	13,04	
467810	CREDITEURS DIVERS STES DU GROU	5 111,51	45 314,48	-40 202,97
467820	AUTRES CREDITEURS DIVERS	8 023,55	4 629,17	3 394,38
467830	CREDITEURS DIVERS	70 606,75	17 603,83	53 002,92
467870	CRED. DIV. ECART REM CAISSE -	2 295,36	4 303,64	-2 008,28
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS		89 426,97	75 052,94	14 374,03
CHARGES A PAYER				
468600	CHARGES A PAYER	151 275,24	150 000,00	1 275,24
TOTAL CHARGES A PAYER		151 275,24	150 000,00	1 275,24
TOTAL AUTRES DETTES		1 694 843,73	1 240 069,65	454 774,08

Ar

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487200	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	9 729,01	107 048,22	-97 319,21
487510	PRDTS CONST. AVANCE CARTE CADE	96 432,68	86 286,72	10 145,96
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		106 161,69	193 334,94	-87 173,25
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		106 161,69	193 334,94	-87 173,25
TOTAL GÉNÉRAL		82 877 480,47	71 155 337,73	11 722 142,74

BR

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE				
707201	VENTES LENTILLES VERTES	5 180,00	1 653,90	3 526,10
707203	VENTES LENTILLES LE PUY AOC	2 629 739,30	1 606 596,33	1 023 142,97
707210	VENTES CEREALES BRUTES	11 651 314,81	10 929 281,43	722 033,38
707300	VENTES BLE	3 503 787,59	1 497 938,89	2 005 848,70
707320	VENTES DECHETS CEREALES	79 290,10	90 476,00	-11 185,90
707490	DEBOUCLAGE CONTRAT CEREALES MA	357 544,21	590 101,78	-232 557,57
707510	CESSIONS MARCHANDISES	36 923 852,96	34 407 871,47	2 515 981,49
707610	VENTES MARCHANDISES	51 875 790,72	45 241 857,18	6 633 933,54
707690	VENTES E COMMERCE	69 522,16	52 651,88	16 870,28
709700	REMISE DEDOMAGEMENT MARCHANDIS	-10 802,28	-19 991,59	9 189,31
709710	R R R A S/VENTES MARCHAND CLIE	-1 153,94	-605,34	-548,60
709711	R R R A S/CESSIONS MARCHAND AD	-3 000,00	-433,57	-2 566,43
709713	R R R A S/CONTRATS PROFFESS AD		-20 000,00	20 000,00
709723	R,R,R,A EN CAPITAL SOCIAL	-799 889,86	-404 560,03	-395 329,83
709765	DEDOMAGEMENT DIVERS	-934,29	-916,00	-18,29
709775	REMISE CONTRAT PREMIUM	-164 790,00	-88 300,00	-76 490,00
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE		106 115 451,48	93 883 622,33	12 231 829,15
VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT				
707960	VENTES CEREALES EXPORT CEE	659 828,36	1 364 902,69	-705 074,33
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - EXPORT		659 828,36	1 364 902,69	-705 074,33
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
706110	PRESTATIONS MOUTURE HORS GROUP	-3,00	-400,00	397,00
706120	PREST TRANSPORT CLIENTS HORS G	10 121,21	11 241,01	-1 119,80
706125	PREST TRANSPORT ADHERENTS HORS	8 528,95	854,26	7 674,69
706150	PRESTATION ABONNEMENT METEO	624,00	507,00	117,00
706210	PRESTAT STOCKAGE CLIENTS HORS	1 587,09	240,21	1 346,88
706215	PRESTAT STOCKAGE ADHERENTS HOR	15 737,58	7 093,51	8 644,07
706220	PRESTATION SECHAGE CLIENTS HOR	1 544,34	253,05	1 291,29
706225	PRESTATION SECHAGE ADHERENT HO	58 723,85	7 614,41	51 109,44
706240	PRESTATION EPANDAGE	273 956,89	292 774,45	-18 817,56
706245	PRESTATION INTERMEDIAIRE CEREAL	622,28	780,96	-158,68
706250	prestation flexibilité electri	13 200,40	-12 184,44	25 384,84
706400	AUTRES PRESTATIONS CLIENTS HOR	92 760,89	96 740,72	-3 979,83
706410	AUTRES PRESTATIONS ADHERENTS H	20 475,26	9 908,88	10 566,38
706415	PRESTATION ANALYSE FOURRAGE	2 580,07	1 259,99	1 320,08
706420	PRESTATIONS CLIENTS:ANALYSE DE	32 615,45	29 574,15	3 041,30
706430	PRESTATIONS SERVICE FERTILISAT	126 537,52	97 493,33	29 044,19
706465	PRESTATIONS SERVICES COLLABORA	333 200,52	241 334,05	91 866,47
706466	PRESTATIONS SERVICES LIES PROD	79 398,98	59 631,58	19 767,40
706467	PRESTATIONS SERVICES ANIMATION	746,39	304,49	441,90
706490	PRESTATION CONSEIL PA	750,00		750,00
706510	PRESTATIONS STOCKAGE GROUPE	51 603,67	62 760,68	-11 157,01
706520	PRESTATIONS SECHAGE GROUPE	68 047,57	9 530,67	58 516,90
706540	PRESTATIONS REMUNERATIONS E-S	244 245,49	227 115,14	17 130,35

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
706620	PRESTATIONS PERSONNEL FACTURE	47 688,00	46 416,00	1 272,00
706630	PRESTATIONS FABRICATION BULK G	53 304,00	44 988,00	8 316,00
706640	PRESTATIONS SERVICE ENTRETIEN	24 079,37	15 681,60	8 397,77
706673	PRESTATIONS ANCRE DE LEVAGE	300,00		300,00
706675	PRESTATIONS SAV MAT	3 535,88	2 585,67	950,21
706685	PRESTATIONS SUR PRODUITS PHYTO	543,00	206,42	336,58
706900	AUTRES PRESTATIONS GROUPE	6 710,95	6 609,40	101,55
706917	PRESTATION CONVENTION UCAPL	4 795,00	3 666,00	1 129,00
706918	PRESTATION CONVENTION MDC	150 000,00	150 000,00	
706928	PREST. HORS CONVENTION ASEC	41 118,18	37 844,70	3 273,48
706936	PREST. HORS CONVENTION ATRIAL	31 424,24	28 578,51	2 845,73
706945	PRESTATION CONVENTION FLEUREA	3 468,00		3 468,00
708310	LOCATIONS MOBILIERES	92 130,04	84 444,98	7 685,06
708350	LOCATIONS IMMOBILIERES	89 244,75	87 209,73	2 035,02
708370	LOCATION STATION METEO	2 308,00	937,00	1 371,00
708500	PORT FRAIS FACTURES AUX CLIENT	13 275,50	10 698,46	2 577,04
708510	PORTS-FRAIS FACTURES AUX ADHER	47,66	143,72	-96,06
708820	VENTES D'EMBALLAGES PERDUS (SA	1 981,68	1 232,89	748,77
708821	FACTURATION DEPENSES PUBLICITA	1 700,00	425,00	1 275,00
708825	VENTES PETITES FOURNITURES	466,58	1 056,80	-590,22
708830	VENTES EMBALLAG RECUPERABLES(P	46 664,26	41 975,31	4 688,95
708870	PRODUITS SUR BON D'ACHAT	12 333,50	19 758,50	-7 425,00
708880	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	33 279,24	12 734,98	20 544,26
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		2 098 003,21	1 741 621,77	356 381,44
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		108 873 283,05	96 990 146,79	11 883 136,26
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
740400	SUBVENTION APPRENTISSAGE	54 500,00	73 167,20	-18 667,20
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		54 500,00	73 167,20	-18 667,20
REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE				
781510	REPRISE PROVIS RISQ & CHARG EX	425 182,73	465 978,86	-40 796,13
781710	REPRISE PROVIS DEPRECIATION ST	215 500,00	192 400,00	23 100,00
781741	REPRISE PROVIS DEPRECIATION CL	73 116,18	56 857,46	16 258,72
781742	REPRISE PROVIS DEPRECIAT ADHER	282 936,52	238 505,49	44 431,03
791101	TRANSFERT REFACTURATION EAU	503,24	1 790,69	-1 287,45
791102	TRANSFERT REFACTURAT ELECTRICI	31 364,22	29 939,55	1 424,67
791104	TRANSFERT DE CHARGES CARBURANT	1 240,44	278,53	961,91
791109	TRANSFERT AUTRES ACHATS	15 612,25	16 002,51	-390,26
791116	TRANSF REMBOURSEMENTS SINISTRE	9 907,22	7 953,00	1 954,22
791117	TRANSF REFACT ASSURANCE KMS PE	3 135,45	3 281,41	-145,96
791118	TRANSF REFACT ASSURANCE RESP C	1 767,62	28 702,54	-26 934,92
791119	TRANSFERT SERVICES EXTERIEURS	21 933,29	32 494,39	-10 561,10
791122	TRANSFERT UTILIS PERSONNEL VEH	1 869,58	1 372,90	496,68
791127	TRANSFERT CHARGES BONS SOGEC	36 357,47	25 657,55	10 699,92
791128	TRANSFERT BON D ACHAT CADHOC	110 151,54	125 245,44	-15 093,90
791129	TRANSFERT AUTRES SERV EXTER DI	33 406,09	41 058,85	-7 652,76

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
791131	TRANSFERT DE CHARGES PUBLICITE		728,11	-728,11
791132	TRANSFERT CHARGES AUTRES BON A	4 606,00	2 434,44	2 171,56
791235	TRANSFERT CHARGES SUR TAXE CFE	92 776,00	98 708,00	-5 932,00
791249	TRANSFERT AUTRES CHARGES PERSO	58 789,73	17 261,66	41 528,07
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE		1 420 155,57	1 386 651,38	33 504,19
AUTRES PRODUITS				
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	40,18	13,32	26,86
758300	PRODUITS DIVERS SUR ECART CAIS	10 884,68	11 024,68	-140,00
758400	PRODUITS DIVERS SUR SOLDE TIER	16 594,81	5 436,59	11 158,22
TOTAL AUTRES PRODUITS		27 519,67	16 474,59	11 045,08
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 502 175,24	1 476 293,17	25 882,07
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION				
761100	REVENUS TITRES PARTICIPATION G	762 510,06	1 115 901,50	-333 391,44
761200	REVENUS TITRES PARTICIPAT HORS	16 339,07	13 693,04	2 646,03
761730	REVEN CPTES RISTOURN BLOQ HORS	14 533,78	7 594,90	6 938,88
TOTAL PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION		813 382,91	1 137 189,44	-323 806,53
PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES				
762420	REVEN/CREANC RATTACH PARTIC GR	411 700,00	708 000,00	-296 300,00
TOTAL PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES		411 700,00	708 000,00	-296 300,00
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
763111	INTERETS RETARD FACTURES AUX C	70 185,10	18 539,79	51 645,31
763253	INTERETS SUR DOSSIER CONTENTIE	3 610,15	3 031,86	578,29
763510	PRODUITS FINANCIERS C/COURANT	50 015,56	49 523,12	492,44
763520	PRODUITS FINANCIERS C/COUR HOR	13 501,05	9 890,41	3 610,64
765000	ESCOMPTES OBTENUS DES FOURNISS	2 879,22	2 385,00	494,22
768000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		40 386,86	-40 386,86
768400	INTERETS PRODUITS SUR DEPOSIT	2 199,72	7 258,53	-5 058,81
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		142 390,80	131 015,57	11 375,23
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
786625	REPRISE PROVISION DEPR,INTERET	28 039,30	91 758,90	-63 719,60
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE		28 039,30	91 758,90	-63 719,60
PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL				
767100	PRODUITS NETS CESS VAL MOB PLA	2 500,00		2 500,00
TOTAL PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL		2 500,00		2 500,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		1 398 013,01	2 067 963,91	-669 950,90
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PRODUITS EXCEPT DE GESTION				
771800	AUTRES PROD EXCEPT /OP DE GEST	12 069,54	288 080,97	-276 011,43
777000	Q P SUBVENT INVEST VIREE CPTÉ	17 569,90	10 080,77	7 489,13
TOTAL PRODUITS EXCEPT DE GESTION		29 639,44	298 161,74	-268 522,30
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL				
775280	PROD CESSIONS INSTALL COMPL SP		7 128,00	-7 128,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
775310	PROD CESSIONS MATERIELS OUTILL	9 500,00	3 157,00	6 343,00
775610	PROD CESSIONS IMMOBILIS FINANC		2 188,00	-2 188,00
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		9 500,00	12 473,00	-2 973,00
REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES				
787300	REPRISE PROVIS REGLEMENT SUR S	42 283,74	16 006,95	26 276,79
787500	REPRISE PROVIS RISQ & CHARG EX	223,03	2 699,74	-2 476,71
TOTAL REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES		42 506,77	18 706,69	23 800,08
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		81 646,21	329 341,43	-247 695,22
TOTAL GÉNÉRAL		111 855 117,51	100 863 745,30	10 991 372,21

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
ACHATS				
ACHATS DE MARCHANDISES				
607200	ACHAT LENTILLES LE PUY PRIX DE	1 889 804,19	1 169 955,16	719 849,03
607207	ACHATS LENTILLES VERTES PRIX D	3 377,00	1 084,60	2 292,40
607210	ACHATS CEREALES CULTURE BRUTS	12 137 051,76	12 271 712,45	-134 660,69
607220	ACHATS CEREALES NEGOCE BRUTS	231 987,40	399 252,57	-167 265,17
607250	SECHAGE SUR ACHATS CEREALES	-56 584,23	-9 984,99	-46 599,24
607260	BONIFICATIONS/REFACTIONS P S	-4 166,38	-12 386,62	8 220,24
607290	REFACTIONS DIVERSES	87 978,04	118 226,46	-30 248,42
607300	ACHATS BLE APPORT	120 890,35	215 526,84	-94 636,49
607330	ACHATS BLE NON ADHERENTS	19 776,81	22 156,92	-2 380,11
607450	ACHATS LENT. PUY PRIX BASE NON	131 588,54	82 275,65	49 312,89
607490	DEBOUCLAGE CONTRAT CEREALES MA	174 525,00		174 525,00
607500	ACHATS DE MARCHANDISES	68 986 497,56	62 256 145,04	6 730 352,52
607530	REAJUSTEMENT ACHATS MSES DETER	689 651,42	631 313,95	58 337,47
607535	REAJUSTEMENT MSES DONS ALIMENT	18,16		18,16
607540	REAJUSTEMENT MSES SUR VOL MAGA	29 876,22	34 377,00	-4 500,78
607580	REAJUSTEMENT DEMARQUE	255 536,47	107 615,71	147 920,76
607690	ACHATS E COMMERCE	57 334,97	40 969,29	16 365,68
608720	FRAIS PLATEFORME S/ACHATS MARC	25 481,60	5 804,00	19 677,60
608730	TRANSP NON AFFECT S/ACH MARCHA	2 276,18	1 259,66	1 016,52
608740	TRANSP AFFECTE S/ACHATS MARCHA	1 146 206,15	1 097 237,03	48 969,12
609700	RRRO DEDOMAGEMENT LITIGE MARCH	-6 562,45	-18 616,41	12 053,96
609751	R R R O AFFECTES S/MARCHANDISE	-2 481 023,21	-2 331 241,25	-149 781,96
609765	DEDOMMAGEMENT DIVERS		-50,00	50,00
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES		83 441 521,55	76 082 633,06	7 358 888,49
VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES				
603720	VARIAT STOCKS CEREALES-OLEAG-P	1 238 106,39	300 497,09	937 609,30
603750	VARIAT STOCKS MARCHANDISES	-857 824,02	-514 353,03	-343 470,99
TOTAL VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES		380 282,37	-213 855,94	594 138,31
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
602210	ACHATS COMBUSTIBLES STOCKES	44 073,51	36 649,79	7 423,72
602610	ACHAT EMBALLAGES PERDUS STOCKE	2 440,28	2 772,54	-332,26
602625	ACHATS SACHE VIDE DECHETS	22 277,41	22 324,79	-47,38
602650	ACHATS EMBALLAGES RECUPERABLES	77 690,89	81 052,58	-3 361,69
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		146 482,09	142 799,70	3 682,39
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR				
603221	VARIAT STOCKS COMBUSTIBLES	1 060,21	1 009,06	51,15
603265	VARIAT STOCKS EMBALLAG RECUPER	-23 550,70	-11 050,99	-12 499,71
TOTAL VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR		-22 490,49	-10 041,93	-12 448,56
TOTAL ACHATS		83 945 795,52	76 001 534,89	7 944 260,63
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
606110	EAU	64 443,40	67 537,60	-3 094,20
606120	ELECTRICITE	430 792,03	332 140,76	98 651,27

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
606130	CARBURANTS NON STOCKES	14 169,85	7 781,56	6 388,29
606140	GAZ DE VILLE (NON STOCKE)	224 023,33	139 108,87	84 914,46
606320	FOURNIT ENTRETIEN,PETIT EQUIP	265 234,82	240 282,26	24 952,56
606325	FOURNITURES : CONSOMMATION MAG	60 104,09	53 622,20	6 481,89
606330	ACHATS EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	41 452,28	37 417,15	4 035,13
606410	FOURNITURES DE BUREAU (NON STO	24 079,69	25 244,82	-1 165,13
606500	ACHATS PRODUITS VETERINAIRES	67,78	22,57	45,21
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		1 124 367,27	903 157,79	221 209,48
SOUS-TRAITANCE GENERALE				
611120	PRESTATION EDITIQUE	48 489,37	48 925,72	-436,35
611130	PREST. COMMUNICATION MAILING	40 511,93	42 083,49	-1 571,56
611150	PRESTATIONS DIFFUSION AUDIO/VI	910,68	860,00	50,68
611200	PRESTATIONS ENSACHAGE		9 370,02	-9 370,02
611210	PRESTATIONS STOCKAGE HORS GROU	26 337,17		26 337,17
611220	PRESTATIONS SECHAGE, RECEPTION	15 458,73	21 296,89	-5 838,16
611240	PRESTATION EPANDAGE	273 585,64	296 197,61	-22 611,97
611270	PRESTATIONS NETTOYAGES DIVERS	18 465,59	15 404,09	3 061,50
611275	PRESTATIONS NETTOYAGE IMMOBILI	17 907,00	8 216,00	9 691,00
611280	PRESTATIONS CARTES DE FIDELITE	18 341,98	14 839,44	3 502,54
611290	PREST. AMENAGT MAGASINS(THEMES	4 072,50	5 572,00	-1 499,50
611300	PRESTATIONS CONSEILS,APPUIS TE	6 934,11	1 744,08	5 190,03
611305	PRESTATION SUIVI PARCELLE	62 310,27	30 685,50	31 624,77
611310	PREST. DISTRIBUTIONS PUBLICITA	48 732,80	61 373,94	-12 641,14
611340	PREST. CERTIFICATIONS,AUDIT QU	15 995,20	18 969,34	-2 974,14
611360	PRESTATIONS DERATISATION DESIN	20 675,91	17 834,12	2 841,79
611370	PRESTATIONS TRAITEMENT DECHETS	132 230,96	130 712,99	1 517,97
611375	PRESTATION ABONNEMENT METEO	1 321,20	680,85	640,35
611380	PREST. PHOTOCOPIES,DVPT PHOTOS		6,00	-6,00
611390	PREST. FORMATIONS NON IMPUTABL	10 172,45	6 396,92	3 775,53
611397	PRESTATIONS ANCRE DE LEVAGE	200,00		200,00
611400	AUTRES PRESTATIONS HORS GROUPE	23 484,97	9 129,64	14 355,33
611410	PRESTATIONS USINE		553,66	-553,66
611430	PRESTATION EQUARISSAGE	353,00	1 234,55	-881,55
611440	PRESTATION E.COMMERCE	24 120,00	13 376,00	10 744,00
611450	PRESTATIONS WEB ET INTERNET	11 035,97	2 685,17	8 350,80
611460	PRESTATIONS GARDIENNAGE	58 167,57	55 504,50	2 663,07
611470	PRESTATIONS SECURITE	15 731,01	14 146,83	1 584,18
611475	PRESTATIONS GESTION DE L EAU	4 031,07	3 759,56	271,51
611485	PRESTATION INTRUM	2 516,53	516,00	2 000,53
611510	PRESTATIONS STOCKAGE INTRA-GRO	14 910,03	21 440,25	-6 530,22
611600	PRESTATIONS STOCKAGE VILLEFRAN	12 121,18	23 180,47	-11 059,29
611605	PRESTATIONS TELLINES	1 426,48	7 551,97	-6 125,49
611613	PRESTATION CONVENTION EUREA DI	1 163 789,95	1 017 437,87	146 352,08
611615	PRESTATION CONVENTION EUREA SE	3 335 617,00	3 195 418,00	140 199,00
611630	PRESTATION FABRICATION BULK	28 336,00		28 336,00
611650	PRESTATIONS PARC AUTOMOBILE	239 922,33	207 398,15	32 524,18

AN

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
611670	PRESTATIONS SAV ET MAT	3 119,82	1 744,07	1 375,75
611680	prestation personnel garage	495,00	44,16	450,84
611905	prestation GIE INTERGAM	253 201,00	264 765,00	-11 564,00
611908	PRESTATIONS ESV	-184,54	1 414,47	-1 599,01
611915	PRESTATION CONVENTION MAINTENA	68 220,00	50 196,00	18 024,00
611932	PRESTATION CONVENTION FLEUREA		4 468,00	-4 468,00
TOTAL SOUS-TRAITANCE GENERALE		6 023 067,86	5 627 133,32	395 934,54
LOCATIONS				
613210	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 015 484,60	1 821 758,16	193 726,44
613220	LOCATIONS DE SALLES	915,00	562,00	353,00
613230	LOCATION BUREAUX ET SERVICES	7 963,36	7 614,24	349,12
613510	LOCATIONS MATERIELS ET OUTILLA	319 123,63	278 215,47	40 908,16
613520	LOCATIONS MATERIELS DE TRANSPO	1 409,36	361,83	1 047,53
613530	LOCATIONS MAT. BUREAU ; INFO.	25 416,79	36 063,69	-10 646,90
613540	HEBERGEMENT SYSTEME EXPLOITATI	-12 206,80	1 176,00	-13 382,80
TOTAL LOCATIONS		2 358 105,94	2 145 751,39	212 354,55
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE				
614000	CHARGES LOCATIVES	4 221,50	2 647,00	1 574,50
TOTAL CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE		4 221,50	2 647,00	1 574,50
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
615210	ENTRETIEN DES BIENS IMMOBILIER	171 446,50	139 308,38	32 138,12
615220	SERVICE DE NETTOYAGE IMMOBILIE	21 307,07	20 405,78	901,29
615230	ENTRETIEN NETTOYAGE ESPACES VE	37 072,35	33 673,71	3 398,64
615510	ENTRETIEN MATERIEL ET OUTILLAG	52 478,99	33 428,44	19 050,55
615520	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	610,00	525,00	85,00
615530	ENTRETIEN MATERIEL AUTOMOBILE	802,56		802,56
615535	ENTRETIEN EXTERNE MATERIEL TRA	3 429,92	165,74	3 264,18
615600	MAINTENANCE - CONTRAT D'ENTRE	175 931,22	171 161,97	4 769,25
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		463 078,61	398 669,02	64 409,59
PRIMES D'ASSURANCES				
616118	ASSURANCES MULTIRISQUE CE		786,70	-786,70
616120	ASSURANCES ADMINISTRATEURS	1 995,15	1 995,15	
616122	ASSURANCES SILOS ET ENGRAIS	79 621,42	71 738,34	7 883,08
616123	ASSURANCES MAGASINS DOMMAGE BI	41 373,71	38 014,62	3 359,09
616126	ASSURANCES FEURS DOMMAGE BIENS	41 338,99	35 287,75	6 051,24
616127	ASSURANCES PERTE EXPLOITATION	42 453,79	40 045,07	2 408,72
616130	ASSURANCES TOUS RISQUES CHANTI	1 145,69		1 145,69
616140	ASSURANCES BRIS DE MACHINES SE	125,80	117,44	8,36
616190	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVI	31 905,50	61 887,73	-29 982,23
616195	ASSURANCE RC MANDATAIRES SOCIA	1 254,19	3 841,56	-2 587,37
616200	ASSURANCE ATTEINTE ENVIRONNEME	5 349,57	11 240,42	-5 890,85
616385	ASSURANCES KMS AUTO DU PERSONN	5 831,20	5 570,25	260,95
616390	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	604,36	559,76	44,60
616391	ASSURANCE FRET+	1 478,42	1 424,79	53,63
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		254 477,79	272 509,58	-18 031,79

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
ETUDES ET RECHERCHES				
617100	ANALYSES SCIENTIFIQUES	22 653,45	25 183,00	-2 529,55
617200	ANALYSE DE SOL	22 393,80	24 558,56	-2 164,76
617300	FRAIS D'EXPERIMENTATION AGRONO		9 869,00	-9 869,00
617400	PRESTATION ANALYSE FOURRAGE	25 972,21	19 238,50	6 733,71
TOTAL ETUDES ET RECHERCHES		71 019,46	78 849,06	-7 829,60
DIVERS				
618300	DOCUMENTATION	2 228,81	1 412,90	815,91
618500	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAI	5 717,30	7 729,86	-2 012,56
TOTAL DIVERS		7 946,11	9 142,76	-1 196,65
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE				
621100	PERSONNEL INTERIMAIRE	1 659,45		1 659,45
TOTAL PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE		1 659,45		1 659,45
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622200	COMMISSION SUR BONS D ACHAT	1,25		1,25
622220	AUTRES COMMISSIONS SUR VENTES	27 731,46	18 689,00	9 042,46
622230	AUTRES COMMISSIONS SUR ACHATS	51 627,92	29 367,41	22 260,51
622240	COMMISSIONS VENTES E COMMERCE	8 132,49	6 049,62	2 082,87
622610	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	7 200,00	7 200,00	
622620	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX CO	36 900,50	35 066,47	1 834,03
622630	HONORAIRES D'AVOCATS	1 492,98	2 988,72	-1 495,74
622670	HONORAIRES ACTES VETERINAIRES	757,88	939,87	-181,99
622680	AUTRES HONORAIRES	20 598,55	24 968,62	-4 370,07
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	6 810,16	6 027,59	782,57
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		161 253,19	131 297,30	29 955,89
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	9 040,46	10 655,33	-1 614,87
623300	FOIRES FETES ET EXPOSITIONS	41 702,55	42 570,85	-868,30
623310	INAUGURATION-ANNIVERSAIRE-EVEN	10 613,82	3 994,06	6 619,76
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	17 973,86	13 588,02	4 385,84
623500	BON D ACHAT	20 652,92	27 758,67	-7 105,75
623520	BONS D ACHATS SOGEC	29 637,00	20 737,54	8 899,46
623525	BON D ACHAT EX AVEAL	831,00		831,00
623530	BONS D'ACHAT ALIMENTS CHIENS C	8 107,00	6 665,00	1 442,00
623570	CHEQUES CADHOC	54 607,90	53 176,04	1 431,86
623580	CHEQUES TIR GROUPE	32 210,78	27 220,08	4 990,70
623585	CHEQUES KADEOS	44 648,85	49 725,03	-5 076,18
623600	CATALOGUES - IMPRIMES PUBLICIT	44 687,77	53 778,03	-9 090,26
623610	P.L.V - I.L.V - CALICOTS	54 592,55	38 446,02	16 146,53
623700	ENSEIGNES -PANNEAUX PUBLICITAI	16 601,19	18 216,35	-1 615,16
623800	AUTRES FRAIS PUBLICITAIRES	2 121,12	7 307,33	-5 186,21
623810	PUBLICITE SUR SITE WEB ET INTE	8 029,10	5 022,00	3 007,10
623850	DONS COURANTS	380,00	1 639,37	-1 259,37
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		396 437,87	380 499,72	15 938,15

ML

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
624130	TRANSPORT SUR ACHATS FRAIS GEN	646,00		646,00
624200	TRANSPORTS SUR VENTES	207 653,60	124 997,03	82 656,57
624320	TRANSPORTS ENTRE ETABLISSEMENT	408 365,39	387 872,62	20 492,77
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL		616 664,99	512 869,65	103 795,34
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
625610	DEPLACEMENTS -MISSIONS DU PERS	40 779,01	43 176,13	-2 397,12
625620	DEPLACEMENT-MISSION ADMINISTRA	21 426,51	30 340,57	-8 914,06
625630	DEPLACEMENTS-FRAIS KILOMETRIQU	48 907,37	54 426,26	-5 518,89
625700	RECEPTIONS	26 114,93	21 846,76	4 268,17
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		137 227,82	149 789,72	-12 561,90
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
626100	FRAIS POSTAUX	71 954,77	66 607,53	5 347,24
626150	FRAIS POSTAUX COMMUNICATION	46 620,26	49 910,59	-3 290,33
626200	TELEPHONE	13 910,67	17 359,41	-3 448,74
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS		132 485,70	133 877,53	-1 391,83
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627200	COMMISSIONS-FRAIS EMISSION EMP	1 300,00	1 920,00	-620,00
627500	FRAIS SUR EFFETS FOURNISSEURS	3,40	270,06	-266,66
627510	FRAIS SUR EFFETS CLIENTS	101,34	69,24	32,10
627805	COMMISSIONS CARTES/LOCATION TP	103 696,21	94 401,21	9 295,00
627806	COMMISSIONS DE MOUVEMENTS	15 559,93	14 547,42	1 012,51
627815	ABONNEMENTS ET RELEVES TELETRA	2 303,28	1 427,32	875,96
627835	FRAIS DE VIREMENTS	2 850,43	2 343,66	506,77
627840	FRAIS TENUE DE COMPTE	2 245,98	2 247,96	-1,98
627845	FRAIS SUR OPPOSITION.IMPAYES.R	203,49	285,20	-81,71
627850	FRAIS COMMISSIONS ANNUELLE REE	3 945,58	5 235,00	-1 289,42
627851	FRAIS SERVICES E TRANSACTIONS	204,00	204,00	
627860	FRAIS CIRCULARISATION CAC	250,00	661,40	-411,40
627865	FRAIS DE RECHERCHE,INFORMATION	63,58	208,10	-144,52
627870	COMMISSION ANALYSE DE COMPTE		395,00	-395,00
627875	COMMISSION SUR PRELEVEMENT CLI	3 093,38	2 089,70	1 003,68
627880	FRAIS VIREMENT COMMERCIAUX	1 293,90	791,55	502,35
627885	COMMISSION CENTRALISATION CASH	2 177,50	1 206,00	971,50
627890	COMMISSIONS SUR COMPTE A TERME	9 621,87	7 677,31	1 944,56
627892	FRAIS TENUE COMPTE EPARGNE SAL	10,48	10,18	0,30
627895	AUTRES COMMISSIONS DIVERSES	5 937,33	2 012,41	3 924,92
627896	COMMISSION PAIEMENT X FOIS		336,67	-336,67
627897	COMMISSION PAIEMENT X FOIS ALM	2 421,56	355,20	2 066,36
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		157 283,24	138 694,59	18 588,65
DIVERS				
628310	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	50 978,55	45 033,19	5 945,36
628400	FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSON		470,00	-470,00
628500	GRATIFICATIONS DE STAGES	5 429,00	4 943,24	485,76
628600	FRAIS DIVERS ASSEMBLEE ET CONS	44 586,11	33 006,83	11 559,28

M

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL DIVERS		100 973,66	83 453,26	17 520,40
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		12 010 270,46	10 968 341,69	1 041 928,77
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES				
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS				
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	89 013,95	82 129,07	6 884,88
633400	PARTICIPATION CONSTRUCTION	30 433,21	28 766,52	1 666,69
633500	TAXE APPRENTISSAGE	50 767,25	47 122,15	3 645,10
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		170 214,41	158 017,74	12 196,67
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
635120	TAXES FONCIERES	149 048,00	145 142,50	3 905,50
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 933,07	4 998,93	-2 065,86
635160	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	127 028,00	182 416,00	-55 388,00
635170	COTISATION VALEUR AJOUTEE (CVA	41 105,00	19 316,00	21 789,00
635180	REDEVANCE POLLUTION DIFFUSE	-3 860,43	-4 703,26	842,83
635420	DROITS ENREGISTREMENT ET TIMBR	8 183,00		8 183,00
637600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	1 831,00	1 906,00	-75,00
637800	TAXES DIVERSES	33 180,37	26 005,11	7 175,26
637820	TAXES SURFACES DE VENTE	90 649,00	89 222,00	1 427,00
637830	TGAP SUR LES IMPRIMES GRATUITS	701,93	800,95	-99,02
637840	TAXE CVO COLLECTE GRAIN	-2 766,46	5 192,63	-7 959,09
637900	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	22 642,49	23 878,01	-1 235,52
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		470 674,97	494 174,87	-23 499,90
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		640 889,38	652 192,61	-11 303,23
CHARGES DE PERSONNEL				
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
641110	SALAIRES DE BASE	5 534 261,32	5 132 724,56	401 536,76
641120	HEURES SUPPLEMENTAIRES	46 841,60	39 404,87	7 436,73
641125	Repos compensateur	513,65	8 899,79	-8 386,14
641200	CONGES PAYES	646 006,23	577 572,63	68 433,60
641310	REGLEMENT 13E MOIS	570 506,92	542 651,15	27 855,77
641320	PRIME D ANCIENNETE	331 331,04	308 265,19	23 065,85
641340	AUTRES PRIMES PAYEES	339 545,48	330 142,76	9 402,72
641350	PRIME REPAS SALARIE	146,95	174,06	-27,11
641420	AUTRES INDEMNITES	19 684,58	3 350,00	16 334,58
641440	AUTRES INDEMNITES NON IMPOSABL	58 195,52	3 644,73	54 550,79
641450	PRIME VALEUR AJOUTEE		-22 574,62	22 574,62
641810	COMPLEMENT DE SALAIRE BRUT A P	48 000,00		48 000,00
641820	CONGES PAYES-MONTANT BRUT A PA	76 845,55	65 300,12	11 545,43
641830	COMPTE EPARGNE TEMPS A PAYER	4 764,45	6 074,33	-1 309,88
641834	AUTRES PRIMES-MONTANT BRUT A P	28 390,92	8 892,59	19 498,33
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		7 705 034,21	7 004 522,16	700 512,05
CHARGES SOCIALES				
645110	COTISATIONS MSA-ASSURANCES SOC	989 752,72	948 173,56	41 579,16
645120	COTISATIONS MSA-ALLOCAT FAMILI	253 912,77	234 178,24	19 734,53
645150	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL 8%	20 822,47	19 370,69	1 451,78

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
645160	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL PE	15 979,07	-5 271,41	21 250,48
645310	COTISATIONS CCPMA	90 295,12	80 910,55	9 384,57
645324	COTISATIONS CAMARCA	501 037,56	468 311,56	32 726,00
645325	CAISSE RETRAITE CADRE (CRCCA)	6 245,54	7 561,96	-1 316,42
645400	COTISATIONS ASSEDIC	320 043,76	290 871,85	29 171,91
645820	COTISATIONS GROUPAMA DECES	46 172,10	42 689,62	3 482,48
645850	COTISATION MUTUELLE GROUPAMA	57 182,90	48 248,74	8 934,16
647200	VERSEMENT au COMITE D'ENTREPRI	74 661,89	69 293,18	5 368,71
647210	SUBVENTION 0,2% COMITE D'ENTRE	14 932,45	13 858,97	1 073,48
647500	MEDECINE DU TRAVAIL & PHARMACI	33,51	1 236,43	-1 202,92
647600	MEDAILLES DU TRAVAIL	3 295,78	2 334,52	961,26
647800	ABONDEMENT /VERSEMENT P.E.E.	75 981,31	79 729,53	-3 748,22
TOTAL CHARGES SOCIALES		2 470 348,95	2 301 497,99	168 850,96
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
648100	FRAIS DIVERS PERSONNEL	100,00	1 415,60	-1 315,60
648220	CHARGES PATRONALES S/CONGES A	32 680,45	15 858,40	16 822,05
648250	PRISE EN CHARGE FRAIS DE TRANS	137,50	86,50	51,00
648300	DEPENSES DE FORMATION	67 900,15	57 690,51	10 209,64
648330	CHARGES PATRONALES SUR CET A P	1 883,26	1 851,24	32,02
648334	CHARGES PATRONALES S/PRIMES A	12 366,14	218,05	12 148,09
TOTAL AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		115 067,50	77 120,30	37 947,20
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		10 290 450,66	9 383 140,45	907 310,21
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS				
681113	DOTAT AMORTISS CONCESSIONS.BRE	2 300,03	2 894,97	-594,94
681122	DOTAT AMORTISS AGENC AMENAG TE	55 710,77	58 463,53	-2 752,76
681123	DOTAT AMORTISS CONSTR ENSEMB I	557 464,57	564 309,65	-6 845,08
681124	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR ENS	77 492,89	76 551,01	941,88
681126	DOTAT AMORTISS CONSTR/SOL D'AU	11 882,82	16 825,03	-4 942,21
681127	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR NON	81 508,88	80 050,91	1 457,97
681128	DOTAT AMORTISS INSTAL COMPL SP	214 989,20	224 356,99	-9 367,79
681129	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR SOL	10 779,11	4 804,61	5 974,50
681131	DOTAT AMORTISS MATERIELS OUTIL	328 784,04	297 232,38	31 551,66
681135	DOTAT AMORTISS MATER BUREAU-IN	32 380,94	29 238,13	3 142,81
681136	DOTAT AMORTISS MOBILIER	5 783,98	6 128,55	-344,57
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		1 379 077,23	1 360 855,76	18 221,47
DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
681710	DOTAT PROVIS DEPRECIATION STOC	228 500,00	215 500,00	13 000,00
681741	DOTAT PROV DEPRECIAT CPTES CLI	46 545,10	73 116,18	-26 571,08
681742	DOTAT PROV DEPRECIAT CPTES ADH	41 595,79	282 936,52	-241 340,73
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		316 640,89	571 552,70	-254 911,81
PROVISIONS				
681510	DOTAT PROVIS RISQUES ET CHARGE	416 029,00	425 182,73	-9 153,73
681530	DOTAT. PROVIS/PENSION,OBLIGAT	40 826,00	32 226,00	8 600,00
TOTAL PROVISIONS		456 855,00	457 408,73	-553,73

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		2 152 573,12	2 389 817,19	-237 244,07
AUTRES CHARGES				
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE				
651100	REDEVANCES CONCESSIONS,MARQUES	12 618,92	15 471,67	-2 852,75
651600	DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUC	10 754,20	13 980,40	-3 226,20
651810	FRANCHISE GAMM VERT	464 818,00	430 548,00	34 270,00
653100	INDEMNISATION DES ADMINISTRATE	56 979,00	54 125,60	2 853,40
654100	PERTES CREANCES IRRECOURV EXER	2 592,81	726,12	1 866,69
654400	PERTES CREANCES IRRECOURV EXE	7 109,63	29 669,42	-22 559,79
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	119,24	14,45	104,79
658100	FRAIS SUR CONTRAT	40,00		40,00
658300	DIVERSES CHARGES ECART CAISSE/	12 994,54	3 424,18	9 570,36
658400	DIVERSES CHARGES SOLDE TIERS	1 720,85	928,34	792,51
658500	DIVERSES CHARGES VOL FAUX BILL	240,00	3 206,58	-2 966,58
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		569 987,19	552 094,76	17 892,43
TOTAL AUTRES CHARGES		569 987,19	552 094,76	17 892,43
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS				
686625	DOTATION PROVISION SUR INTERET	137 110,76	28 039,30	109 071,46
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		137 110,76	28 039,30	109 071,46
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
661260	INTERETS SUR EMPRUNTS CRCA	21 309,01	25 070,27	-3 761,26
661263	INTERETS SUR EMPRUNTS BNP	199,41	435,92	-236,51
661264	INTERETS SUR EMPRUNTS S.GENERA	15 694,10	7 723,96	7 970,14
661265	INTERETS SUR EMPRUNTS CREDIT L	2 106,07	2 167,90	-61,83
661266	INTERETS SUR EMPRUNTS C.M.U.	39 404,49	19 121,11	20 283,38
661272	INTERETS SUR EMPRUNTS CREDIT C	18 703,09	22 727,74	-4 024,65
661273	INTERETS SUR EMPRUNTS BPI	22 938,18		22 938,18
661520	INTERETS C-COUR FINANCIERS GRO	58 769,73	98 577,31	-39 807,58
661610	INTERETS DECOUVERTS BANCAIRES/	984,48	22 163,53	-21 179,05
661810	PENALITE/PAIEMENT TARDIF/DETTES		2,56	-2,56
665411	ESCOMPTE ACCORDES AUX CLIENTS	23 067,80	18 103,55	4 964,25
665453	ESCOMPTE ACCORDES AUX ADHEREN	114 457,84	89 995,73	24 462,11
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		317 634,20	306 089,58	11 544,62
TOTAL CHARGES FINANCIERES		454 744,96	334 128,88	120 616,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT DE GESTION				
671100	PENALITES SUR MARCHES/PAIEMENTS TARDIFS		3 716,88	-3 716,88
671300	DONS,LIBERALITES	410,00	320,00	90,00
671800	AUTRES CHARGES EXCEPT S/OPERAT	19 575,86	38 350,57	-18 774,71
671870	CHARGES EXCEPT. SINISTRE STOCK	10 721,35	55 998,80	-45 277,45
TOTAL CHARGES EXCEPT DE GESTION		30 707,21	98 386,25	-67 679,04
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
675220	V N C AAI TERRAIN	2 935,15		2 935,15

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
675230	V N C CONSTRUCT ENSEMBLE IMMOB	786,49	1 688,19	-901,70
675240	V N C I.A.A. CONSTRUCT ENSEMB		1 780,82	-1 780,82
675260	V N C CONSTRUCTION SUR SOL D'A		925,78	-925,78
675270	V N C I.A.A. CONSTRUCT NON PRO	226,22		226,22
675280	V N C INSTALLAT COMPLEXE SPECI	4 434,22	4 047,99	386,23
675310	V N C MATERIELS ET OUTILLAGES	4 952,97	3 111,59	1 841,38
675610	V N C IMMOBILISATIONS FINANCIE	1 579,37	2 188,00	-608,63
TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL		14 914,42	13 742,37	1 172,05
DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS				
687300	DOTAT PROVIS REGLEMENTEE S/STO	27 468,67	128 356,33	-100 887,66
TOTAL DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS		27 468,67	128 356,33	-100 887,66
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		73 090,30	240 484,95	-167 394,65
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION				
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION				
691010	INTERESSEMENT DES SALARIES	323 373,25		323 373,25
691020	PARTICIPATION DES SALARIES	42 077,90	80 533,65	-38 455,75
TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION		365 451,15	80 533,65	284 917,50
TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION		365 451,15	80 533,65	284 917,50
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 142 198,00	87 034,00	1 055 164,00
698900	INTEGRATION FISCALE PRODUITS	-1 038 970,00	-733 415,00	-305 555,00
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		103 228,00	-646 381,00	749 609,00
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		103 228,00	-646 381,00	749 609,00
TOTAL GÉNÉRAL		110 606 480,74	99 955 888,07	10 650 592,67

Pa

ANNEXES



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre société a augmenté sa participation dans la société EUREA par la souscription de 140 000 nouvelles actions pour un montant de 7 000 000€. Cette souscription s'est réalisée par la compensation de la créance rattachée à des participations.

Notre société a aussi acquis au cours de cet exercice 100% du capital d'AGRI SUD EST Centre et BIO AGRI auprès de la société EUREA pour un montant de 7 700 000€ pour la société AGRI SUD EST Centre et 100 000€ pour la société BIO AGRI.

REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le plan comptable utilisé est conforme au plan comptable révisé applicable aux coopératives agricoles et leurs unions (Arrêté 02/07/86).

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPARABILITE DES COMPTES, CHANGEMENT DE METHODE OU DE MODALITES SIGNIFICATIVES

Néant.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Sont inclus dans ce compte :

- les logiciels informatiques qui sont amortis sur une durée de 1 à 4 ans prorata temporis,
- le droit de bail acquis par l'entreprise,
- l'acquisition promesse de vente liée à crédit-bail immobilier.
- les fonds de commerce ne sont pas amortis car leur durée d'utilisation est non limitée. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice en fonction de la rentabilité dégagée par l'activité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le règlement de la CRC 2-10 du 12 décembre 2002 est appliqué dans les comptes de la société.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Durée
-----	-----	-----
Aménagements terrains	L	5 à 40 ans
Constructions		
1. Immeubles commerciaux :		
- Préparation plateforme	L	11,17 à 40 ans
- Gros œuvre	L - D	1 à 40 ans ; 10 ans
- Constructions spécifiques & annexes	L	10 à 20 ans
- Agencements des terrains	L	18,17 à 20 ans
- Agencements du magasin	L	10 à 15 ans
2. Entrepôt logistique		
- Préparation plateforme	L	40 ans
- Gros œuvre	L	40 ans
- Agencements des terrains	L	20 ans
- Installations techniques & agencements	L	10 à 20 ans
3. Silos		
- Préparation plateforme	L	10 à 40 ans
- Gros œuvre	L	10 à 40 ans
- Agencements des terrains	L	10 à 20 ans
- Installations techniques & agencements	L	10 à 20 ans
- Agencement	L	20 ans
- Séchoir	L	15 ans
- Silo/cellules	L	20 ans
- Manutention	L	15 ans
4. Autres	L	1 à 20 ans
Installations techniques, mat.outillage	L - D	1 à 25 ans ; 4 à 7 ans
Install. générales agencs, aménagts	L	2 à 20 ans
Matériel de transport	L	2 ans
Matériel de bureau et informatique	L - D	1 à 5 ans ; 3 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans



IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition, ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire des titres est déterminée, en général, par référence à la quote-part de capitaux propres détenue, ou éventuellement de l'actif net réévalué des éléments incorporels ou corporels sur la base d'évaluations d'expert, réajustées chaque année.

STOCKS ET EN COURS

Stock de marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stock de céréales

Les céréales sont valorisées au prix d'achat moyen pondéré sur la campagne augmenté d'un complément de prix le cas échéant.

Stock de consommables et emballages

Ils sont valorisés au dernier prix d'achat.

* Sur le plan de la présentation les emballages sont désormais regroupés avec les approvisionnements.

Provision stock

* Stock mort : une provision est constituée quand il y a aucun achat, ni vente sur l'exercice.

* Stock dormant : une provision est constituée quand les quantités en stock au 30 juin sont supérieures aux ventes de l'exercice.

* Stock autres produits : une provision est constituée quand les stocks dont le prix de commercialisation constaté à l'arrêté est inférieur au PAMP servant à valoriser ce stock.

* Stocks produits périssables : le taux de provision est variable suivant les types de produit.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients en retard d'échéance font l'objet d'une appréciation d'un risque de non-paiement. Une provision individuelle est constituée en fonction de ce risque et des garanties prises.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.



Il s'agit exclusivement de provisions pour hausse des prix constituées au cours des 6 derniers exercices, ainsi que d'amortissements dérogatoires.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les résultats exceptionnels.

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont étalées et reprises en compte de résultat, sur une durée identique à celle des investissements sur lesquelles elles ont porté.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée :- lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

- lorsque les engagements connus à l'arrêté sur les contrats d'approvisionnement sont inférieurs à la valorisation de l'inventaire.

* Provisions pour pensions et retraites l'évaluation des engagements liés à la retraite sont comptabilisés dans l'application de la recommandation de la CRC n°03-R.01.

Hypothèses retenues :

- Chiffrage pour tous les salariés présents à la clôture de l'exercice.
- Droits acquis pour un départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans, sauf pour les salariés ayant été recensés comme pouvant bénéficier d'un départ volontaire à 60 ans.
- Taux de turn over moyen du groupe calculé par tranche d'âge, en prenant le nombre de salariés sortis par tranche d'âge sur les 3 dernières années (hors mutation dans le groupe, décès et départ en retraite) ramené au nombre de salarié par tranche d'âge présents.

-29 ans	15,13%
30 - 39 ans	10,46%
40 - 49 ans	4,53%
50 - 59 ans	4,34%
60 ans et +	0,00%

- Table de mortalité INSEE F2015 - F2017

- Taux d'actualisation 3,00%.

- Taux d'augmentation des salaires :	-29 ans	4,50%
	30 - 39 ans	4,00%
	40 - 49 ans	3,50%
	50 - 59 ans	3,50%
	60 ans et +	3,50%

- Depuis l'exercice clos au 30/06/2016, prise en compte des charges sociales dans leur totalité pour l'ensemble des salariés, y compris pour les salariés présents avant le 01/07/2008, de façon à harmoniser le calcul de la provision pour l'ensemble des salariés et refléter au plus juste la réalité de l'engagement retraite à la fin de l'exercice.

Montants retenus :

- Montant global chiffré	1 083 680 €
- Montant externalisé	108 787 €
- Montant provision	974 893 €

* Provisions sur contrats de matières premières

Lorsque les engagements connus à l'arrêté sur les contrats d'approvisionnements sont inférieurs à la valorisation de l'inventaire, une provision pour risque est comptabilisée.

Pour cet exercice le montant de la provision constituée est de 0 €.



* Provisions cartes de fidélité

Une provision est constituée chaque année pour le risque encouru par la société, sur les points de fidélité acquis par les porteurs de carte encours de validité et non utilisés. Le montant de la provision comptabilisée en fin d'exercice est de 395 029 €.

* Autres provisions pour risques et charges

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires commissaires aux comptes : le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes est de 36 900,50 €.



IS : INCIDENCES DES PROVISIONS REGLEMENTEES

Les mouvements de la provision pour hausse des prix constatés sur l'exercice génère un résultat positif de 14 815,07 €, à généré un IS de 3 703,77 € et à contribué à améliorer le résultat net de l'exercice de 11 111,30 €.



SOCIETE CONSOLIDANTE

Notre société établit des comptes consolidés en tant que société mère.

INTEGRATION FISCALE

Notre société est la société tête de groupe d'intégration fiscale composée :

- EUREA
- EUREA IMMOBILIER
- AGRI SUD EST CENTRE
- EUREA SERVICES
- EUREA DISTRIBUTION
- SCI ST NIZIER
- SCI FORGES DE LA POMME
- COROL
- SCI DE LA PONCETIERE
- SCI ST ST GERMAIN
- SCI DE LA GLACIERE
- UCAPL
- FLEUREA

Chaque entité règle son impôt selon les conditions de droit commun. L'économie d'impôt constaté chaque année sur les sociétés déficitaires est acquise définitivement par la société tête de groupe. Sur cet exercice la société a constaté une charge d'impôt net de 65 136 €.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	708 517		
Terrains	2 520 619		67 718
Dont composants			
Constructions sur sol propre	15 372 126		
Constructions sur sol d'autrui	1 271 879		614 435
Const. Install. générales, agenc., aménag.	1 897 541		50 485
Install. techniques, matériel et outillage ind.	11 835 995		391 801
Installations générales, agenc., aménag.	1 981 467		86 621
Matériel de transport	14 200		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	668 682		131 708
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	45 876		21 473
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 608 384		1 364 240
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	22 753 907		14 866 938
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	155 572		92 103
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 909 479		14 959 041
TOTAL GENERAL	59 226 380		16 323 280

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			708 517	
Terrains		7 374	2 580 963	
Constructions sur sol propre		6 312	15 365 813	
Constructions sur sol d'autrui			1 886 314	
Constructions, installations générales, agenc.		7 217	1 940 808	
Installations techn., matériel et outillages ind.		82 211	12 145 584	
Installations générales, agencements divers		3 329	2 064 759	
Matériel de transport			14 200	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		264	800 126	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	45 876		21 473	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 876	106 707	36 820 041	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		7 050 604	30 570 240	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			247 675	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		7 050 604	30 817 915	
TOTAL GENERAL	45 876	7 157 311	68 346 474	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial	53 357			53 357
Autres immobilisations incorporelles	53 440	2 300		55 740
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 797	2 300		109 097
Terrains	821 434	55 711	4 439	872 706
Constructions sur sol propre	6 640 049	557 465	5 526	7 191 988
Constructions sur sol d'autrui	1 062 970	22 662		1 085 632
Constructions installations générales, agenc., aménag.	1 413 550	77 493	7 217	1 483 826
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 064 507	543 773	72 824	8 535 456
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 537 615	81 509	3 102	1 616 021
Matériel de transport	14 200			14 200
Matériel de bureau et informatique, mobilier	651 936	38 165	264	689 837
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 206 260	1 376 777	93 372	21 489 666
TOTAL GENERAL	20 313 057	1 379 077	93 372	21 598 763

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

AL

Provisions et dépréciations

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	1 241 618	27 469	42 284	1 226 803
Amortissements dérogatoires	56 597			56 597
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 298 215	27 469	42 284	1 283 400
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	934 067	40 826		974 893
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	425 183	416 029	425 183	416 029
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 359 250	456 855	425 183	1 390 922
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	4 573		223	4 350
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	50 845			50 845
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	215 500	228 500	215 500	228 500
Dépréciations comptes clients	384 092	225 252	384 092	225 252
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	655 009	453 752	599 815	508 946
TOTAL GENERAL	3 312 474	938 075	1 067 282	3 183 268
Dotations et reprises d'exploitation		773 496	996 735	
Dotations et reprises financières		137 111	28 039	
Dotations et reprises exceptionnelles		27 469	42 507	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 347 319	45 707	5 301 612
Prêts			
Autres immobilisations financières	247 675	247 675	
Clients douteux ou litigieux	537 178	537 178	
Autres créances clients	15 210 863	15 210 863	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	244 397	244 397	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 355 575	1 355 575	
Débiteurs divers	1 884 055	1 884 055	
Charges constatées d'avance	126 244	126 244	
TOTAL GENERAL	24 953 305	19 651 693	5 301 612

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	44 007	44 007		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	8 493 968	1 854 395	5 409 670	1 229 904
Emprunts et dettes financières divers	79 204	79 204		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 909 906	9 909 906		
Personnel et comptes rattachés	1 595 394	1 595 394		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 482 785	1 482 785		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 052 601	1 052 601		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	380 569	380 569		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	413 616	413 616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	107 668	107 668		
Groupe et associés	9 279 507	9 279 507		
Autres dettes	1 619 534	1 619 534		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	106 162	106 162		
TOTAL GENERAL	34 564 920	27 925 347	5 409 670	1 229 904
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 712 858			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
UCAPL	7 622	100	7 729		420 850
La Chartreuse 43700 BRIVES CHARENSAC	83 684		7 729		41 152
AGRI SUD EST CENTRE	2 900 000	100	7 700 000		64 138 846
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	9 743 396		7 700 000		(280 709)
BIO AGRI	100 000	100	100 000		4 000 658
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	122 220		100 000		53 328
SCI DE LA GLACIERE	67 320	99,96	67 290		142 537
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	261 783		67 290		77 233
EUREA	11 635 225	95,69	9 618 258		
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	38 048 793		9 618 258		3 426 124
SCI DE LA PONCETIERE	305	95	290		1 014 794
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	2 686 421		290		451 562
SCI SAINT GERMAIN	305	95	290		45 679
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	43 458		290		24 557
AS LENTILLES	544 700	66	272 700		1 742 134
La Chartreuse 43700 BRIVES CHARENSAC	1 458 840		272 700		59 319
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
GIE INTERGAM	9 000	16,67	1 500		777 736
49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS	9 028		1 500		1
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

M

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	81 732,18	55 500,13	26 232,05
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	44 511,47	21 674,08	22 837,39
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		126 243,65	77 174,21	49 069,44
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487200	PRODUITS CONSTATES D AVANCE	-9 729,01	-107 048,22	97 319,21
487510	PRDTS CONST, AVANCE CARTE CADE	-98 432,68	-86 286,72	-10 145,96
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-106 161,69	-193 334,94	87 173,25

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168842	INTERETS COURUS/EMPRUNTS CRCA	2 741,82	3 141,43	-399,61
168843	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BNP	0,29	18,38	-18,09
168844	INTERETS COURUS/EMPRUNTS/S.GEN	454,43	580,25	-125,82
168846	INTERETS COURUS /emprunts C.M.	20 112,39	20 214,13	-101,74
168850	INTERETS COURUS/EMPUNTS CCF	2 300,74	2 746,96	-446,22
168870	INTERETS COURUS CREDIT LYONNAI	676,18	143,45	532,73
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		26 285,85	26 844,60	-558,75
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	FOURN. MSES FACT. NON PARVENU	269 237,84	145 840,11	123 397,73
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	140 728,90	161 368,81	-20 639,91
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	665 938,09	599 121,60	66 816,49
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		1 075 904,83	906 330,52	169 574,31
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
408400	FOURN. IMMOB. FACT NON PARVENU	12 530,40	2 493,60	10 036,80
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		12 530,40	2 493,60	10 036,80
AUTRES DETTES				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	31 418,84	64 374,24	-32 955,40
453980	ASSOC COOP R.R.A. AV A ETABLI	15 156,36	29 354,57	-14 198,21
453996	ADHERENTS REM FID ALIM A PAYE	1 038 265,00	619 582,00	418 683,00
455810	INT COURUS/C.C. CG CHAR FIDU	3 451,66	4 856,34	-1 404,68
468600	CHARGES A PAYER	151 275,24	150 000,00	1 275,24
TOTAL AUTRES DETTES		1 239 567,10	868 167,15	371 399,95
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428100	PERS. - COMPL SALAIRE BRUT A P	48 000,00		48 000,00
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	725 231,83	648 386,28	76 845,55
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	323 373,25		323 373,25
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	41 698,24	80 468,03	-38 769,79
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	79 496,47	91 786,07	-12 289,60
428500	PERSONNEL AUTRES FRAIS A PYER	3 000,00	2 100,00	900,00
428600	PERS.-COMPTE EPARGNE TEMPS A P	29 598,08	24 833,63	4 764,45
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	299 875,51	271 484,59	28 390,92
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	12 962,30	16 998,86	-4 036,56
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	251 511,14	218 830,69	32 680,45
438600	ORG.S. CHARG PATR/ CET A PAYER	10 264,61	8 381,35	1 883,26
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	103 992,19	91 626,05	12 366,14
438670	TAXES SUR LES GRANDES SURFACES	50 675,00	49 341,00	1 334,00
438680	TGAP SUR IMPRIMES GRATUITS	1 052,90	350,97	701,93
438685	TAXE AGEFIH A PAYER	12 673,00	8 332,00	4 341,00
438690	ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	16 289,29	25 272,21	-8 982,92
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	1 333,19	13 082,46	-11 749,27
438720	I.J. CCPMA A RECEVOIR	835,86	43,50	792,36
447600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	1 294,00	1 220,00	74,00
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	7 073,99	6 172,05	901,94

Charges à payer

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
448621	TAXE D'APPRENT, ECOLES A PAYER	3 607,54	3 278,82	328,72
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	12 692,34	11 265,36	1 426,98
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	5 210,93	4 733,03	477,90
448640	TAXE FONCIERE A PAYER	77 636,50	77 659,50	-23,00
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	125 709,00	205 131,00	-79 422,00
448670	PARTICIPAT. EFFORT DE CONSTRUC	45 450,56	42 894,35	2 556,21
448680	CVAE A PAYER	9 999,00		9 999,00
448685	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	22 837,26	22 531,07	306,19
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 323 373,98	1 926 202,87	397 171,11
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		17 721,41	30 538,28	-12 816,87
TOTAL CHARGES A PAYER		4 695 383,57	3 760 577,02	934 806,55

AM

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	249 243,70	60 744,43	188 499,27
418110	CLIENTS FACTURES A ETABLIR ABO	433 550,28	256 002,67	177 547,61
453800	ASSOC COOP ADH.PROD NON ENCORE	237 951,45	169 700,04	68 251,41
453810	ADHERENTS FACTURES A ETABLIR A	2 733,86	2 816,51	-82,65
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		923 479,29	489 263,65	434 215,64
AUTRES CREANCES				
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	1 683 522,81	1 190 885,41	492 637,40
448680	CVAE A PAYER		207,00	-207,00
448700	ETAT - DEGREVEMENT A RECEVOIR		92,00	-92,00
455815	INT PRODUIT/CC FINANC STE DU G	2 091,06	2 969,91	-878,85
455825	INTERETS PRODUITS/C.C. FINAN.	629,08	307,54	321,54
468700	PRODUITS A RECEVOIR	37 472,26	35 607,69	1 864,57
TOTAL AUTRES CREANCES		1 723 715,21	1 230 069,55	493 645,66
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 647 194,50	1 719 333,20	927 861,30

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 640 380	140 713	327 112	4



Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		46 601 864
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		46 601 864
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	1 308 448	562 852
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		756 976
Variations des subventions d'investissement	17 570	
Variations des provisions réglementées	14 815	
Autres variations	907 857	
Résultat de l'exercice		1 248 637
SOLDE		319 774
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		46 921 638

Provision spéciale de réévaluation et Réserve de réévaluation

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Détermination des écarts		Utilisation marge supplémentaire d'amortissement de l'exercice		Montant provision fin d'exercice
	Augmentation des montants bruts	Augmentation des amortissements	Suppl. amortissmnt	Eléments cédés	

Variation de la réserve de réévaluation

Rubriques	Montant début d'exercice	Diminutions dues aux cessions	Autres variations +/-	Montant fin d'exercice	Pour mémoire : Ecart incorporé au capital
Autres titres immobilisés	98 545			98 545	
TOTAL	98 545			98 545	

m

REPARTITION PAR SECTEUR D' ACTIVITE

Information non publiée eu égard au préjudice qu'elles pourraient causer à l'entreprise

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2025	Total 30/06/2024	%
Ventes de marchandises	106 115 451	659 828	106 775 280	95 248 525	12,10 %
Production services	2 098 003		2 098 003	1 741 622	20,46 %
TOTAL	108 213 455	659 828	108 873 283	96 990 147	12,25 %



Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 708 760		1 708 760
Résultat exceptionnel à court terme	8 556		8 556
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	(365 451)		(365 451)
Impôt Intégration Fiscale		103 228	(103 228)
RESULTAT COMPTABLE	1 351 865	103 228	1 248 637



Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	1 226 803
Amortissements dérogatoires	56 597
Subventions d'investissement	207 783
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 491 183
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Participation des salariés	41 698
Autres	1 065 968
* Taxe grandes surfaces : 50 675 €	
* Provision retraite : 974 893 €	
* Effort construction : 40 400 €	
A déduire ultérieurement :	
TOTAL ALLEGEMENTS	1 107 666
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	383 517

IMPOT DU SUR :

CREDIT A IMPUTER SUR :

162

Eléments	Valeur brut	Valeur nette
Fonds de commerce : Brives Charensac		
Date d'acquisition : 01/01/1987		
Origine : rachat client SABAROT	24 392	0
Fonds de commerce : Landos		
Date d'acquisition : 01/08/1993		
Origine : D2A	11 434	0
Fonds de commerce : Brives Charensac		
Date d'acquisition : 02/04/2001		
Origine : Fusion D2A et COPCEL	17 532	0
Fonds de commerce : Saint-Chamond		
Date d'acquisition : 01/01/2009		
Origine : TUP JARDIVERT	366 787	366 787
Fonds de commerce : Marcigny		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise AVEAL	86 774	86 774
Fonds de commerce : Marcigny		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise CHAROLLES BOURGOGNE	45 031	45 031
Fonds de commerce : La Clayette		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise AVEAL	44 335	44 335
Fonds de commerce : La Clayette		
Date d'acquisition : 29/06/2024		
Origine : Reprise CHAROLLES BOURGOGNE	56 493	56 493
TOTAL	652 777	599 420

Rubriques	Montant garanti
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	4 331 429
* Prêt CCO - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "La Chassaudit" LANDOS Montant résiduel : 720 601,53 €	
* Prêt CCO - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "Vaure" SAVIGNEUX Montant résiduel : 557 833,37 €	
* Prêt CRCA - Promesse hypothécaire sur bien immobilier silo "Vaure" SAVIGNEUX Montant résiduel : 843 789,74 €	
* Prêt CMU - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "Vaure" SAVIGNEUX Montant résiduel : 802 083,42 €	
* Prêt CCO - Lettre d'engagement destinée à la BEI Montant résiduel : 7 500,00 €	
* Prêt CCO - Promesse hypothécaire sur bien immobilier Feurs 49 Route de St-Etienne cadastré ZK203 Montant résiduel : 757 954,60 €	
* Prêt CMU - Promesse hypothécaire sur bien immobilier "Prévoriaux" FEURS cadastré ZK164 Montant résiduel : 641 666,68 €	
TOTAL	4 331 429



Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Techniciens et agents de maîtrise	87	
Employés et ouvriers	161	
TOTAL	257	



Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance

Rémunérations allouées	56 979	56 979		
------------------------	--------	--------	--	--

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

14

Transfert de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Achats	48 720	791101 à 791109
Services extérieurs	26 836	791117 à 791119
Remboursements sinistres	9 907	791116
Autres services extérieurs	186 391	791122 à 791132
Taxes	92 776	791235
Charges de personnel	58 790	791249
TOTAL		423 420



Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Dons, libéralités	410	671300
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 576	671800
Charges exceptionnelles sinistres stocks	10 721	671870
V.N.C. cessions immobilisations	14 914	675220 à 675610
Dotation provion réglementée sur stock	27 469	687300
TOTAL	73 090	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 070	771800
Quôte part subvention investissement virée au compte de résultat	17 570	777000
Produits de cessions immobilisations	9 500	775310
Reprise provision réglementée sur stock	42 284	787300
Reprise provisions pour risques et charges exceptionnels	223	787500
TOTAL	81 646	

AUTRES INFORMATIONS

Date d'arrêté	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 561 520	11 307 116	12 225 420	12 816 748	13 082 632
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 640 380	2 826 779	3 056 355	3 204 187	3 270 658
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 873 283	96 990 147	94 942 981	88 927 356	82 673 704
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	2 967 187	1 824 015	2 741 761	3 760 791	2 804 265
Impôts sur les bénéfices	103 228	-646 381	-419 333	-593 751	142 736
Participation des salariés	365 451	80 534	27 379	122 314	384 954
Dot. Amortissements et provisions	1 249 871	1 482 005	1 460 308	1 858 309	1 429 313
Résultat net	1 248 637	907 857	1 673 407	2 373 919	847 261
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,95	0,85	1,03	1,32	0,7
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,47	0,32	0,55	0,74	0,26
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	257	234	225	230	219
Masse salariale	7 705 034	7 004 522	6 739 714	6 260 195	5 934 839
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 585 416	2 378 618	2 160 350	2 231 803	2 096 101

Rubriques	30/06/2025	%	30/06/2024	%	30/06/2023	%	30/06/2022	%
Ventes de marchandises	106 775 280	100,00	95 248 525	100,00	93 417 656	100,00	87 237 715	100,00
- Coût d'achat des marchandises	83 821 804	78,50	75 868 777	79,65	73 689 391	78,88	67 862 096	77,79
MARGE COMMERCIALE	22 953 476	21,50	19 379 748	20,35	19 728 265	21,12	19 375 619	22,21
Production vendue	2 098 003	1,93	1 741 622	1,80	1 525 325	1,61	1 689 640	1,90
+ Production stockée								
- Destockage de production								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 098 003	1,93	1 741 622	1,80	1 525 325	1,61	1 689 640	1,90
PRODUCTION + VENTES	108 873 283	100,00	96 990 147	100,00	94 942 981	100,00	88 927 356	100,00
- Coût d'achat des marchandises	83 821 804	76,99	75 868 777	78,22	73 689 391	77,61	67 862 096	76,31
- Consommation provenance tiers	12 134 262	11,15	11 101 099	11,45	10 932 632	11,51	11 355 490	12,77
VALEUR AJOUTEE	12 917 217	11,86	10 020 270	10,33	10 320 959	10,87	9 709 769	10,92
+ Subventions d'exploitation	54 500	0,05	73 167	0,08	61 500	0,06	49 750	0,06
- Impôts et taxes	640 889	0,59	652 193	0,67	674 564	0,71	686 770	0,77
- Charges de personnel	10 290 451	9,45	9 383 140	9,67	8 900 064	9,37	8 491 997	9,55
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	2 040 377	1,87	58 104	0,06	807 831	0,85	580 751	0,65
+ Reprises, transfert charges	1 420 156	1,30	1 386 651	1,43	1 702 238	1,79	2 520 244	2,83
+ Autres produits	27 520	0,03	16 475	0,02	24 834	0,03	19 514	0,02
- Dot amortis., dépréc., provisions	2 152 573	1,98	2 389 817	2,46	2 389 988	2,52	2 590 966	2,91
- Autres charges	569 987	0,52	552 095	0,57	507 431	0,53	499 003	0,56
RESULTAT D'EXPLOITATION	765 492	0,70	-1 480 682	-1,53	-362 517	-0,38	30 540	0,03
+ Quote part opérations en commun								
+ Produits financiers	1 398 013	1,28	2 067 964	2,13	2 432 414	2,56	2 157 947	2,43
- Quote part opérations en commun								
- Charges financières	454 745	0,42	334 129	0,34	304 914	0,32	310 371	0,35
RESULTAT COURANT AV. IMPO*	1 708 760	1,57	253 153	0,26	1 764 984	1,86	1 878 116	2,11
Produits exceptionnels	81 646	0,08	329 341	0,34	135 976	0,14	875 456	0,98
- Charges exceptionnelles	73 090	0,07	240 485	0,25	619 507	0,65	851 091	0,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 556	0,01	88 856	0,09	-483 531	-0,51	24 366	0,03
- Participation des salariés	365 451	0,34	80 534	0,08	27 379	0,03	122 314	
- Impôt sur les bénéfices	103 228	0,09	-646 381	-0,67	-419 333	-0,44	-593 751	-0,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 248 637	1,15	907 857	0,94	1 673 407	1,76	2 373 919	2,67
Produits cessions éléments actif	9 500	0,01	12 473	0,01			666 958	0,75
- Valeur comptable éléments cédés	14 914	0,01	13 742	0,01	1 608		147 848	0,17
+/- VALUES SUR CESSIONS	-5 414	-0,01	-1 269		-1 608		519 110	0,58

M

Tableau de financement (modèle IFEC)

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Fonds de roulement		Besoin fonds roulement		Trésorerie	
	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Entrées	Sorties
Situation début de période (*)	6 676 609			5 863 204	813 405	
I - EXPLOITATION						
1 - Variation des postes						
Stocks			370 792			
Clients (avant escompte *)						
Autres créances						
Fournisseurs (-fourn. investissement)			1 591 197			
Autres dettes						
2 - Excédent brut d'exploitation	2 674 037					
Flux trésorerie d'exploitation	2 674 037		1 961 989		4 636 026	
Ib Prods, charges hors expl. et transf.		546 067				546 067
II - REPARTITION						
Produits et charges financières		-943 268				
Impôts sur les bénéfices		-468 679				
Participation des salariés						
Capacité autofinancmt (I.2 ± Ib ± II)	3 539 917					
Distributions						
Autofinancement	3 539 917					
TOTAL REPARTITION		-1 411 947				-1 411 947
III - INVESTISSEMENTS						
Immobilisations d'exploitation		9 213 688				
Immobilisations hors exploitation et titres participation acquis						
Cessions d'immobilisations	12 155					
Cessions participations						
Dettes fournisseurs investissement						
TOTAL INVESTISSEMENTS		9 201 533				9 201 533
IV - FINANCEMENT						
Variation capital		47 837 501				
Variation comptes d'associés	8 215 900					
Emprunts banques	386 622					
Variation autres emprunts						
Subventions d'équipement reçues						
TOTAL FINANCEMENT	8 602 521	47 837 501			8 602 521	47 837 501
Situation fin de période (*)	7 760 754			4 723 104	3 037 651	
(*) avant escompte de	début période :		fin période :			

Ventilation de l'impôt sur les sociétés au 30 juin 2025

Déclaration au 30/06/2025

IMPOT SOCIETE IMPUTABLE AU RESULTAT COURANT

Résultat courant au 30 juin 2025		1 708 760,01
Réintégrations		195 387
- provisions et charges à payer non déductible	131 901	
* provision retraite	40 826	
* taxe surfaces de vente	50 675	
* effort de construction	40 400	
* voyage CA		
- réintégrations diverses	63 486	
* Don mécénat	63 486	
Déductions		862 153
- provision et charges à payer non deduct. ant. taxées	87 469	
* taxe surfaces de vente	49 341	
* effort de construction	38 128	
- Dividendes reçus quote part	774 684	
TOTAL		1 041 994
Déficit antérieur		0
TOTAL		1 041 994
Impôt sur résultat courant 1 041 994*25%	0	
TOTAL	0	

IMPOT SOCIETE SUR RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel au 30 juin 2025		8 555,91
Réintégrations		0
- amendes et pénalités	0	
Déductions		0
	0	
TOTAL		8 556
Impôt sur résultat exceptionnel 8 556*25%	0	
TOTAL	0	

IMPOT SOCIETE SUR PARTICIPATION

Participation au 30 juin 2025		-365 451
Réintégrations		41 698
- Participation	41 698	
Déduction		80 468
- Participation N-1	80 468	
TOTAL		-404 221
Impôt sur participation -404 221*25%	0	
TOTAL	0	
TOTAL IS	0	

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025				
Exercice ouvert le		01072024	et clos le		30062025	Régime simplifié d'imposition		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime Réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case								
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société:						Adresse du siège social :		
SIC EUREA COOP								
SIRET		3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0						
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:		
49 Route de Saint Etienne								
42110 FEURS								
REGIME FISCAL DES GROUPES								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01072020		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
SIC EUREA COOP								
49 Route de Saint Etienne								
42110 FEURS						SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0		
B ACTIVITE								
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)								
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		646 329		Déficit		
		Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values								
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15 %		
						PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations								
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sixtes</i>				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>				Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepedecies</i>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 <i>quaterdecies</i>				Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)								
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%								
F COMPTABILITE INFORMATISEE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : DEAL Compta								
Nom et coordonnées		ECF		Viseur conventionné		Visa : CGA		
- du prestataire :								
- du comptable : SA SA CABINET ROYET								
9 Place Jean Moulin 42000 ST-ETIENNE						Tél :		
- du conseil :								
						Tél :		
- du CGA ou du viseur conventionné :								
						Tél :		
- N° d'agrément :								

Cegid Group

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 30062025				
		N-1 30062024				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	55 740	2 300	
		Fonds commercial (1) AH	AI	652 777	599 419	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	2 580 962	1 703 907	
		Constructions AP	AQ	19 192 935	9 431 490	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	12 145 584	3 610 127	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 879 085	460 597	
		Immobilisations en cours AV	AW	21 473	45 876	
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	25 222 921	10 372 734	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	5 347 319	12 330 328	
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	247 675	155 572	
TOTAL (II) BJ		BK	68 346 473	21 653 957	46 692 516	38 857 905
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	131 075	108 585	
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	14 066 982	14 231 765	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	15 748 040	14 097 530	
		Autres créances (3) BZ	CA	3 484 026	2 604 772	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	2 000 000		
Disponibilités CF		CG	1 082 345	1 177 604		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	126 243	77 174		
	TOTAL (III) CJ	CK	36 638 715	36 184 964		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	104 985 189	22 107 708	82 877 480	71 155 337
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	45 707	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

[illegible]

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

[illegible]

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>10 561 520</u>)		DA	10 561 520	11 307 116
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC	98 545	98 545
	Réserve légale (3)		DD	1 708 473	1 708 473
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	498 813	498 813
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)		DF	17 792 818	17 360 223
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	13 521 648	13 197 267
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 248 636	907 857
	Subventions d'investissement		DJ	207 783	225 352
	Provisions réglementées *		DK	1 283 400	1 298 215
	TOTAL (I)		DL	46 921 638	46 601 863
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	21 000	31 142
	Provisions pour charges		DQ	1 369 922	1 328 107
	TOTAL (III)		DR	1 390 922	1 359 249
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	8 537 975	8 371 383
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	9 282 655	1 063 534
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	745	1 789
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	9 909 906	8 909 865
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 924 964	3 313 075
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	107 667	101 170
	Autres dettes		EA	1 694 843	1 240 069
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	106 161	193 334
TOTAL (IV)		EC	34 564 920	23 194 224	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	82 877 480	71 155 337	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	98 545	98 545
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27 925 346	16 676 693
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	44 695	364 199	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

Charges à payer	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	44 007
Intérêts courus sur emprunts 26 285,85	
Frais et intérêts bancaires 17 721,41	
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES DIVERS	3 451
Intérêts courus sur C/C 3 451,66	
FOURNISSEURS	1 075 904
Fournisseurs, factures non parvenues 1 075 904,83	
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	12 530
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues 12 530,40	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 323 373
Complément de salaire à payer 48 000,00	
Congés à payer 725 231,83	
Intéressement à payer 323 373,25	
Participation à payer 41 698,24	
Abondement s/intéressement 79 496,47	
Médailles du travail 3 000,00	
CET à payer 29 598,08	
Primes à payer 299 875,51	
Frais de mission à payer 12 962,30	
Ch. sociales sur congés à payer 251 511,14	
Ch. sociales sur CET à payer 10 264,61	
Ch. sociales sur primes à payer 103 992,19	
Taxe sur grandes surfaces 50 675,00	
TGAP sur imprimés gratuits 1 052,90	
Taxe Agefiph à payer 12 673,00	
Autres organismes sociaux 16 289,29	
I.J. à recevoir 2 169,05	
Taxe sur dépenses de publicité 1 294,00	
Taxe d'apprentissage 10 681,53	
Formation professionnelle 17 903,27	
Taxe foncière 77 636,50	
Cotisation foncière des entreprises 125 709,00	
Effort de construction 45 450,56	
CVAE 9 999,00	
Taxe locale publicité extérieur 22 837,26	
AUTRES DETTES	1 236 115
Clients, avoirs à établir 31 418,84	
Adhérents, avoirs à établir 15 156,36	
Adhérents, remises à accorder 1 038 265,00	
Charges à payer 151 275,24	
* Voyage Conseil Admin. 150 000,00	
* Indemnités de présence et frais administrateurs 1 275,24	
TOTAL	4 695 383

CA21PROAVA



Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

[illegible]

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SIC EUREA COOP</u>							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	106 115 451	FB	659 828	FC	106 775 279	95 248 525
	Production vendue	{ bienes * FD		FE		FF		
			{ services * FG	2 098 003	FH		FI	2 098 003
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		108 213 454	FK	659 828	FL	108 873 283
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	54 500	73 167
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 420 155	1 386 651
	Autres produits (1) (11)					FQ	27 519	16 474
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	110 375 458
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	83 441 521	76 082 633
	Variation de stock (marchandises)*					FT	380 282	(213 855)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	146 482	142 799
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(22 490)	(10 041)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 010 270	10 968 341
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	640 889	652 192
	Salaires et traitements*					FY	7 705 034	7 004 522
	Charges sociales (10)					FZ	2 585 416	2 378 618
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ Sur immo- bilisations - dotations aux amortissements (14)			GA	1 379 077	1 360 855	
					GB			
		{ Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	316 640	571 552	
	{ Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	456 855	457 408		
	Autres charges (12)					GE	569 987	552 094
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	109 609 966
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	765 491	(1 480 681)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	813 382	1 137 189
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	411 700	708 000
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	142 390	131 015
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	28 039	91 758
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	2 500	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 398 013
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	137 110	28 039
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	317 634	306 089
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	454 744
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	943 268	1 733 835
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 708 760	253 153

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	29 639	298 161	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	9 500	12 473	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	42 506	18 706	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	81 646	329 341	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	30 707	98 386	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 914	13 742	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	27 468	128 356	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	73 090	240 484	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	8 555	88 856	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ	365 451	80 533		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	103 228	(646 381)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	111 855 117	100 863 745	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	110 606 480	99 955 888	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 248 636	907 857	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	89 244	87 209
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			IIP		
		- Crédit-bail immobilier			IIQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			III		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1 244 225	1 873 424
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	58 769	98 577
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	423 420	432 909
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
Cf annexe				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053
1 / 1

30/06/2025

Détail produits et charges exceptionnels

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SIC EUREA COOP										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	708 517	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	2 520 619	KII		KI	67 717	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	15 372 125	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 271 879	KN		KO	614 434	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	1 897 540	KQ		KR	50 484	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	11 835 994	KT		KU	391 800	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 981 466	KW		KX	86 620	
		Matériel de transport *				KY	14 200	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	668 681	LC		LD	131 708	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH	45 876	LI		LJ	21 473	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	35 608 383	LO		LP	1 364 239	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	22 753 906	8V		8W	14 866 937
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	155 572	IU		IV	92 103		
TOTAL IV					LQ	22 909 478	LR		LS	14 959 040		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	59 226 379	0H		0J	16 323 280	
CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV	708 517	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	7 373	LY	2 580 962	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	6 312	MB	15 365 813	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	1 886 314	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	7 216	MII	1 940 808	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	82 211	MK	12 145 584	
		Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM	3 328	MN	2 064 759	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	14 200	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	263	MT	800 126	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours				MY	45 876	MZ		NA	21 473	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IV	45 876	NG	106 706	NH	36 820 041	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7	
		Autres participations					I0		0X	7 050 604	0Y	30 570 240
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	247 675	2F			
TOTAL IV					I3		NJ	7 050 604	NK	30 817 915		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	45 876	0K	7 157 310	0L	68 346 473	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>										Néant ☐ *						
CADRE A																
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN								
Fonds commercial		RE	53 357	RF		RI		RJ	53 357							
Autres immobilisations incorporelles		PE	53 440	PF	2 300	PG		PH	55 740							
TOTAL I		RK	106 797	RM	2 300	RN		RO	109 097							
Terrains		PI	821 433	PJ	55 710	PK	4 438	PL	872 705							
Constructions		Sur sol propre	PM	6 640 049	PN	557 464	PO	5 525	PQ	7 191 987						
		Sur sol d'autrui	PR	1 062 969	PS	22 661	PT		PU	1 085 631						
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	1 413 549	PW	77 492	PX	7 216	PY	1 483 825							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 064 506	QA	543 773	QB	72 823	QC	8 535 456							
Autres immobilisations		Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 537 614	QE	81 508	QF	3 102	QG	1 616 021						
		Matériel de transport	QH	14 199	QI		QJ		QK	14 199						
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	651 936	QM	38 164	QN	263	QO	689 837						
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	20 206 260	QV	1 376 777	QW	93 371	QX	21 489 665							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	20 313 057	ØP	1 379 077	ØQ	93 371	ØR	21 598 763							
CADRE B																
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements		M9		N1		N3		N4		N5		N6				
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions		Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
		Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales, agenc et am des const		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles		Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
		Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
		Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
		Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ					
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations							SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	1 241 618	TG	27 468	TH	42 283	TI	1 226 803	
	Amortissements dérogatoires	3X	56 596	TM		TN		TO	56 596	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 298 215	TS	27 468	TT	42 283	TU	1 283 400	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	934 067	4Y	40 826	4Z		5A	974 893	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	425 182	5W	416 029	5X	425 182	5Y	416 029	
	TOTAL II	5Z	1 359 249	TV	456 855	TW	425 182	TX	1 390 922	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	4 572	6F		6G	223	6H	4 349
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	50 844	9V		9W		9X	50 844
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	215 500	6P	228 500	6R	215 500	6S	228 500	
	Sur comptes clients	6T	384 092	6U	225 251	6V	384 092	6W	225 251	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	655 009	TY	453 751	TZ	599 815	UA	508 945	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 312 474	UB	938 075	UC	1 067 281	UD	3 183 267	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	773 495	UF	996 735			
- financières			UG	137 110	UH	28 039				
- exceptionnelles			UJ	27 468	UK	42 506				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

N° 2056
1 / 1

30/06/2025

Provisions pour hausse des prix

[illegible]

N° 2056
1 / 1

30/06/2025

Autres provisions pour risques et charges

Cegid Group

4

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SIC EUREA COOP</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	5 347 319	UM	45 707	UN	5 301 612			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	247 675	UV	247 675	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	537 178		537 178					
	Autres créances clients				UX	15 210 862		15 210 862					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* ☐ UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	244 396		244 396					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	1 355 574		1 355 574					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 884 055		1 884 055					
	Charges constatées d'avance				VS	126 243		126 243					
	TOTAUX				VT	24 953 305	VU	19 651 693	VV	5 301 612			
RENOIS	(1)	Montant des			VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice											
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	44 007	44 007							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	8 493 968	1 854 394		5 409 670		1 229 903			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	79 203				79 203						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 909 906				9 909 906						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 595 394				1 595 394						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 482 784				1 482 784						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices			8E	1 052 601	1 052 601							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	380 568	380 568							
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	413 616	413 616							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	107 667				107 667						
Groupe et associés (2)		VI	9 279 506				9 279 506						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 619 533				1 619 533						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L	106 161				106 161						
TOTAUX		VY	34 564 920	VZ	27 925 346	5 409 670		1 229 903					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	2 100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	1 712 858	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP		Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/06/2025				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	1 248 636		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	173 599		
	Amendes et pénalités				WJ			
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX			
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	103 228		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme							
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							
- Plus-values nettes à court terme								
- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	63 486		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	1 588 949	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	167 937	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	- imposées au taux de 19 %							
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	7 826	
Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation						XA	774 684	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	IIT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		Y1	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	942 621
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	646 328	XJ
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	646 328	XO

N° 2058-A
1 / 1

30/06/2025

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

ANNEXLIB04
1 / 2

Titre du document DETAIL DU RESULTAT FISCAL
AU 30/06/2025

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

RESULTAT COMPTAB					1 248 636
REINTEGRATIONS					340 313
	Provision et charges à payer non déductible			173 599	
		* Taxe surfaces de vente	50 675		
		* Effort construction	40 400		
		* Participation des salariés	41 698		
		* Provision retraite	40 826		
	Impôt sur les sociétés			103 228	
		* IS	103 228		
	Réintégrations diverses			63 486	
		*Dons	63 486		
DEDUCTIONS					(942 621)
	Provision et charges à réintégrer			(167 937)	
		* Effort construction	(38 128)		
		* Taxe surfaces de ventes	(49 341)		
		* Participation des salariés	(80 468)		
	Régime des stés mères et des filiales			(774 684)	
		* Dividendes reçus	(774 684)		
RESULTAT FISCAL					646 328

ANNEXLIB04
2 / 2

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

SOCIETE APORTEUR	BENEFICIAIRE	NATURE+DATE	+/-VALUE CT	+/-VALUE LT	
PICQ	AGRISUDESTC.	ACTIONS 01/10/10		88 165	
TOTAL				88 165	
RELIQUAT SURSIS					88 165

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	976 742
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION RETRAITE	8X	40 826	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	40 400	9L 38 128
TAXE GRANDES SURFACES	9M	50 675	9N 49 341
PARTICIPATION	9P	41 698	9R 80 468
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 173 599	YO 167 937
		ligne WJ	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIC EUREA COOP</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale		ZB					
						- Autres réserves		ZD	756 975				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	907 857		Dividendes			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions			ZF	150 881				
	TOTAL I	0F	907 857		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG					
				TOTAL II				ZH	907 857				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
Exercice N - 1 :													
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	6 023 067	5 627 133
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 2 286 337)										XQ	2 362 327	2 148 398
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 659	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	161 253	131 297
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 50 978)										ST	3 461 962	3 061 512
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	12 010 270	10 968 341
IMPOTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	168 133	201 732
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	472 756	450 460
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	640 889	652 192
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	12 210 013	10 860 918
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	11 479 897	10 482 814
DIVERS	Montant brut des salaires *										0B	6 706 864	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4.27 %	4.52 %
	Numéro du centre de gestion agréé * XP										Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL	
											Plus-values à 19% JM	Imputations JC 38 092	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD 4 742 331										Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO	
											Plus-values à 19% JP	Imputations JF 19 238	
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1										N° SIRET de la société mère du groupe JJ 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	A.A.I. Terrain	7 373	4 438		2 935
	2	Const. ens. immo.	6 312	5 525		786
	3	I.A.A. Const. ens. immo.	7 216	7 216		
	4	Instal. complexe spécialisé	5 433	998		4 434
	5	Matériels et outillages	76 778	71 825		4 952
	6	I.A.A. Immobilier-non propr	3 328	3 102		226
	7	Matériels de bureau et info	263	263		
	8	Immobilisations financières	1 579			1 579
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	(2 935)	(2 935)				
	2	(786)	(786)				
	3						
	4	(4 434)	(4 434)				
	5	9 500	4 547	4 547			
	6	(226)	(226)				
	7						
	8	(1 579)	(1 579)				
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(5 414)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) 1 *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) 1 *.

Néant ☒

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SIC EUREA COOP		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.07.2024		et clos le : 30.06.2025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	256.66	
Dont apprentis	YF	11.83	
Dont handicapés	YG	6.91	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	108 873 283	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	120 071	
TOTAL I	OX	108 993 354	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	27 519	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	881 374	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	159 095	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 067 990	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	84 712 370	
Variation négative des stocks	OQ	1 239 166	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	8 527 797	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	71 768	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	569 987	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	95 121 090	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	14 940 254
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	14 940 254	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2025

Formulaire obligatoire
article 38 de l'ann III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	30062025	N° SIRET	3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SIC EUREA COOP		
ADRESSE (voie)	49 Route de Saint Etienne		
CODE POSTAL	42110	VILLE	FEURS
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 640 380
Total des lignes P1 + P2	P5	Total des lignes P3 + P4	P6 640 380

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2025

Formulaire obligatoire
l'art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062025

N° SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIC EUREA COOP

ADRESSE (voie) 49 Route de Saint Etienne

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique	SAS	Dénomination	EUREA	N° SIREN (si société établie en France)	352754287	% de détention	95.69		
Adresse :	N° 49	Voie	Route de Saint Etienne	Code Postal	42110	Commune	FEURS	Pays	FRA
Forme juridique	SCI	Dénomination	LA GLACIERE	N° SIREN (si société établie en France)	401518238	% de détention	99.96		
Adresse :	N° 49	Voie	Route de saint Etienne	Code Postal	42110	Commune	FEURS	Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	AS LENTILLES	N° SIREN (si société établie en France)	331554873	% de détention	66.00		
Adresse :	N°	Voie	La Chartreuse	Code Postal	43700	Commune	BRIVES CHARENSAC	Pays	FRA
Forme juridique	SCI	Dénomination	SAINT GERMAIN	N° SIREN (si société établie en France)	379883069	% de détention	95.00		
Adresse :	N° 49	Voie	Route de St Etienne	Code Postal	42110	Commune	FEURS	Pays	FRA
Forme juridique	SCI	Dénomination	PONCETIERE	N° SIREN (si société établie en France)	381994862	% de détention	95.00		
Adresse :	N° 49	Voie	Route de St Etienne	Code Postal	42110	Commune	FEURS	Pays	FRA
Forme juridique	SARL	Dénomination	UCAPL	N° SIREN (si société établie en France)	341873628	% de détention	100.00		
Adresse :	N°	Voie	La Chartreuse	Code Postal	43700	Commune	BRIVES CHARENSAC	Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	AGRI SUD EST CENTRE	N° SIREN (si société établie en France)	401713417	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 49	Voie	Route de Saint Etienne	Code Postal	42110	Commune	FEURS	Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	BIO AGRI	N° SIREN (si société établie en France)	528747132	% de détention	100.00		
Adresse :	N° 49	Voie	Route de Saint Etienne	Code Postal	42110	Commune	FEURS	Pays	FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062025

N° SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIC EUREA COOP

ADRESSE (voie) 49 Route de Saint Etienne

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique	GIE	Dénomination	INTERGAM
N° SIREN (si société établie en France)	514434984	% de détention	12.50
Adresse :	N° 49	Voie	Route de Saint Etienne
	Code Postal 42110	Commune	FEURS
		Pays	FRA
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01
1 / 1

Titre du document LISTE DES SOCIETES INTEGREES
AU 30/06/2025

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

☐

Désignation de l'entreprise	SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS 305522807 IS1	30/06/2025
-----------------------------	---	------------

MERE :
EUREA COOP N° SIRET : 305 522 807 00240

FILLES :
EUREA N° SIRET : 352 754 287 00014

EUREA IMMOBILIER N° SIRET : 401 713 300 00028

AGRI SUD EST CENTRE N° SIRET : 401 713 417 00509

EUREA SERVICES N° SIRET : 401 495 338 00014

SCI FORGES DE LA POMME N° SIRET : 393 068 630 00036

SCI ST NIZIER N° SIRET : 352 451 330 00026

EUREA DISTRIBUTION N° SIRET : 490 750 940 00010

COROL N° SIRET : 970 505 145 00015

SCI DE LA PONCETIERE N° SIRET : 381 994 862 00013

SCI ST GERMAIN N° SIRET : 379 883 069 00013

SCI DE LA GLACIERE N° SIRET : 401 518 238 00019

UCAPL N° SIRET : 341 873 628 00026

FLEUREA N° SIRET : 982 409 302 00014

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	1 248 636
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	340 313
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	31 300
		TOTAL I	E 3	1 620 249
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	942 621
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	942 621
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	677 628	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		677 628
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		1 554 239
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ()	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis		M5ter
Déficits imputés	J9		677 628
Déficits reportables	M6		876 610
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		
Total des déficits restant à reporter	H9		876 610

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	646 328		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	646 328		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	646 328	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	D2	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES
2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
SIRET Société intégrée : 30552280700240 1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA				FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019					FD				FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe									FZ	
Autres régularisations (à détailler)					FG				FH	
TOTAL					FK				FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL					DÉFICIT FL - FK			FM	FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME					Cessions d'immobilisations					
					Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
					Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2	G3
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7					E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE
(À souscrire par chaque société du groupe)

N° 2058 FC
2025

Dénomination de la société : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	646 328		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	646 328		

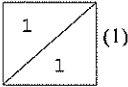
(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 CG
2025

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



Dénomination de la société mère :SIC EUREA COOP
SIRET : 30552280700240
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS
Exercice du :01072024 au :30062025

Néant ☒ *

Siren et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
TOTAL					

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

Siren et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL			

LK

LM

LN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS **N° 2058-DG**
ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE **2025**
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE
(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058*RG)	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	à 15 %	à 19 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet, sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 RG
2025

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP
N° SIRET : 30552280700240
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS
Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	
Plus-values à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI.		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Dédution du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10%		HM	
Dédution des charges financières nettes en report (CGI, art 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	4 742 332
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	4 742 332
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA	Z1	EM	1 888 833	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB	Z2	EN		
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC	Z3	EO		
imputées sur les déficits antérieurs	ID	Z4	EP		
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE	Z5	EQ		
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF	Z6	ER	1 888 833	

1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 SG
2025

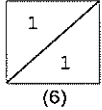
**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCE NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1er JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS



Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☒ *

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
_____ 1 _____	_____ 2 _____	_____ 3 _____	_____ 4 _____	_____ 5 _____	_____ 6 _____
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
- (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
 - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
 - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 TS
2025

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

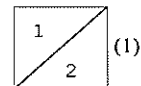
(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL
BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025



Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 14

Néant ☐ *

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19% (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19% (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15% (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
AGRI SUD EST CENTRE 40171341700509		283 488				
COROL 97050514500056	647 069					
EUREA 35275428700014	15 053					1 888 833
EUREA COOP 30552280700240	646 328					
EUREA DISTRIBUTION 49075094000010		3 762				
EUREA IMMOBILIER 40171330000028	2 401 047					
EUREA Services 40149533800014		51 648				
FLEUREA 98240930200014	240 900					
SOUS-TOTAL	BE	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 TS
2025

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

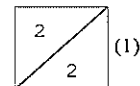
N° SIRET : 30552280700240

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL

BP 126

42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025



Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☐

Nombre de sociétés intégrées

BD 14

Néant ☐ *

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19% (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19% (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15% (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
S.C.I. DE LA GLACIERE 40151823800019	102 977					
SCI DE LA PONCETIERE 38199486200013	602 083					
SCI FORGES DE LA POMME 39306863000036	69 811					
SCI ST GERMAIN 37988306900013	32 743					
SCI ST NIZIER 35245133000026	76 350					
UCAPL 34187362800026	54 868					
SOUS-TOTAL	BE 4 889 232	BF 338 899				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 4 550 332	BB				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG 1 888 833

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☒

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	4 889 232	CB	338 899	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR	192 000	CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-85 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	5 081 232	CY	338 899	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	4 742 332	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	1 888 833	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	1 888 833	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5	1 888 833			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES
2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☒
Néant ☒

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240 1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB									
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ									
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH									
TOTAL						FK		FL									
BÉNÉFICE (2) FK - FL						FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME						Cessions d'immobilisations											
						Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
						Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)				
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)										F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)						GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total						GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %						GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %								E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %										E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRI SUD EST CENTRE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 40171341700509

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		283 488	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY		283 488	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ		283 488	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %		BR		A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7		B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3				

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

**N° 2058-ER
2025**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS COROL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 Rue Jacques Prévert BP 104 69701 GIVORS

SIRET Société intégrée : 97050514500056

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	647 069		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	647 069		CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ	647 069		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 35275428700014

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	15 053		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	15 053		CY			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ	15 053		
				Cessions d'immobilisations			
				Plus-values et réintégrations			
				Moins-values et déductions			
				Taux de 19 % (5)			
				Taux de 15 %			
				Taux de 0 % (4)			
				Taux de 19 % (5)			
				Taux de 15 %			
				Taux de 0 % (4)			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME							
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	1 888 833	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC
SOUS TOTAL				BS	ED	EE	1 888 833
					A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %				BR		A9	
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %						B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5	1 888 833	B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SIC EUREA COOP

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 30552280700240

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	646 328		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	646 328		CY			
	CZ	646 328		DA			
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)							
Cessions d'immobilisations							
Plus-values et réintégrations							
Moins-values et déductions							
Taux de 19 % (5)							
Taux de 15 %							
Taux de 0 % (4)							
Taux de 19 % (5)							
Taux de 15 %							
Taux de 0 % (4)							
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME							
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)							
B3							

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA DISTRIBUTION

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 49075094000010

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		3 762
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		3 762
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	DA		3 762

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

**N° 2058-ER
2025**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA IMMOBILIER

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 40171330000028

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 401 047		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	2 401 047		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	2 401 047	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS EUREA Services

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 40149533800014

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		51 648	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY		51 648	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ			DA		51 648	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

**N° 2058-ER
2025**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS FLEUREA

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 3 Place du champ de foire 42328 ROANNE CEDEX

SIRET Société intégrée : 98240930200014

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	240 900		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	240 900		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	240 900		DA

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F (6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI S.C.I. DE LA GLACIERE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 3 Place du champ de foire 42328 ROANNE CEDEX

SIRET Société intégrée : 40151823800019

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	102 977		CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX	102 977		CY		
	CZ	102 977		DA		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)						
Cessions d'immobilisations						
Plus-values et réintégrations						
Moins-values et déductions						
Taux de 19 % (5)						
Taux de 15 %						
Taux de 0 % (4)						
Taux de 19 % (5)						
Taux de 15 %						
Taux de 0 % (4)						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME						
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	B7	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)						
B3						

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI DE LA PONCETIERE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 38199486200013

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	602 083		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	602 083		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	602 083	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI FORGES DE LA POMME
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS
SIRET Société intégrée : 39306863000036 Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	69 811		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	69 811		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	69 811		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations								
	Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions				
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)		
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1		A1	C2	C3		
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	DI	DO		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4		
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8		
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC		
SOUS TOTAL	BS	ED	EE		A8	EF	EG		
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9				
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7				B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5				B4		

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI ST GERMAIN

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 37988306900013

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	32 743		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	32 743		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	32 743		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - AB) ou moins-values (AB-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2025

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCI SCI ST NIZIER

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 35245133000026

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	76 350		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	76 350		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	76 350	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B5
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A6) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

**N° 2058-ER
2025**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☐*

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SARL UCAPL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 Rue Alphonse Terrasson BP 208 43006 LE PUY EN VELAY CEDEX

SIRET Société intégrée : 34187362800026

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	54 868	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	54 868	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	54 868	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le		01072024	et clos le		30062025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☒	Régime simplifié d'imposition
				☒	Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SIC EUREA COOP					
SIRET		3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01072020		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIC EUREA COOP					
49 Route de Saint Etienne					
42110 FEURS					
SIRET		3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0			
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		4 742 333	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : DEAL Compta					
Nom et coordonnées		ECF	Viseur conventionné		Visa : CGA
- du prestataire :					
- du comptable : SA CABINET ROYET					
9 Place Jean Moulin 42000 ST-ETIENNE					Tél :
- du conseil :					Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :					Tél :
- N° d'agrément :					

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA 401713417	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	17 073
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

30/06/2025

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS COROL 49 RTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 970505145	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	197
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 352754287	Néant X
	PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne	Néant	
42110 FEURS FRA 305522807	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	38 092
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA DISTRIBUTION 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA 490750940		Néant PME au sens communautaire
		X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Au titre de l'année N

30/06/2025

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III. CAS PARTICULIERS

Annexe à la 2069RC1 pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Page 134/146

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS EUREA Services ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 401495338	Néant
	PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	1 968
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS FLEUREA 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA 982409302	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

2069RCI

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI S.C.I. DE LA GLACIERE RUE DE LA GLACIERE	Néant	X
42510 BALBIGNY FRA 401510238	PME au sens communautaire	

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 ISI

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI DE LA PONCETIERE 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 381994862		Néant PME au sens communautaire
		X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SIC EUREA COOP
305522807 ISI

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI FORGES DE LA POMME ROUTE DE ST ETIENNE	Néant	X
42110 FEURS FRA 393068630	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI ST GERMAIN 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 379883069	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SCI SCI ST NIZIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA 352451330	Néant X
	PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SARL UCAPL LA CHARTREUSE 43700 BRIVES CHARENSAC FRA 341873628	Néant PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

**N°2029B
2025**

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ D'ETRE
MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET de la société mère : 30552280700240

Exercice ouvert le 01/07/2024 et clos le 30/06/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401713417 SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	970505145 SAS COROL 49 route DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés Dénomination (Siren ou identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren Dénomination Adresse		Adresse				
Siren Dénomination Adresse		Adresse				

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés, dénomination (Siren ou identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l' entreprise
Siren Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Dénomination Adresse		Adresse		

Régime fiscal des groupes de sociétés
liste des sociétés membres du groupe et des sociétés qui ont cesse d'être
membres de ce groupe (article 223 a du CGI)

N°2029B
1 / 1

SIC EUREA COOP
305522807 IS1

30/06/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
Dénomination					Directe	Indirecte
Siren	352754287	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS EUREA					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	305522807	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SIC EUREA COOP					
Dénomination	49 Route de Saint Etienne					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	490750940	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS EUREA DISTRIBUTION					
Dénomination	49 ROUTE DE SAINT ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	401713300	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS EUREA IMMOBILIER					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	401495338	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SAS EUREA Services					
Dénomination	ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	982409302	Adresse		OUI		100.00
Forme Juridique	SAS FLEUREA					
Dénomination	49 ROUTE DE SAINT ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	401518238	Adresse		NON	99.96	0.04
Forme Juridique	SCI S.C.I. DE LA GLACIERE					
Dénomination	RUE DE LA GLACIERE					
Adresse	42510 BALBIGNY FRA					
Siren	381994862	Adresse		NON	95.00	5.00
Forme Juridique	SCI SCI DE LA PONCETIERE					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	393068630	Adresse		NON	0.15	99.85
Forme Juridique	SCI SCI FORGES DE LA POMME					
Dénomination	ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	379883069	Adresse		NON	95.00	
Forme Juridique	SCI SCI ST GERMAIN					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	352451330	Adresse		NON		100.00
Forme Juridique	SCI SCI ST NIZIER					
Dénomination	49 ROUTE DE ST ETIENNE					
Adresse	42110 FEURS FRA					
Siren	341873628	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SARL UCAPL					
Dénomination	LA CHARTREUSE					
Adresse	43700 BRIVES CHARENSAC FRA					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

N°2029B BIS
2025

Dénomination de la société mère : SIC EUREA COOP

N° SIRET de la société mère : 30552280700240

Exercice suivant ouvert le 01/07/2025 et clos le 30/06/2026

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale Dénomination		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401713417 SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	970505145 SAS COROL 49 route DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés Dénomination (Siren ou identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe	Indirecte
Siren Dénomination Adresse		Adresse					
Siren Dénomination Adresse		Adresse					

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse	

II B - Liste des sociétés qui cessent d'être intermédiaires, entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés (Siren ou identifiant numérique)		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l' entreprise
Siren Dénomination Adresse		Adresse		
Siren Dénomination Adresse		Adresse		

Régime fiscal des groupes de sociétés
liste des sociétés membres du groupe et des sociétés qui ont cesse d'être
membres de ce groupe (article 223 a du CGI)

N°2029B BIS
1 / 1

SIC EUREA COOP
305522807 ISI

30/06/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
Dénomination					Directe	Indirecte
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	352754287 SAS EUREA 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	305522807 SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	490750940 SAS EUREA DISTRIBUTION 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401713300 SAS EUREA IMMOBILIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401495338 SAS EUREA Services ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	982409302 SAS FLEUREA 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	401518238 SCI S.C.I. DE LA GLACIERE RUE DE LA GLACIERE 42510 BALBIGNY FRA	Adresse		NON	99.96	0.04
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	381994862 SCI SCI DE LA PONCETIERE 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	95.00	5.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	393068630 SCI SCI FORGES DE LA POMME ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	0.15	99.85
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	379883069 SCI SCI ST GERMAIN 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON	95.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	352451330 SCI SCI ST NIZIER 49 ROUTE DE ST ETIENNE 42110 FEURS FRA	Adresse		NON		100.00
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	341873628 SARL UCAPL LA CHARTREUSE 43700 BRIVES CHARENSAC FRA	Adresse		NON	100.00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse				

AGRI SUD EST CENTRE

49 ROUTE DE SAINT ETIENNE

42110 FEURS

Comptes au 30/06/2025



M

- SOMMAIRE -

BILAN

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	7
Compte de résultat	8

DETAIL DES COMPTES

Détail des comptes - Actif	10
Détail des comptes - Passif	14
Détail des comptes - Produits	18
Détail des comptes - Charges	21

ANNEXES

Principes, méthodes, comparabilité et faits	31
Notes relatives aux postes de bilan	32
Notes relatives aux comptes de résultat	35
Autres informations	36
Immobilisations	37
Amortissements	38
Provisions et dépréciations	39
Créances et dettes	40
Filiales et participations	N/A *
Charges et produits constatés d'avance	41
Charges à payer	42
Produits à recevoir	44
Composition du capital social	45
Variation des capitaux propres	46
Provision spéciale de réévaluation et Réserve de réévaluation	N/A *
Ventilation du chiffre d'affaires	47
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	48
Situation fiscale différée et latente	49
Eléments du fonds commercial	50
Engagements de crédit-bail	N/A *
Engagements hors bilan	N/A *
Dettes garanties par des sûretés réelles	N/A *
Effectif moyen	51
Rémunération des dirigeants	N/A *
Charges et produits sur exercices antérieurs	N/A *
Transfert de charges	52
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	N/A *
Charges et produits exceptionnels	53

AUTRES INFORMATIONS

Résultat des 5 derniers exercices	55
Soldes intermédiaires de gestion	56
Tableau de financement (modèle IFEC)	57

Ventilation de l'impôt sur les sociétés	58
---	----

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa

2065 - Impôt sur les sociétés	60
2065Bis - Annexe à la déclaration	61
2069RCI - Réductions et crédits d'impôts	62
2050 - Bilan Actif	63
Produits à recevoir	64
Charges constatées d'avance	65
2051 - Bilan Passif	66
Charges à payer	67
Produits constatés d'avance	68
2052 - Compte de résultat	69
2053 - Compte de résultat suite	70
2054 - Immobilisations	72
2055 - Amortissements	73
2056 - Provisions	74
2057 - Créances et Dettes	77
2058A - Détermination du résultat fiscal	78
Annexe libre 04 (3 textes, 3 montants)	80
2058B - Déficit, provisions non déductibles	81
2058C - Renseignements divers	82
2059A - Détermination +/- values	83
2059B - Affectation + values court terme	84
2059C - Suivi - values long terme	85
2059D - Affectation + values long terme	86
2059E - Détermination valeur ajoutée	87
2059F - Composition du capital social	88
2059G - Filiales et participations	89
Annexe libre 01 (1 colonne texte)	90
2058ABis - Détermination du résultat fiscal	91
2058BBis - Suivi des déficits et moins-values	92
2058ER - Rectifications résultat et +/- values	93
2058ES - Rectifications résultat (sortie, fusion)	94
2058FC - Plafonnement résultat et +/- values	95

* : N/A Non applicable

BILAN



Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2025	30/06/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 585	20 585		
Fonds commercial	1 600 281		1 600 281	1 600 281
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	870 520	444 553	425 967	477 564
Constructions	644 204	551 843	92 361	103 663
Installations techniques, matériel, outillage	3 838 769	3 120 797	717 972	381 176
Autres immobilisations corporelles	1 782 748	1 347 956	434 792	387 634
Immobilisations en cours	2 750		2 750	102 000
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	131 421	450	130 971	129 423
Créances rattachées à des participations	249 853		249 853	239 366
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 115		5 115	6 562
Autres immobilisations financières	9 976		9 976	16 592
ACTIF IMMOBILISE	9 156 223	5 486 184	3 670 039	3 444 261
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	101 338		101 338	90 061
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 270 385	202 700	9 067 685	9 838 755
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	9 199 893	244 172	8 955 722	9 393 071
Autres créances	2 031 404		2 031 404	1 497 523
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	470 688		470 688	989 272
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	46 822		46 822	54 960
ACTIF CIRCULANT	21 120 531	446 872	20 673 659	21 863 642
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 276 754	5 933 056	24 343 698	25 307 903

M

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 2 900 000)	2 900 000	2 900 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	329 469	329 469
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	290 000	290 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	5 357 751	7 061 036
Report à nouveau	116 700	116 700
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-280 709	-1 703 285
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 030 185	1 035 834
CAPITAUX PROPRES	9 743 396	10 029 754
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	75 000	75 000
Provisions pour charges	711 111	698 510
PROVISIONS	786 111	773 510
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	966 610	819 857
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 859 078	5 820 021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 717 724	5 738 951
Dettes fiscales et sociales	2 150 832	2 000 368
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	540	16 860
Autres dettes	74 153	67 116
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	45 254	41 466
DETTES	13 814 191	14 504 639
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	24 343 698	25 307 903

BL

COMPTE DE RESULTAT



Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	France	Exportation	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de marchandises	63 108 694		63 108 694	62 626 420
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 030 153		1 030 153	938 381
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	64 138 846		64 138 846	63 564 802
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 000	23 500
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			735 308	733 294
Autres produits			20 791	6 261
PRODUITS D'EXPLOITATION			64 913 946	64 327 857
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			48 017 543	49 732 126
Variation de stock (marchandises)			757 270	-233 223
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			101 289	68 318
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-11 277	11 437
Autres achats et charges externes			7 826 392	7 976 519
Impôts, taxes et versements assimilés			404 938	433 101
Salaires et traitements			4 798 213	4 865 382
Charges sociales			1 618 907	1 643 541
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			280 659	256 055
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			405 453	357 507
Dotations aux provisions			266 184	497 700
Autres charges			335 828	303 092
CHARGES D'EXPLOITATION			64 801 399	65 911 552
RESULTAT D'EXPLOITATION			112 546	-1 583 695
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			15 882	13 027
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			47 236	10 528
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			69 670	50 054
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				827
PRODUITS FINANCIERS			132 789	74 437
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			41 419	69 670
Intérêts et charges assimilées			233 618	240 767
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			275 037	310 437
RESULTAT FINANCIER			-142 248	-236 000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-29 702	-1 819 695

BC

Compte de résultat

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 901	305 048
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 600	95 881
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	27 575	14 033
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 076	414 961
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 140	14 822
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56 061	98 257
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	21 927	131 277
CHARGES EXCEPTIONNELLES	98 128	244 356
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-43 051	170 605
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	225 029	54 194
Impôts sur les bénéfices	-17 073	
TOTAL DES PRODUITS	65 101 811	64 817 255
TOTAL DES CHARGES	65 382 520	66 520 540
BENEFICE OU PERTE	-280 709	-1 703 285



DETAIL DES COMPTES



Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREVET, AUT DROITS				
205100	CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,M	17 285,35	17 285,35	
205200	LOGICIELS INFORMATIQUES	3 300,00	3 300,00	
280510	AMORT CONCES,BREVET LICENCE MA	-17 285,35	-17 285,35	
280520	AMORT LOGICIELS INFORMATIQUE	-3 300,00	-3 300,00	
TOTAL CONCESSIONS, BREVET, AUT DROITS				
FONDS COMMERCIAL				
206010	DROIT AU BAIL (non amortissabl	15 244,90	15 244,90	
207010	MALI DE FUSION	141 599,51	141 599,51	
207100	FONDS COMMERCIAL	1 443 437,05	1 443 437,05	
TOTAL FONDS COMMERCIAL		1 600 281,46	1 600 281,46	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 600 281,46	1 600 281,46	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
211581	TERRAINS	148 119,48	148 836,01	-716,53
212581	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRA	722 400,75	767 149,18	-44 748,43
281258	AMORT AGENC AMENAG TERRAIN	-444 553,06	-438 421,17	-6 131,89
TOTAL TERRAINS		425 967,17	477 564,02	-51 596,85
CONSTRUCTIONS				
213181	CONSTRUCTIONS - E IMMOBILIERS	589 518,67	596 599,69	-7 081,02
213581	I.A.A. CONSTRUCTION E. IMMOBIL	54 684,97	54 684,97	
281318	AMORT CONSTRUCTIONS - E. IMMOB	-505 912,52	-504 905,59	-1 006,93
281358	AMORT I.A.A. CONSTRUC E IMMOBI	-45 930,11	-42 716,51	-3 213,60
TOTAL CONSTRUCTIONS		92 361,01	103 662,56	-11 301,55
INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE				
215110	INST COMPLEXE SPECIALISEE	685 582,99	320 767,26	364 815,73
215410	MATERIELS ET OUTILLAGES	3 153 185,52	3 110 508,64	42 676,88
281511	AMORT INSTALL.COMPLEXE SPECIAL	-254 321,95	-223 608,58	-30 713,37
281541	AMORT MATERIELS ET OUTILLAGES	-2 866 474,76	-2 826 491,25	-39 983,51
TOTAL INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE		717 971,80	381 176,07	336 795,73
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES				
218110	I.A.A. IMMOBILIERS - NON PROPR	1 260 751,29	1 303 981,39	-43 230,10
218210	MATERIELS AUTOMOBILE	1 375,00	1 375,00	
218310	MAT BUREAU ET MAT INFORMATIQUE	473 430,83	421 430,53	52 000,30
218410	MOBILIER	47 191,30	48 418,96	-1 227,66
281811	AMORT I.A.A. IMMOBILIERS NON P	-896 290,44	-932 016,73	35 726,29
281821	AMORT MATERIELS AUTOMOBILE	-956,85	-681,85	-275,00
281831	AMORT MAT. BUREAU ET MAT.INFOR	-405 285,80	-409 400,79	4 114,99
281841	AMORT MOBILIER	-45 422,86	-45 472,52	49,66
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES		434 792,47	387 633,99	47 158,48
IMMOBILISATIONS EN COURS				
231541	I EN C MATERIEL OUTILLAGE		102 000,00	-102 000,00
231811	I EN C - I.A.A. IMMOB NON PROP	2 750,00		2 750,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS				
		2 750,00	102 000,00	-99 250,00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
		1 673 842,45	1 452 036,64	221 805,81
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATIONS				
261100	TITRES DE PARTICIPATION EUREA COOP	117 924,00	117 924,00	
261201	TITRES DE PARTICIPATION GIE RHONALP	6 000,00	6 000,00	
261202	TITRES DE PARTICIPATION FIDICOOP	482,50	482,50	
261204	TITRES DE PARTICIPATION CRCAM LOIRE	3 583,20	3 482,24	100,96
261205	TITRES DE PARTICIPATION COOP BATTAG	84,09	84,09	
261206	TITRES DE PARTICIPATION CUMA DU HAU	450,00	450,00	
261207	TITRES DE PARTICIPATION GIE INTERGA	1 400,00	1 400,00	
261208	TITRES DE PARTICIPATION CUMA BETTERAVIER	50,00	50,00	
261209	TITRES DE PARTICIPATION BP	1 447,00		1 447,00
296200	PROV DEPREC. TITRES PARTI H/G	-450,00	-450,00	
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		130 970,79	129 422,83	1 547,96
CREANCES SUR PARTICIPATIONS				
267211	RISTOURNES BLOQUEES EUREA COOP	6,83	6,83	
267411	RISTOURNES BLOQUEES GVSE	249 846,43	239 359,28	10 487,15
TOTAL CREANCES SUR PARTICIPATIONS		249 853,26	239 366,11	10 487,15
PRETS				
274831	PRET GADET LASSEIGNE	1 460,00	1 460,00	
274832	PRET GAEC GUYONNET	2 295,00	2 295,00	
274847	PRET GAEC DE MONS	1 360,00	1 360,00	
274850	PRET GAEC SOULIER DE LAJO		1 447,00	-1 447,00
TOTAL PRETS		5 115,00	6 562,00	-1 447,00
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES				
275100	DEPOTS VERSES	8 500,00	15 115,63	-6 615,63
275500	CAUTIONNEMENTS VERSES	1 476,02	1 476,02	
TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES		9 976,02	16 591,65	-6 615,63
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		395 915,07	391 942,59	3 972,48
STOCKS				
MATIERES PREMIERES APPROVISIONNTS				
322100	STOCKS DE COMBUSTIBLES	11 864,95	12 289,12	-424,17
326500	STOCKS D'EMBALLAGES RECUP. NON	89 473,45	77 772,24	11 701,21
TOTAL MATIERES PREMIERES APPROVISIONNTS		101 338,40	90 061,36	11 277,04
MARCHANDISES				
371100	STOCKS DE CEREALES et d'OLEAGI	5 302,13	28 448,57	-23 146,44
375000	STOCKS DE MARCHANDISES	9 265 082,79	9 999 205,12	-734 123,33
397500	PROVISIONS/DEPREC./ST.MARCHAND	-202 700,00	-188 900,00	-13 800,00
TOTAL MARCHANDISES		9 067 684,92	9 838 754,69	-771 069,77
TOTAL STOCKS		9 169 023,32	9 928 816,05	-759 792,73
CLIENTS ET DIVERS				

ML

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
411148	CLIENTS APPORTS DEBITEURS	130 037,98	116 086,01	13 951,97
411188	CLIENTS DEBITEURS	7 789 300,13	8 061 573,66	-272 273,53
411277	CLIENTS CHEQUES REMISES DIFFEREES	528 724,31	601 446,42	-72 722,11
411477	CLIENTS JEUNES AGRICULTEURS	21 000,00	35 000,00	-14 000,00
413177	CLIENTS ASEC EFFETS A RECEVOIR	226 510,26	269 489,02	-42 978,76
416000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	491 198,56	430 448,94	60 749,62
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		9 186 771,24	9 514 044,05	-327 272,81
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	13 122,22	117 304,26	-104 182,04
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		13 122,22	117 304,26	-104 182,04
DEPRECIATIONS CLIENTS				
491000	PROVIS/DEPRECIATION CPT CLIE	-244 171,88	-238 277,09	-5 894,79
TOTAL DEPRECIATIONS CLIENTS		-244 171,88	-238 277,09	-5 894,79
TOTAL CLIENTS ET DIVERS		8 955 721,58	9 393 071,22	-437 349,64
AUTRES CREANCES				
FOURNISSEURS DEBITEURS				
401106	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES CREDITEURS		15 831,54	-15 831,54
401188	FOURNISSEURS DEBITEURS	45 907,84	76 287,11	-30 379,27
409600	FOURN. CREANCES/EMBALL.MAT.A R	18 420,43	26 065,45	-7 645,02
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	1 725 206,90	1 203 155,05	522 051,85
409830	FOURN RRRO ET AVOIR ABONNE NON	25 063,90		25 063,90
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS		1 814 599,07	1 321 339,15	493 259,92
PERSONNEL				
421500	PERS.-TROP PERCU		907,29	-907,29
TOTAL PERSONNEL			907,29	-907,29
ETAT ET COLLECTIVITES				
445610	TVA DEDUCTIBLE NOTE DE FRAIS	419,13	399,18	19,95
445621	TVA DEDUC/IMMO ENCAISSEMENT		2 133,09	-2 133,09
445663	TVA DEDUCT./ ABS DEBIT	63,58	120,00	-56,42
445716	TVA COLLECTEE INTERETS RETARD	48,00		48,00
445860	TVA/FACT FOURNISSEUR NON PARVE	17 517,21	10 319,56	7 197,65
445861	TVA/FACT FRAIS ABONNES NON PAR	11 002,65	13 190,46	-2 187,81
445862	TVA/FACT FRAIS GENERAUX NON PA	43 128,77	55 186,28	-12 057,51
445864	TVA/ AVOIRS CLIENTS A ETABLIR	535,26	1 158,82	-623,56
445865	TVA / FACT. TRESORERIE NON PAR	23,22	30,52	-7,30
448680	CVAE A PAYER		4,00	-4,00
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		72 737,82	82 541,91	-9 804,09
GROUPE ET ASSOCIES				
451100	COMPTE COURANT INTEGRATION FIS	17 073,00		17 073,00
455210	C.C GIE INTERGAM	0,43	0,43	
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		17 073,43	0,43	17 073,00
DEBITEURS DIVERS				
467100	DEPOSITAIRES & MANDATAIRES	42 431,13	34 918,82	7 512,31

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
467150	CHEQUES IMPAYES COMPTANT DEPOT	18,22	54,39	-36,17
467190	CHEQUES DEPOTS/MAG. REMISE ULT	691,47	882,46	-190,99
467502	encaissement retrait 24 heures	1 825,69	6 188,39	-4 362,70
467510	DEBITEURS DIVERS STES DU GROU	43 638,31	7 704,82	35 933,49
467515	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	17 700,24	16 701,04	999,20
467516	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -	4 900,00		4 900,00
467517	DEBIT. DIV. ECART REM CAISSE -		114,00	-114,00
467520	AUTRES DEBITEURS DIVERS	973,73		973,73
467600	DEBITEURS DIVERS CHEQUE ENERGI	486,00	3 317,00	-2 831,00
468700	PRODUITS A RECEVOIR	14 329,10	22 853,31	-8 524,21
TOTAL DEBITEURS DIVERS		126 993,89	92 734,23	34 259,66
TOTAL AUTRES CREANCES		2 031 404,21	1 497 523,01	533 881,20
TRESORERIE ET DIVERS				
DISPONIBILITES				
512111	CRCA LOIRE HT LOIRE	314 859,24	691 728,47	-376 869,23
512120	SOCIETE GENERALE	291,86	1 498,85	-1 206,99
512130	CIC LYONNAISE DE BANQUE (EX BR	21 252,95	15 773,41	5 479,54
512132	BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHON	9 418,84	235 952,35	-226 533,51
512142	BANQUE POPULAIRE ASE Centre		947,60	-947,60
512150	BNP	87 266,61	2 461,31	84 805,30
512168	CRCA EX FOREZ GRAINS		36 652,60	-36 652,60
512170	CREDIT MUTUEL ST ETIENNE	33 986,95		33 986,95
512800	compte a terme BP		1 463,00	-1 463,00
514000	CHEQUES POSTAUX	3 611,69	2 587,22	1 024,47
531100	CAISSE - SIEGE SOCIAL		207,43	-207,43
TOTAL DISPONIBILITES		470 688,14	989 272,24	-518 584,10
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		470 688,14	989 272,24	-518 584,10
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	29 825,84	34 916,12	-5 090,28
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	16 996,35	20 043,81	-3 047,46
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		46 822,19	54 959,93	-8 137,74
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		46 822,19	54 959,93	-8 137,74
TOTAL GENERAL		24 343 698,42	25 307 903,14	-964 204,72

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL				
101310	CAPITAL N.GERE APPEL.VERSE ASS	2 900 000,00	2 900 000,00	
TOTAL CAPITAL		2 900 000,00	2 900 000,00	
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION				
104200	PRIMES DE FUSION LIEES AU CAPI	329 469,30	329 469,30	
TOTAL PRIMES D'EMISSION, DE FUSION		329 469,30	329 469,30	
RESERVE LEGALE				
106110	RESERVE LEGALE	290 000,00	290 000,00	
TOTAL RESERVE LEGALE		290 000,00	290 000,00	
AUTRES RESERVES				
106880	RESERVES DIVERSES	5 357 751,04	7 061 035,71	-1 703 284,67
TOTAL AUTRES RESERVES		5 357 751,04	7 061 035,71	-1 703 284,67
REPORT A NOUVEAU				
110000	REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITE	116 700,05	116 700,05	
TOTAL REPORT A NOUVEAU		116 700,05	116 700,05	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-280 709,38	-1 703 284,67	1 422 575,29
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		-280 709,38	-1 703 284,67	1 422 575,29
PROVISIONS REGLEMENTEES				
143000	PROV. REGLEMENT./HAUSSE DE PRI	1 030 185,37	1 035 833,64	-5 648,27
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES		1 030 185,37	1 035 833,64	-5 648,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 743 396,38	10 029 754,03	-286 357,65
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES				
151800	PROVISIONS POUR RISQUES	75 000,00	75 000,00	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES		75 000,00	75 000,00	
PROVISIONS POUR CHARGES				
153000	PROV/PENSIONS-OBLIGAT.SIMILAIR	445 678,00	429 927,00	15 751,00
158000	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	265 433,00	268 583,00	-3 150,00
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES		711 111,00	698 510,00	12 601,00
TOTAL PROVISIONS		786 111,00	773 510,00	12 601,00
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT				
EMPRUNTS				
164202	EMPRUNT CRCA 2822452	40 000,00	60 000,00	-20 000,00
164304	EMPRUNT BNP 6048062196		60 000,00	-60 000,00
164305	EMPRUNT BNP 6051631796	26 000,00	52 000,00	-26 000,00
164306	EMPRUNT BNP 6055928896	120 000,00	150 000,00	-30 000,00
164404	EMPRUNT SG 1956400013		16 666,41	-16 666,41
164405	EMPRUNT SG 221148100077	30 000,00	54 000,00	-24 000,00
164406	EMPRUNT SG 222103100011	80 000,00	120 000,00	-40 000,00
164407	EMPRUNT SG 223114100899	59 999,92	79 999,96	-20 000,04
164408	EMPRUNT SG 225132100266	310 000,00		310 000,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
164801	EMPRUNT CIC 00049286403	230 000,00		230 000,00
164901	EMPRUNT BP 08689512		212,47	-212,47
164902	EMPRUNT BP 05808580	423,57	5 482,42	-5 058,85
164903	EMPRUNT BP 05808581		11 754,29	-11 754,29
164904	EMPRUNT BP 05950322	54 665,98	74 885,65	-20 219,67
168842	INTERETS COURUS/EMPRUNTS CRCA	33,41	50,11	-16,70
168843	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BNP	818,62	533,89	284,73
168844	INTERETS COURUS/EMPRUNTS/S.GEN	1 260,55	111,28	1 149,27
168845	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BP	8,06	14,66	-6,60
168847	INTERETS COURUS/EMPRUNTS S.L.B	771,91		771,91
TOTAL EMPRUNTS		953 982,02	685 711,14	268 270,88
BANQUES				
512170	CREDIT MUTUEL ST ETIENNE		110 914,16	-110 914,16
TOTAL BANQUES			110 914,16	-110 914,16
INTERETS COURUS				
518600	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	12 628,00	23 231,48	-10 603,48
TOTAL INTERETS COURUS		12 628,00	23 231,48	-10 603,48
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		966 610,02	819 856,78	146 753,24
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV				
COMPTES COURANTS FINANCIERS				
455100	C.C. FINANCIERS EUREA	4 850 000,00	5 800 000,00	-950 000,00
455810	INT COURUS/C.C. C EUREA	9 077,73	20 021,02	-10 943,29
TOTAL COMPTES COURANTS FINANCIERS		4 859 077,73	5 820 021,02	-960 943,29
TOTAL EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV		4 859 077,73	5 820 021,02	-960 943,29
FOURNISSEURS				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
401105	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES DEBITEURS		93 960,28	-93 960,28
401106	FOURNISSEURS ACHATS CEREALES CREDITEURS	93 098,43		93 098,43
401199	FOURNISSEURS CREDITEURS	5 146 511,75	5 136 271,83	10 239,92
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 239 610,18	5 230 232,11	9 378,07
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES				
408100	FOURN. MSES FACT. NON PARVENUE	145 805,21	80 466,90	65 338,31
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	66 840,42	86 981,52	-20 141,10
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	265 468,68	341 270,61	-75 801,93
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		478 114,31	508 719,03	-30 604,72
TOTAL FOURNISSEURS		5 717 724,49	5 738 951,14	-21 226,65
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
422000	PERS.- CSE OS	11 124,59	11 464,16	-339,57
422010	PERS.- CSE FF	4 939,94	5 009,01	-69,07
427000	PERS.- OPPOSITIONS	273,40		273,40
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	436 266,41	429 455,94	6 810,47
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	199 798,62		199 798,62
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	25 763,57	54 146,61	-28 383,04

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	37 947,79	48 694,87	-10 747,08
428500	PERSONNEL AUTRES FRAIS A PYER	1 500,00	1 800,00	-300,00
428600	PERS.-COMPTE EPARGNE TEMPS A P	7 213,20	5 383,20	1 830,00
428610	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/13	162 182,18	165 281,76	-3 099,58
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	205 749,33	204 311,89	1 437,44
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	5 907,05	8 095,37	-2 188,32
TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES		1 098 666,08	933 642,81	165 023,27
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX				
431000	U.R.S.S.A.F.	146 218,23	147 963,46	-1 745,23
437110	PREVOYANCE CCPMA	6 620,64	12 575,49	-5 954,85
437130	MUTUELLE AXA FRANCE	34 624,73	33 999,11	625,62
437140	PREVOYANCE GROUPAMA DECES	3 321,08	3 431,95	-110,87
437178	MUTUELLE GENERALI		1 176,82	-1 176,82
437180	CAISSE RETRAITE CADRE (CRCCA)	42 403,13	42 664,52	-261,39
437198	RETRAITE SUP CCPMA	13 726,17	14 184,84	-458,67
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	155 311,06	146 616,83	8 694,23
438600	ORG.S. CHARG PATR/ CET A PAYER	2 567,90	1 837,82	730,08
438610	ORG.S. CHARG PATR./13E MOIS A	57 736,86	56 427,23	1 309,63
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	73 252,92	69 752,08	3 500,84
438660	ORGANIC CONTRIB. A PAYER	40 088,00	39 065,00	1 023,00
438670	TAXES SUR LES GRANDES SURFACES	31 222,00	34 465,00	-3 243,00
438685	TAXE AGEFIH A PAYER	13 906,00	14 986,00	-1 080,00
438690	ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	11 176,50	17 927,82	-6 751,32
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	4 594,54	4 790,03	-195,49
438720	I.J. CCPMA A RECEVOIR		58,77	-58,77
TOTAL SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX		636 769,76	641 922,77	-5 153,01
ETAT ET COLLECTIVITES				
442100	PRELEVEMENT A LA SOURCE IR	4 707,00	4 489,00	218,00
442510	TAXES PARAFISCALES SUR CEREALE	6 678,87	5 568,32	1 110,55
442520	TAXES PARAFISCALES SUR OLEAGIN	627,96	1 491,66	-863,70
442590	REDEVANCE POLLUTION LOIRE	23 637,53	24 031,44	-393,91
442610	REDEVANCE POLLUTION RHONE	34 062,60	38 283,49	-4 220,89
445510	TVA A DECAISSER	41 598,00	94 950,00	-53 352,00
445661	TVA DEDUCT./ ABS ENCAISSEMENT	31 365,10	35 591,40	-4 226,30
445720	TVA COLLECTEE 20%		38,16	-38,16
445870	TVA/FACT CLIENTS A ETABLIR	1 005,42	19 343,47	-18 338,05
445871	TVA/ AVOIR FOURNISSEUR A RECEV	139 104,06	86 887,81	52 216,25
445873	TVA/AVOIRS FRAIS ABONNES NON P	4 177,32		4 177,32
447600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	643,00	762,00	-119,00
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	2 308,15	2 342,58	-34,43
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	2 223,13	2 254,47	-31,34
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	4 516,47	4 569,63	-53,16
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	6 174,64	6 261,17	-86,53
448640	TAXE FONCIERE A PAYER	3 016,00	3 062,00	-46,00
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	19 701,00	18 428,00	1 273,00
448670	PARTICIPAT. EFFORT DE CONSTRUC	32 678,33	31 900,20	778,13

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
448680	CVAE A PAYER	5 906,00		5 906,00
448685	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	51 265,29	44 548,08	6 717,21
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		415 395,87	424 802,88	-9 407,01
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 150 831,71	2 000 368,45	150 463,25
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS				
404100	FOURN. D'IMMOBILISATIONS		13 739,81	-13 739,81
408400	FOURN. IMMOB. FACT NON PARVENU	540,00	3 120,00	-2 580,00
TOTAL FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS		540,00	16 859,81	-16 319,81
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		540,00	16 859,81	-16 319,81
AUTRES DETTES				
CLIENTS CREDITEURS				
411199	CLIENTS CREDITEURS	56 882,48	45 902,27	10 980,21
TOTAL CLIENTS CREDITEURS		56 882,48	45 902,27	10 980,21
EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	8 745,99	8 658,03	87,96
TOTAL EMBALLAGES CONSIGNES, RIST A ACC.		8 745,99	8 658,03	87,96
AUTRES COMPTES CREDITEURS				
466000	COTISATIONS FDSEA (AGPB - AGPM	2 364,75	1 946,06	418,69
467810	CREDITEURS DIVERS STES DU GROU	4 041,54	5 394,80	-1 353,26
467820	AUTRES CREDITEURS DIVERS	69,61	89,80	-20,19
467830	CREDITEURS DIVERS	510,59	3 318,62	-2 808,03
467870	CRED. DIV. ECART REM CAISSE -	143,29	1 806,31	-1 663,02
467871	CRED. DIV. ECART REM CAISSE -	1 170,00		1 170,00
467872	CRED. DIV. ECART REM CAISSE -	224,43		224,43
TOTAL AUTRES COMPTES CREDITEURS		8 524,21	12 555,59	-4 031,38
TOTAL AUTRES DETTES		74 152,68	67 115,89	7 036,79
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487510	PRDTS CONST. AVANCE CARTE CADE	45 254,41	41 466,01	3 788,40
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		45 254,41	41 466,01	3 788,40
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		45 254,41	41 466,01	3 788,40
TOTAL GENERAL		24 343 698,42	25 307 903,14	-964 204,72

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE				
707210	VENTES CEREALES BRUTES	3 957 225,49	3 521 481,04	435 744,45
707300	VENTES BLE	9 838,09	34 437,43	-24 599,34
707610	VENTES MARCHANDISES	59 123 375,23	59 045 696,65	77 678,58
707690	VENTES E COMMERCE	40 484,86	45 453,60	-4 968,74
709700	REMISE DEDOMAGEMENT MARCHANDIS	-19 716,87	-17 904,12	-1 812,75
709710	R R R A S VENTES MARCHAND CLIE	-2 063,02	-2 644,15	581,13
709765	DEDOMAGEMENT DIVERS	-450,00	-100,00	-350,00
TOTAL VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE		63 108 693,78	62 626 420,45	482 273,33
PRODUCTION SERVICES - FRANCE				
706001	PRESTATION AFFUTAGE		159,02	-159,02
706002	PRESTATION PRESSING		324,01	-324,01
706120	PREST TRANSPORT CLIENTS HORS G	-643,38	6 399,59	-7 042,97
706150	PRESTATION ABONNEMENT METEO	780,00	858,00	-78,00
706170	PRESTATION ABONNEMENT ROBOT DE		-400,00	400,00
706210	PRESTAT STOCKAGE CLIENTS HORS	3 599,83	2 646,55	953,28
706220	PRESTATION SECHAGE CLIENTS HOR	15 921,42	9 584,35	6 337,07
706230	PRESTATION BASCULE		80,00	-80,00
706240	PRESTATION EPANDAGE	180 466,68	195 480,81	-15 014,13
706400	AUTRES PRESTATIONS CLIENTS HOR	49 857,29	55 571,07	-5 713,78
706415	PRESTATION ANALYSE FOURRAGE		160,00	-160,00
706420	PRESTATIONS CLIENTS:ANALYSE DE	18 913,80	27 209,05	-8 295,25
706430	PRESTATIONS SERVICE FERTILISAT	36 643,00	37 370,00	-727,00
706465	PRESTATIONS SERVICES COLLABORA	372 524,65	282 240,70	90 283,95
706466	PRESTATIONS SERVICES LIES PROD	101 308,35	70 312,87	30 995,48
706467	PRESTATIONS SERVICES ANIMATION	840,41	445,50	394,91
706510	PRESTATIONS STOCKAGE GROUPE	14 910,03	22 619,33	-7 709,30
706520	PRESTATIONS SECHAGE GROUPE		9 370,02	-9 370,02
706620	PRESTATIONS PERSONNEL FACTURE		10 800,00	-10 800,00
706673	PRESTATIONS ANCRE DE LEVAGE	400,00		400,00
706675	PRESTATIONS SAV MAT	6 037,82	2 788,00	3 249,82
706685	PRESTATIONS SUR PRODUITS PHYTO	113,67	570,93	-457,26
706921	PREST. HORS CONVENTION EUREA C	15 458,73	21 296,89	-5 838,16
708350	LOCATIONS IMMOBILIERES	163 716,91	127 477,63	36 239,28
708365	LOCATION KIT ROBOT DESHERBAGE		1 600,00	-1 600,00
708370	LOCATION STATION METEO	1 824,00	1 491,00	333,00
708500	PORT FRAIS FACTURES AUX CLIENT	8 272,16	5 885,62	2 386,54
708820	VENTES D'EMBALLAGES PERDUS (SA	450,00	662,50	-212,50
708821	FACTURATION DEPENSES PUBLICITA	2 460,59	2 851,82	-391,23
708825	VENTES PETITES FOURNITURES	102,59	630,31	-527,72
708830	VENTES EMBALLAG RECUPERABLES(P	29 604,58	30 451,78	-847,20
708870	PRODUITS SUR BON D'ACHAT		4 475,30	-4 475,30
708880	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	6 589,51	6 968,58	-379,05
TOTAL PRODUCTION SERVICES - FRANCE		1 030 152,64	938 381,21	91 771,43
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		64 138 846,42	63 564 801,66	574 044,76

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
740400	SUBVENTION APPRENTISSAGE	19 000,00	23 500,20	-4 500,20
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		19 000,00	23 500,20	-4 500,20
REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE				
781510	REPRISE PROVIS RISQ & CHARG EX	253 583,00	254 841,00	-1 258,00
781710	REPRISE PROVIS DEPRECIATION ST	188 900,00	166 200,00	22 700,00
781741	REPRISE PROVIS DEPRECIATION CL	168 606,97	189 573,07	-20 966,10
791102	TRANSFERT REFACTURAT ELECTRICI	1 563,46	2 361,28	-797,82
791104	TRANSFERT DE CHARGES CARBURANT	603,19	323,27	279,92
791109	TRANSFERT AUTRES ACHATS	486,79	485,78	1,01
791116	TRANSF REMBOURSEMENTS SINISTRE	8 319,31	2 962,00	5 357,31
791119	TRANSFERT SERVICES EXTERIEURS	345,37	3 047,17	-2 701,80
791127	TRANSFERT CHARGES BONS SOGEC	16 913,46	11 165,22	5 748,24
791128	TRANSFERT BON D ACHAT CADHOC	43 372,12	53 959,84	-10 587,72
791129	TRANSFERT AUTRES SERV EXTER DI	260,61	3 396,48	-3 135,87
791132	TRANSFERT CHARGES AUTRES BON A	8 437,38	6 559,00	1 878,38
791241	TRANSF QUOTE PART FORMATION		1 380,00	-1 380,00
791249	TRANSFERT AUTRES CHARGES PERSO	43 916,58	37 039,78	6 876,80
TOTAL REPRISES AMORT DEPREC PROV TRANSF CHARGE		735 308,24	733 293,89	2 014,35
AUTRES PRODUITS				
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	1 210,76	23,68	1 187,08
758200	PRODUIT SUR PENALITE OPE. GEST	71,04		71,04
758300	PRODUITS DIVERS SUR ECART CAIS	1 936,46	2 673,75	-737,29
758400	PRODUITS DIVERS SUR SOLDE TIER	17 572,61	3 563,94	14 008,67
TOTAL AUTRES PRODUITS		20 790,87	6 261,37	14 529,50
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		775 099,11	763 055,46	12 043,65
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION				
761100	REVENUS TITRES PARTICIPATION G	4 138,65	4 127,30	11,35
761200	REVENUS TITRES PARTICIPAT HORS	1 211,71	3 355,87	-2 144,16
761730	REVEN CPTES RISTOURN BLOQ HORS	10 532,02	5 544,32	4 987,70
TOTAL PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION		15 882,38	13 027,49	2 854,89
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES				
763111	INTERETS RETARD FACTURES AUX C	44 284,21	-2 115,91	46 400,12
763253	INTERETS SUR DOSSIER CONTENTIE	1 247,81	3 571,65	-2 323,84
763510	PRODUITS FINANCIERS C/COURANT		7 749,83	-7 749,83
765000	ESCOMPTE OBTENUS DES FOURNISS	1 704,47	1 322,46	382,01
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		47 236,49	10 528,03	36 708,46
REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE				
786625	REPRISE PROVISION DEPR.INTERET	69 670,12	50 053,87	19 616,25
TOTAL REPRISES SUR PROV DEPREC ET TRANSF CHARGE		69 670,12	50 053,87	19 616,25
PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL				
767100	PRODUITS NETS CESS VAL MOB PLA		827,47	-827,47

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL PRODUITS NETS CESSION VAL MOBIL			827,47	-827,47
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		132 788,99	74 436,86	58 352,13
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PRODUITS EXCEPT DE GESTION				
771800	AUTRES PROD EXCEPT /OP DE GEST	15 900,95	305 047,73	-289 146,78
TOTAL PRODUITS EXCEPT DE GESTION		15 900,95	305 047,73	-289 146,78
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL				
775210	PROD CESSIONS TERRAINS	3 000,00		3 000,00
775290	PROD CESSIONS IMMO EN COURS		2 860,00	-2 860,00
775310	PROD CESSIONS MATERIELS OUTILL	7 600,00	2 520,77	5 079,23
775330	PROD CESSIONS MATERIEL TRANSP		90 000,00	-90 000,00
775340	PROD CESSIONS MATER BUREAU & I	1 000,00	500,00	500,00
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		11 600,00	95 880,77	-84 280,77
REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES				
787300	REPRISE PROVIS REGLEMENT SUR S	27 575,31	14 032,64	13 542,67
TOTAL REPRISES PROV DEPREC & TRANSF DE CHARGES		27 575,31	14 032,64	13 542,67
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		55 076,26	414 961,14	-359 884,88
TOTAL GÉNÉRAL		65 101 810,78	64 817 255,12	284 555,66

Handwritten signature

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
ACHATS				
ACHATS DE MARCHANDISES				
607210	ACHATS CEREALES CULTURE BRUTS	3 309 314,83	3 413 896,90	-104 582,07
607220	ACHATS CEREALES NEGOCE BRUTS	219 971,68		219 971,68
607250	SECHAGE SUR ACHATS CEREALES	-45 307,34	-5 377,04	-39 930,30
607260	BONIFICATIONS/REFACTIONS P S	-679,44	-5 330,56	4 651,12
607290	REFACTIONS DIVERSES	12 863,95	17 643,45	-4 779,50
607330	ACHATS BLE NON ADHERENTS		6 183,55	-6 183,55
607500	ACHATS DE MARCHANDISES	44 743 259,00	46 395 083,57	-1 651 824,57
607530	REAJUSTEMENT ACHATS MSES DETER	434 248,16	409 704,37	24 543,79
607535	REAJUSTEMENT MSES DONS ALIMENT	1 999,00	2 213,39	-214,39
607540	REAJUSTEMENT MSES SUR VOL MAGA	15 929,84	16 302,14	-372,30
607580	REAJUSTEMENT DEMARQUE	200 347,59	101 511,27	98 836,32
607690	ACHATS E COMMERCE	32 714,79	34 384,25	-1 669,46
608720	FRAIS PLATEFORME S/ACHATS MARC	11 007,81	3 173,00	7 834,81
608730	TRANSP NON AFFECT S/ACH MARCHA	575,77	1 921,14	-1 345,37
608740	TRANSP AFFECTE S/ACHATS MARCHA	1 018 763,06	1 078 950,29	-60 187,23
608760	FRAIS DE FACTURATION /ACH MARC	5,04		5,04
609700	RRRO DEDOMAGEMENT LITIGE MARCH	-13 972,01	-14 075,42	103,41
609751	R R R O AFFECTES S/MARCHANDISE	-1 923 064,35	-1 723 958,75	-199 105,60
609765	DEDOMMAGEMENT DIVERS	-434,00	-100,00	-334,00
TOTAL ACHATS DE MARCHANDISES		48 017 543,38	49 732 125,55	-1 714 582,17
VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES				
603720	VARIAT STOCKS CEREALES-OLEAG-P	23 146,44	379,89	22 766,55
603750	VARIAT STOCKS MARCHANDISES	734 123,33	-233 603,32	967 726,65
TOTAL VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES		757 269,77	-233 223,43	990 493,20
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.				
602210	ACHATS COMBUSTIBLES STOCKES	27 843,57	27 967,13	-123,56
602610	ACHAT EMBALLAGES PERDUS STOCKE	940,44	773,78	166,66
602625	ACHATS SACHE VIDE DECHETS	19 206,12	24 736,59	-5 530,47
602650	ACHATS EMBALLAGES RECUPERABLES	53 299,08	14 840,39	38 458,69
TOTAL ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.		101 289,21	68 317,89	32 971,32
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR				
603221	VARIAT STOCKS COMBUSTIBLES	424,17	3 774,76	-3 350,59
603265	VARIAT STOCKS EMBALLAG RECUPER	-11 701,21	7 661,94	-19 363,15
TOTAL VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR		-11 277,04	11 436,70	-22 713,74
TOTAL ACHATS		48 864 825,32	49 578 656,71	-713 831,39
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX				
605001	AFFUTAGE		88,10	-88,10
605002	PRESSING		99,02	-99,02
TOTAL MATERIEL, EQUIPTS ET TRAVAUX			187,12	-187,12
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES				
606110	EAU	21 576,17	22 477,81	-901,64

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
606120	ELECTRICITE	197 313,70	230 297,67	-32 983,97
606130	CARBURANTS NON STOCKES	1 857,59	385,22	1 472,37
606140	GAZ DE VILLE (NON STOCKE)	89 171,47	117 730,00	-28 558,53
606320	FOURNIT ENTRETIEN,PETIT EQUIP	96 886,81	119 101,85	-22 215,04
606325	FOURNITURES : CONSOMMATION MAG	41 015,42	37 896,76	3 118,66
606330	ACHATS EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	24 058,79	24 109,51	-50,72
606410	FOURNITURES DE BUREAU (NON STO	12 421,03	16 544,19	-4 123,16
606500	ACHATS PRODUITS VETERINAIRES	83,04		83,04
TOTAL MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		484 384,02	568 543,01	-84 158,99
SOUS-TRAITANCE GENERALE				
611112	AUTRES PRESTATIONS INFORMATIQU		405,00	-405,00
611120	PRESTATION EDITIQUE	17 550,68	25 477,22	-7 926,54
611130	PREST. COMMUNICATION MAILING	23 376,52	21 943,92	1 432,60
611150	PRESTATIONS DIFFUSION AUDIO/VI	816,00	777,88	38,12
611220	PRESTATIONS SECHAGE, RECEPTION	104 622,89	45 286,98	59 335,91
611240	PRESTATION EPANDAGE	181 698,18	193 133,57	-11 435,39
611270	PRESTATIONS NETTOYAGES DIVERS	852,12	1 291,24	-439,12
611280	PRESTATIONS CARTES DE FIDELITE	14 322,59	13 627,07	695,52
611300	PRESTATIONS CONSEILS,APPUI TE	1 923,46	1 932,70	-9,24
611305	PRESTATION SUIVI PARCELLE	13 724,30	9 876,70	3 847,60
611310	PREST. DISTRIBUTIONS PUBLICITA	29 043,36	41 300,30	-12 256,94
611340	PREST. CERTIFICATIONS,AUDIT QU	649,00	991,00	-342,00
611350	PREST.MAINT.TELESURV.,ASTREINT	796,96		796,96
611360	PRESTATIONS DERATISATION DESIN	7 386,61	6 705,77	680,84
611370	PRESTATIONS TRAITEMENT DECHETS	74 537,54	66 503,65	8 033,89
611375	PRESTATION ABONNEMENT METEO	513,45	714,60	-201,15
611380	PREST. PHOTOCOPIES,DVPT PHOTOS	25,00	3,75	21,25
611390	PREST. FORMATIONS NON IMPUTABL	6 484,37	2 560,00	3 924,37
611400	AUTRES PRESTATIONS HORS GROUPE	3 716,71	2 498,71	1 218,00
611430	PRESTATION EQUARISSAGE		600,00	-600,00
611440	PRESTATION E.COMMERCE	16 944,00	10 312,00	6 632,00
611450	PRESTATIONS WEB ET INTERNET	82,34	606,87	-524,53
611455	PRESTATION BORNES ELECTRIQUE	429,21	727,53	-298,32
611470	PRESTATIONS SECURITE		820,00	-820,00
611485	PRESTATION INTRUM	1 056,00	780,00	276,00
611600	PRESTATIONS STOCKAGE VILLEFRAN	10 217,49	15 085,20	-4 867,71
611605	PRESTATIONS TELLINES	1 202,44	7 277,03	-6 074,59
611613	PRESTATION CONVENTION EUREA DI	1 061 151,02	1 139 752,42	-78 601,40
611615	PRESTATION CONVENTION EUREA SE	2 033 565,00	2 122 656,00	-89 091,00
611620	PRESTAT PERSONNEL REFACTURE	17 190,00	18 282,00	-1 092,00
611630	PRESTATION FABRICATION BULK	27 972,00		27 972,00
611650	PRESTATIONS PARC AUTOMOBILE	240 527,48	271 410,96	-30 883,48
611670	PRESTATIONS SAV ET MAT	5 912,79	2 351,39	3 561,40
611680	prestation personnel garage	412,50	110,00	302,50
611905	prestation GIE INTERGAM	173 744,00	183 344,00	-9 600,00
611908	PRESTATIONS ESV	-117,86	1 077,48	-1 195,34
611915	PRESTATION CONVENTION MAINTENA	10 128,00	7 176,00	2 952,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
611924	PREST. HORS CONVENTION FLEUREA		1 342,18	-1 342,18
TOTAL SOUS-TRAITANCE GENERALE		4 082 456,15	4 218 741,12	-136 284,97
LOCATIONS				
613210	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 062 779,49	1 971 258,66	91 520,83
613230	LOCATION BUREAUX ET SERVICES	3 675,40	3 514,28	161,12
613510	LOCATIONS MATERIELS ET OUTILLA	145 353,89	138 378,91	6 974,98
613520	LOCATIONS MATERIELS DE TRANSPO	20 587,26	2 101,81	18 485,45
613530	LOCATIONS MAT. BUREAU INFO.	17 605,99	24 205,46	-6 599,47
613540	HEBERGEMENT SYSTEME EXPLOITATI	-8 101,40	2 527,26	-10 628,66
613560	LOCATION KIT ROBOT DESHERBAGE		2 040,00	-2 040,00
TOTAL LOCATIONS		2 241 900,63	2 144 026,38	97 874,25
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE				
614000	CHARGES LOCATIVES	42 827,50	38 343,00	4 484,50
TOTAL CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE		42 827,50	38 343,00	4 484,50
ENTRETIEN ET REPARATIONS				
615210	ENTRETIEN DES BIENS IMMOBILIER	107 120,49	59 890,76	47 229,73
615220	SERVICE DE NETTOYAGE IMMOBILIE	7 904,11	12 684,65	-4 780,54
615230	ENTRETIEN NETTOYAGE ESPACES VE	18 008,59	17 128,78	879,81
615510	ENTRETIEN MATERIEL ET OUTILLAG	24 315,55	28 901,09	-4 585,54
615520	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	575,00	1 834,22	-1 259,22
615530	ENTRETIEN MATERIEL AUTOMOBILE		165,00	-165,00
615535	ENTRETIEN EXTERNE MATERIEL TRA	1 398,54	214,62	1 183,92
615600	MAINTENANCE - CONTRAT D'ENTRE	94 406,02	89 701,12	4 704,90
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		253 728,30	210 520,24	43 208,06
PRIMES D'ASSURANCES				
616122	ASSURANCES SILOS ET ENGRAIS	11 197,70	10 453,96	743,74
616123	ASSURANCES MAGASINS DOMMAGE BI	31 591,76	28 097,51	3 494,25
616124	ASSURANCES MULTIRISQUE BUREAUX	267,40	245,69	21,71
616125	ASSURANCES CIVENS DOMMAGE BIEN	4 823,20	4 465,93	357,27
616127	ASSURANCES PERTE EXPLOITATION	29 857,01	28 098,21	1 758,80
616140	ASSURANCES BRIS DE MACHINES SE	177,20		177,20
616190	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVI	22 785,41	35 391,47	-12 606,06
616195	ASSURANCE RC MANDATAIRES SOCIA	903,51	849,82	53,69
616200	ASSURANCE ATTEINTE ENVIRONNEME	2 580,41	2 621,10	-40,69
616385	ASSURANCES KMS AUTO DU PERSONN	1 521,22	1 626,80	-105,58
616390	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	301,20	1 580,11	-1 278,91
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		106 006,02	113 430,60	-7 424,58
ETUDES ET RECHERCHES				
617100	ANALYSES SCIENTIFIQUES		268,00	-268,00
617200	ANALYSE DE SOL	15 146,65	23 208,40	-8 061,75
617400	PRESTATION ANALYSE FOURRAGE		1 068,96	-1 068,96
TOTAL ETUDES ET RECHERCHES		15 146,65	24 545,36	-9 398,71
DIVERS				
618300	DOCUMENTATION	1 438,72	1 272,88	165,84
618500	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAI	7 346,36	3 746,67	3 599,69

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL DIVERS		8 785,08	5 019,55	3 765,53
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES				
622220	AUTRES COMMISSIONS SUR VENTES	224,94	1 060,00	-835,06
622230	AUTRES COMMISSIONS SUR ACHATS	43 386,03	31 254,13	12 131,90
622240	COMMISSIONS VENTES E COMMERCE	4 656,25	5 222,05	-565,80
622610	HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	4 425,00	11 715,25	-7 290,25
622620	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX CO	14 680,50	15 100,00	-419,50
622640	HONORAIRES CONSEIL JURIDIQUE		21 800,00	-21 800,00
622670	HONORAIRES ACTES VETERINAIRES	327,63	85,00	242,63
622680	AUTRES HONORAIRES	2 016,00	5 078,84	-3 062,84
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	9 928,85	10 167,29	-238,44
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		79 645,20	101 482,56	-21 837,36
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES				
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	6 127,80	13 935,59	-7 807,79
623300	FOIRES FETES ET EXPOSITIONS	34 920,82	36 592,11	-1 671,29
623310	INAUGURATION-ANNIVERSAIRE-EVEN	14 020,37	12 084,28	1 936,09
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	14 807,17	25 828,60	-11 021,43
623500	BON D ACHAT	32 161,21	28 620,13	3 541,08
623520	BONS D ACHATS SOGEC	17 494,99	10 633,75	6 861,24
623530	BONS D'ACHAT ALIMENTS CHIENS C	919,80	862,00	57,80
623570	CHEQUES CADHOC	21 336,21	23 633,57	-2 297,36
623580	CHEQUES TIR GROUPE	12 822,67	12 706,51	116,16
623585	CHEQUES KADEOS	15 834,65	17 549,62	-1 714,97
623600	CATALOGUES - IMPRIMES PUBLICIT	32 838,05	36 415,87	-3 577,82
623610	P.L.V - I.L.V - CALICOTS	38 140,23	32 391,90	5 748,33
623700	ENSEIGNES -PANNEAUX PUBLICITAI	10 930,98	11 897,10	-966,12
623800	AUTRES FRAIS PUBLICITAIRES	697,13	2 523,67	-1 826,54
623810	PUBLICITE SUR SITE WEB ET INTE	11 083,11	5 631,58	5 451,53
623850	DONS COURANTS	385,00	780,00	-395,00
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		264 520,19	272 086,28	-7 566,09
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL				
624130	TRANSPORT SUR ACHATS FRAIS GEN	65,00		65,00
624200	TRANSPORTS SUR VENTES	1 056,75	194,27	862,48
TOTAL TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL		1 121,75	194,27	927,48
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS				
625610	DEPLACEMENTS -MISSIONS DU PERS	39 863,15	51 139,85	-11 276,70
625630	DEPLACEMENTS-FRAIS KILOMETRIQU	26 263,85	38 728,03	-12 464,18
625700	RECEPTIONS	12 171,48	13 915,14	-1 743,66
TOTAL DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS		78 298,48	103 783,02	-25 484,54
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS				
626100	FRAIS POSTAUX	27 502,97	31 924,40	-4 421,43
626150	FRAIS POSTAUX COMMUNICATION	25 137,37	29 899,20	-4 761,83
626200	TELEPHONE	2 687,88	8 401,12	-5 713,24
TOTAL FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS		55 328,22	70 224,72	-14 896,50

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				
627200	COMMISSIONS-FRAIS EMISSION EMP	430,00	920,00	-490,00
627510	FRAIS SUR EFFETS CLIENTS	43,98	34,74	9,24
627800	AUTRES FRAIS-COMMISS SUR PS BA		4,97	-4,97
627805	COMMISSIONS CARTES/LOCATION TP	67 994,67	64 774,01	3 220,66
627806	COMMISSIONS DE MOUVEMENTS	10 901,34	10 405,23	496,11
627810	COMMISSIONS/REGLT CARTE DE CR	37,00	37,00	
627815	ABONNEMENTS ET RELEVES TELETRA	632,13	633,03	-0,90
627835	FRAIS DE VIREMENTS	2 274,56	1 895,05	379,51
627840	FRAIS TENUE DE COMPTE	2 342,40	2 978,14	-635,74
627845	FRAIS SUR OPPOSITION,IMPAYES,R	152,70	91,20	61,50
627850	FRAIS COMMISSIONS ANNUELLE REE	2 590,00	2 005,00	585,00
627860	FRAIS CIRCULARISATION CAC	250,00	140,00	110,00
627865	FRAIS DE RECHERCHE,INFORMATION		34,76	-34,76
627875	COMMISSION SUR PRELEVEMENT CLI	1 057,68	820,70	236,98
627880	FRAIS VIREMENT COMMERCIAUX	800,00	891,80	-91,80
627885	COMMISSION CENTRALISATION CASH	3 216,00	2 914,50	301,50
627892	FRAIS TENUE COMPTE EPARGNE SAL	81,40	84,34	-2,94
627895	AUTRES COMMISSIONS DIVERSES	6 436,87	4 138,53	2 298,34
627896	COMMISSION PAIEMENT X FOIS		137,37	-137,37
627897	COMMISSION PAIEMENT X FOIS ALM	1 113,44	236,14	877,30
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		100 354,17	93 176,51	7 177,66
DIVERS				
628310	COTISATIONS PROFESSIONNELLES	9 820,73	9 125,00	695,73
628400	FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSON		940,00	-940,00
628500	GRATIFICATIONS DE STAGES	2 069,00	2 150,00	-81,00
TOTAL DIVERS		11 889,73	12 215,00	-325,27
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		7 826 392,09	7 976 518,74	-150 126,65
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES				
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS				
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	62 833,49	62 506,72	326,77
633400	PARTICIPATION CONSTRUCTION	21 406,13	21 315,24	90,89
633500	TAXE APPRENTISSAGE	32 348,53	32 210,89	137,64
TOTAL IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS		116 588,15	116 032,85	555,30
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
635120	TAXES FONCIERES	5 659,00	5 592,00	67,00
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	5 115,48	9 511,45	-4 395,97
635160	COTISATION FONCIERE DES ENTREP	129 970,00	127 538,00	2 432,00
635170	COTISATION VALEUR AJOUTEE (CVA	6 401,00	12 887,00	-6 486,00
635180	REDEVANCE POLLUTION DIFFUSE	-34 803,98	-9 541,32	-25 262,66
635420	DROITS ENREGISTREMENT ET TIMBR		990,00	-990,00
637100	CONTRIBUTION SOCIALE ORGANIC	70 778,00	69 256,00	1 522,00
637600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	898,00	1 176,00	-278,00
637800	TAXES DIVERSES	34 936,95	35 269,28	-332,33
637820	TAXES SURFACES DE VENTE	54 234,00	52 025,00	2 209,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
637840	TAXE CVO COLLECTE GRAIN	-246,48	472,25	-718,73
637900	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	15 407,85	11 892,16	3 515,69
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		288 349,82	317 067,82	-28 718,00
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		404 937,97	433 100,67	-28 162,70
CHARGES DE PERSONNEL				
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
641110	SALAIRES DE BASE	3 561 538,16	3 591 769,93	-30 231,77
641120	HEURES SUPPLEMENTAIRES	19 860,48	17 453,20	2 407,28
641125	Repos compensateur	45,57	477,70	-432,13
641200	CONGES PAYES	415 926,78	395 755,34	20 171,44
641310	REGLEMENT 13E MOIS	359 161,09	343 723,55	15 437,54
641320	PRIME D ANCIENNETE	197 220,78	192 261,68	4 959,10
641340	AUTRES PRIMES PAYEES	203 212,85	218 669,73	-15 456,88
641350	PRIME REPAS SALARIE	204,28	124,28	80,00
641420	AUTRES INDEMNITES	3 670,00	5 200,00	-1 530,00
641440	AUTRES INDEMNITES NON IMPOSABL	22 588,15	32 048,40	-9 460,25
641450	PRIME VALEUR AJOUTEE		137 984,23	-137 984,23
641810	COMPLEMENT DE SALAIRE BRUT A P		-148 085,70	148 085,70
641820	CONGES PAYES-MONTANT BRUT A PA	14 616,57	51 990,63	-37 374,06
641830	COMPTE EPARGNE TEMPS A PAYER	1 830,00	2 075,00	-245,00
641831	13E MOIS - MONTANT BRUT A PAYE	-3 099,58	11 804,90	-14 904,48
641834	AUTRES PRIMES-MONTANT BRUT A P	1 437,44	12 128,89	-10 691,45
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS		4 798 212,57	4 865 381,76	-67 169,19
CHARGES SOCIALES				
645100	COTISATIONS URSSAF	813 873,25	834 994,56	-21 121,31
645150	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL 8%	13 219,09	13 939,09	-720,00
645160	CONTRIBUTION FORFAIT SOCIAL PE	9 685,09	345,01	9 340,08
645289	COTISATION PREVOYANCE APICIL		814,27	-814,27
645310	COTISATIONS CCPMA	56 800,05	56 787,62	12,43
645324	COTISATIONS CAMARCA	279 821,43	284 522,73	-4 701,30
645325	CAISSE RETRAITE CADRE (CRCCA)	2 510,49	4 606,25	-2 095,76
645400	COTISATIONS ASSEDIC	204 219,73	200 189,05	4 030,68
645820	COTISATIONS GROUPAMA DECES	29 447,24	29 433,93	13,31
645850	COTISATION MUTUELLE GROUPAMA	34 666,01	33 302,89	1 363,12
645851	COTISATION MUTUELLE GENERALI		320,87	-320,87
647200	VERSEMENT au COMITE D'ENTREPRI	47 571,70	47 368,18	203,52
647210	SUBVENTION 0,2% COMITE D'ENTRE	9 513,93	9 473,21	40,72
647500	MEDECINE DU TRAVAIL & PHARMACI	17 634,31	17 300,63	333,68
647600	MEDAILLES DU TRAVAIL	1 975,80	2 010,16	-34,36
647800	ABONDEMENT /VERSEMENT P.E.E.	45 664,11	53 782,09	-8 117,98
TOTAL CHARGES SOCIALES		1 566 602,23	1 589 190,54	-22 588,31
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL				
648100	FRAIS DIVERS PERSONNEL	24,17	1 188,25	-1 164,08
648220	CHARGES PATRONALES S/CONGES A	11 359,23	15 535,61	-4 176,38
648300	DEPENSES DE FORMATION	35 380,86	31 782,92	3 597,94

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
648330	CHARGES PATRONALES SUR CET A P	730,08	679,62	50,46
648331	CHARGES PATRON S/13E MOIS A PA	1 309,63	2 694,98	-1 385,35
648334	CHARGES PATRONALES S/PRIMES A	3 500,84	2 469,08	1 031,76
TOTAL AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		52 304,81	54 350,46	-2 045,65
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL		6 417 119,61	6 508 922,76	-91 803,15
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS				
681122	DOTAT AMORTISS AGENC AMENAG TE	30 039,85	32 007,63	-1 967,78
681123	DOTAT AMORTISS CONSTR ENSEMB I	6 497,24	6 530,10	-32,86
681124	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR ENS	3 213,60	3 213,60	
681127	DOTAT AMORTISS IAA CONSTR NON	65 172,48	61 746,82	3 425,66
681128	DOTAT AMORTISS INSTAL COMPL SP	30 713,37	17 462,71	13 250,66
681131	DOTAT AMORTISS MATERIELS OUTIL	123 272,09	105 711,03	17 561,06
681133	DOTAT AMORTISS MATERIEL TRANSP	275,00	6 765,31	-6 490,31
681135	DOTAT AMORTISS MATER BUREAU-IN	20 297,63	21 656,53	-1 358,90
681136	DOTAT AMORTISS MOBILIER	1 178,00	960,94	217,06
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		280 659,26	256 054,67	24 604,59
DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
681710	DOTAT PROVIS DEPRECIATION STOC	202 700,00	188 900,00	13 800,00
681741	DOTAT PROV DEPRECIAT CPTES CLI	202 753,28	168 606,99	34 146,29
TOTAL DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		405 453,28	357 506,99	47 946,29
PROVISIONS				
681510	DOTAT PROVIS RISQUES ET CHARGE	250 433,00	253 583,00	-3 150,00
681530	DOTAT. PROVIS/PENSION,OBLIGAT	15 751,00	244 117,00	-228 366,00
TOTAL PROVISIONS		266 184,00	497 700,00	-231 516,00
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		952 296,54	1 111 261,66	-158 965,12
AUTRES CHARGES				
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE				
651600	DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUC	4 290,35	17 361,20	-13 070,85
651810	FRANCHISE GAMM VERT	289 258,00	272 332,00	16 926,00
654100	PERTES CREANCES IRRECOURV EXER	728,34	1 117,73	-389,39
654400	PERTES CREANCES IRRECOURV EXE	26 111,79	8 958,08	17 153,71
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	34,63	316,36	-281,73
658300	DIVERSES CHARGES ECART CAISSE/	6 236,11	1 501,97	4 734,14
658400	DIVERSES CHARGES SOLDE TIERS	9 148,66	974,12	8 174,54
658500	DIVERSES CHARGES VOL FAUX BILL	20,00	530,10	-510,10
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		335 827,88	303 091,56	32 736,32
TOTAL AUTRES CHARGES		335 827,88	303 091,56	32 736,32
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS				
686625	DOTATION PROVISION SUR INTERET	41 418,60	69 670,10	-28 251,50
TOTAL DOTATIONS SUR AMORT DEPREC ET PROVISIONS		41 418,60	69 670,10	-28 251,50
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
661260	INTERETS SUR EMPRUNTS CRCA	193,30	273,30	-80,00
661261	INTERETS SUR EMPRUNTS BP	2 378,46	1 422,58	955,88
661263	INTERETS SUR EMPRUNTS BNP	4 583,24	978,67	3 604,57
661264	INTERETS SUR EMPRUNTS S.GENERA	4 005,81	3 822,62	183,19
661267	INTERETS SUR EMPRUNTS SLB	771,91		771,91
661520	INTERETS C-COUR FINANCIERS GRO	108 821,44	46 893,74	61 927,70
661610	INTERETS DECOUVERTS BANCAIRES(	14 394,05	82 396,51	-68 002,46
661810	PENALITE/PAIEMENT TARDIF/DETTES	6,00	387,72	-381,72
665411	ESCOMPTE ACCORDES AUX CLIENTS	98 464,17	100 476,58	-2 012,41
668100	AUTRES CHARGES FINANCIERES		4 115,00	-4 115,00
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		233 618,38	240 766,72	-7 148,34
TOTAL CHARGES FINANCIERES		275 036,98	310 436,82	-35 399,84
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXCEPT DE GESTION				
671300	DONS,LIBERALITES	360,00	230,00	130,00
671800	AUTRES CHARGES EXCEPT S/OPERAT	8 238,32	3 320,80	4 917,52
671870	CHARGES EXCEPT. SINISTRE STOCK	11 541,27	11 271,29	269,98
TOTAL CHARGES EXCEPT DE GESTION		20 139,59	14 822,09	5 317,50
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL				
675210	V N C TERRAINS	716,53		716,53
675220	V N C AAI TERRAIN	20 840,47		20 840,47
675230	V N C CONSTRUCT ENSEMBLE IMMOB	1 590,71		1 590,71
675270	V N C I.A.A. CONSTRUCT NON PRO	24 178,55		24 178,55
675290	V N C IMMO EN COURS		2 860,00	-2 860,00
675310	V N C MATERIELS ET OUTILLAGES	8 123,36	5 446,66	2 676,70
675330	V N C MATERIEL DE TRANSPORT		89 886,36	-89 886,36
675340	V N C MATERIEL BUREAU & INFORM	611,48	63,89	547,59
TOTAL CHARGES EXCEPT EN CAPITAL		56 061,10	98 256,91	-42 195,81
DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS				
687300	DOTAT PROVIS REGLEMENTEE S/STO	21 927,04	131 277,39	-109 350,35
TOTAL DOT EXCEPT AUX AMORT DEPREC & PROVISIONS		21 927,04	131 277,39	-109 350,35
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		98 127,73	244 356,39	-146 228,66
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION				
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION				
691010	INTERESSEMENT DES SALARIES	199 798,62		199 798,62
691020	PARTICIPATION DES SALARIES	25 230,42	54 194,48	-28 964,06
TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION		225 029,04	54 194,48	170 834,56
TOTAL PARTICIPATION SALARIES EXPANSION		225 029,04	54 194,48	170 834,56
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-17 073,00		-17 073,00
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		-17 073,00		-17 073,00
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		-17 073,00		-17 073,00

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
TOTAL GÉNÉRAL		65 382 520,16	66 520 539,79	-1 138 019,63



ANNEXES



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

REFERENTIEL, PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de l' ANC 2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPARABILITE DES COMPTES, CHANGEMENT DE METHODE OU DE MODALITES SIGNIFICATIVES

Néant.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Sont inclus dans ce compte :

- Les logiciels informatiques qui sont amortis sur une durée de 1 an à 4 ans prorata temporis
- Le fonds de commerce des différents magasins d' Agri Sud Est Centre, qui a été apporté à la constitution de la société, auquel s'est rajouté le fonds de commerce issus de l'absorption de la société Desmagri et de la société Picq reprise au 01/10/2010.

Ils sont valorisés à leur coût historique.

Ils ne sont pas amortis car la durée d'utilisation est non limitée. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel au moins une fois par exercice sur la base des transactions habituellement constatées dans la profession.

Si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le règlement de la CRC 2-10 du 12 décembre 2002 est appliqué dans les comptes de cet exercice.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants:

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Durée
-----	-----	-----
Aménagement terrain	Linéaire	8 à 40 ans
Constructions :		
1- Bureaux :		
- Préparation plateforme	Linéaire	40 ans
- Gros oeuvre	Linéaire	40 ans
- Constructions spécifiques&annexes	Linéaire	20 ans
- Agencements des terrains	Linéaire	20 ans
- Installations techniques&agencements	Linéaire	10 ans
2- Entrepôts logistiques		
- Préparation plateforme	Linéaire	40 ans
- Gros oeuvre	Linéaire	40 ans
- Agencements des terrains	Linéaire	20 ans
- Installat.techniques&agencements	Linéaire	20 ans
AAI constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Install. techniques, mat. outillages	Linéaire	1 à 20 ans
Install. agencements non propriétaire	Linéaire	3 à 40 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire ou dégressif	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition, ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire des titres est déterminée, en général, par référence à la quote part de capitaux propres détenues, ou éventuellement de l'actif net réévalué des éléments incorporels ou corporels sur la base d'évaluations d'expert, réajustées chaque année.

STOCKS ET EN COURS

Stocks marchandises

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stocks céréales

Les céréales sont valorisées au prix d'achat moyen pondéré.

Stocks consommables et emballages

Ils sont valorisés au dernier prix d'achat.

Provision stock

- Stock mort : une provision est constituée quand il y a aucun achat, ni vente sur l'exercice.
- Stock dormant : une provision est constituée quand les quantités en stock au 30 juin sont supérieures aux ventes de l'exercice.
- Stock tous produits : une provision est constituée quand les stocks dont le prix de commercialisation constaté à l'arrêté est inférieur au PAMP servant à valoriser ce stock.
- Stock produits périssables : le taux de provision est variable suivant les types de produit.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients en retard d'échéance font l'objet d'une appréciation d'un risque de non paiement. Une provision individuelle est constituée en fonction de ce risque et des garanties prises.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Néant.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Il s'agit exclusivement de provisions pour hausse des prix constituées au cours des 6 derniers exercices.

La contrepartie des provisions règlementées est inscrite au compte de résultat dans les résultats exceptionnels.

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS

Néant.



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Provisions pour pensions et retraites:

L'évaluation des engagements liés à la retraite sont comptabilisés suivant l'application de la recommandation de la CRC n°03-R.01.

Hypothèses retenues:

- Chiffrage pour tous les salariés présents à la clôture de l'exercice.
- Droits acquis pour un départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans sauf pour les salariés ayant été recensés comme pouvant bénéficier d'un départ volontaire à 60 ans.
- Taux de turn over moyen du groupe, calculé par tranche d'âge, en prenant le nombre de salariés sortis par tranche d'âge sur les 3 dernières années (hors mutation dans le groupe, décès et départ en retraite) ramené au nombre de salarié par tranche d'âge présents.

-29 ans	15.13%
30-39 ans	10.46%
40-49 ans	4.53%
50-59 ans	4.34%
60 ans et +	0,00%

-Table de mortalité INSEE F2015-2017.

-Taux d'actualisation 3,00%

-Taux d'augmentation des salaires:

-29 ans	4.50%
30-39 ans	4,00%
40-49 ans	3.50%
50-59 ans	3.50%
60 ans et +	3.50%

-Depuis l'exercice clos au 30/06/2016, prise en compte des charges sociales dans leur totalité pour l'ensemble des salariés, y compris pour les salariés présents avant le 01/07/2008, de façon à harmoniser le calcul de la provision pour l'ensemble des salariés et refléter au plus juste la réalité de l'engagement de retraite à la fin de l'exercice.

Montants retenus:

-Montant global chiffré	504 450€
-Montant externalisé	58 772€
-Montant provision	445 675€

Provision au contrat matières premières :

Lorsque les engagements connus à l'arrêté sur les contrats d'approvisionnement sont inférieurs à la valorisation de l'inventaire, une provision pour risque est comptabilisée.

Provision carte de fidélité :

Une provision est constituée chaque année pour le risque encouru par la société sur les points fidélité acquis par les porteurs de carte en cours de validité et non utilisés. Le montant de la provision comptabilisée en fin d'exercice est de 265 433€.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires commissaires aux comptes : le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes est de 14 680.50€.



IS : INCIDENCE DES PROVISIONS REGLEMENTEES

Les mouvements de la provision pour hausse des prix constatés sur l'exercice génère un résultat positif de 5 648€, a généré un IS supplémentaire de 1 412€ et a contribué à augmenter le résultat net de l' exercice de 4 236€.



SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société au 30/06/2025 sont inclus dans des comptes consolidés dont la société mère est :

EUREA COOP SICA SA
49, route de St Etienne
42110 FEURS
Siret : 305 522 807 00240

INTEGRATION FISCALE

La société AGRI SUD EST CENTRE fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société :

EUREA COOP SICA SA
49, route de St Etienne
42110 FEURS
Siret : 305 522 807 00240

L'impôt société calculé est intégralement versé à la société mère de l'intégration fiscale.



Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 620 867		
Terrains	915 985		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	596 600		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	54 685		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	3 431 276		498 905
Installations générales, agenc., aménag.	1 303 981		81 847
Matériel de transport	1 375		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	469 849		77 024
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	102 000		2 750
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 875 752		660 526
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	369 239		49 136
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	23 154		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	392 393		49 136
TOTAL GENERAL	8 889 011		709 662

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			1 620 867	
Terrains		45 465	870 520	
Constructions sur sol propre		7 081	589 519	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			54 685	
Installations techn., matériel et outillages ind.		91 412	3 838 769	
Installations générales, agencements divers		125 077	1 260 751	
Matériel de transport			1 375	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		26 252	520 622	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	102 000		2 750	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 000	295 287	7 138 991	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		37 101	381 274	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		8 063	15 091	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		45 164	396 365	
TOTAL GENERAL	102 000	340 451	9 156 223	

Handwritten signature

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	20 585			20 585
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 585			20 585
Terrains	438 421	30 040	23 908	444 553
Constructions sur sol propre	504 906	6 497	5 490	505 913
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	42 717	3 214		45 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 050 100	153 985	83 289	3 120 797
Installations générales, agenc. et aménag. divers	932 017	65 172	100 899	896 290
Matériel de transport	682	275		957
Matériel de bureau et informatique, mobilier	454 873	21 476	25 640	450 709
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 423 715	280 659	239 226	5 465 148
TOTAL GENERAL	5 444 300	280 659	239 226	5 485 734

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	1 035 834	21 927	27 575	1 030 185
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 035 834	21 927	27 575	1 030 185
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	429 927	15 751		445 678
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	343 583	250 433	253 583	340 433
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	773 510	266 184	253 583	786 111
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	450			450
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	188 900	202 700	188 900	202 700
Dépréciations comptes clients	238 277	244 172	238 277	244 172
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	427 627	446 872	427 177	447 322
TOTAL GENERAL	2 236 971	734 983	708 335	2 263 618
Dotations et reprises d'exploitation		671 637	611 090	
Dotations et reprises financières		41 419	69 670	
Dotations et reprises exceptionnelles		21 927	27 575	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

M

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	249 853	34 811	215 042
Prêts	5 115	5 115	
Autres immobilisations financières	9 976		9 976
Clients douteux ou litigieux	491 199	491 199	
Autres créances clients	8 708 695	8 708 695	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	72 738	72 738	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	17 073	17 073	
Débiteurs divers	1 941 593	1 941 593	
Charges constatées d'avance	46 822	46 822	
TOTAL GENERAL	11 543 064	11 318 046	225 018

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

1 447

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	15 521	15 521		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	951 089	288 795	662 294	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 717 724	5 717 724		
Personnel et comptes rattachés	1 098 666	1 098 666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	636 770	636 770		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	217 250	217 250		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	198 146	198 146		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	540	540		
Groupe et associés	4 859 078	4 859 078		
Autres dettes	74 153	74 153		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	45 254	45 254		
TOTAL GENERAL	13 814 191	13 151 897	662 294	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

540 000

273 912

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 30/06/2025

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486200	AUTRES CHARGES CONSTATEES D AV	29 825,84	34 916,12	-5 090,28
486300	CHARGES CONSTATEES D AVANCE AB	16 996,35	20 043,81	-3 047,46
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		46 822,19	54 959,93	-8 137,74
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487510	PRDTS CONST. AVANCE CARTE CADE	-45 254,41	-41 466,01	-3 788,40
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-45 254,41	-41 466,01	-3 788,40

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168842	INTERETS COURUS/EMPRUNTS CRCA	33,41	50,11	-16,70
168843	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BNP	818,62	533,89	284,73
168844	INTERETS COURUS/EMPRUNTS/S.GEN	1 260,55	111,28	1 149,27
168845	INTERETS COURUS/EMPRUNTS BP	8,06	14,66	-6,60
168847	INTERETS COURUS/EMPRUNTS S.L.B	771,91		771,91
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		2 892,55	709,94	2 182,61
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	FOURN. MSES FACT. NON PARVENUE	145 805,21	80 466,90	65 338,31
408101	FRS.FACT.FRAIS ABONNES NON PAR	66 840,42	86 981,52	-20 141,10
408102	FRS FACT.FRAIS GENER. NON PARV	265 468,68	341 270,61	-75 801,93
TOTAL DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH		478 114,31	508 719,03	-30 604,72
DETTE SUR IMMOBILISATIONS				
408400	FOURN. IMMOB. FACT NON PARVENU	540,00	3 120,00	-2 580,00
TOTAL DETTE SUR IMMOBILISATIONS		540,00	3 120,00	-2 580,00
AUTRES DETTES				
419800	CLIENTS R.R.R.A. AVOIRS A ETA	8 745,99	8 658,03	87,96
455810	INT COURUS/C.C. C EUREA	9 077,73	20 021,02	-10 943,29
TOTAL AUTRES DETTES		17 823,72	28 679,05	-10 855,33
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428200	PERS.- DETTES PROVIS.CONGES A	436 266,41	429 455,94	6 810,47
428410	PERS.- DETTES PROVIS/INTERESSE	199 798,62		199 798,62
428420	PERS.- DETTES PROVIS/PARTICIPA	25 763,57	54 146,61	-28 383,04
428430	ABONDEMENT SUR INTERESSEMENT	37 947,79	48 694,87	-10 747,08
428500	PERSONNEL AUTRES FRAIS A PYER	1 500,00	1 800,00	-300,00
428600	PERS.-COMPTE EPARGNE TEMPS A P	7 213,20	5 383,20	1 830,00
428610	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/13	162 182,18	165 281,76	-3 099,58
428625	PERS.- SALAIRE BRUT A PAYER/PR	205 749,33	204 311,89	1 437,44
428660	PERS.- FRAIS DE MISSIONS A PAY	5 907,05	8 095,37	-2 188,32
438200	ORG.S. CHARG PATR./CONGES A PA	155 311,06	146 616,83	8 694,23
438600	ORG.S. CHARG PATR/ CET A PAYER	2 567,90	1 837,82	730,08
438610	ORG.S. CHARG PATR./13E MOIS A	57 736,86	56 427,23	1 309,63
438625	ORG.SOC. CHARG PATR./PRIMES A	73 252,92	69 752,08	3 500,84
438660	ORGANIC CONTRIB. A PAYER	40 088,00	39 065,00	1 023,00
438670	TAXES SUR LES GRANDES SURFACES	31 222,00	34 465,00	-3 243,00
438685	TAXE AGEFIH A PAYER	13 906,00	14 986,00	-1 080,00
438690	ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER	11 176,50	17 927,82	-6 751,32
438710	I.J. SS ET MSA A RECEVOIR	4 594,54	4 790,03	-195,49
438720	I.J. CCPMA A RECEVOIR		58,77	-58,77
447600	TAXE SUR DEPENSES PUBLICITE	643,00	762,00	-119,00
448620	TAXE D'APPRENT. A PAYER	2 308,15	2 342,58	-34,43
448621	TAXE D'APPRENT. ECOLES A PAYER	2 223,13	2 254,47	-31,34
448630	FORMATION PROF CONTINUE A PAYE	4 516,47	4 569,63	-53,16
448631	FORMATION PROF CONTINUE - CONT	6 174,64	6 261,17	-86,53

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
448640	TAXE FONCIERE A PAYER	3 016,00	3 062,00	-46,00
448650	COTISATION FONCIERE (CFE) A PA	19 701,00	18 428,00	1 273,00
448670	PARTICIPAT. EFFORT DE CONSTRUCC	32 678,33	31 900,20	778,13
448680	CVAE A PAYER	5 906,00		5 906,00
448685	TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEU	51 265,29	44 548,08	6 717,21
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 600 615,94	1 417 224,35	183 391,59
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	FRAIS ET INTERETS BANCAIRES A	12 628,00	23 231,48	-10 603,48
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		12 628,00	23 231,48	-10 603,48
TOTAL CHARGES A PAYER		2 112 614,52	1 981 683,85	130 930,67

152

Compte	Libellé	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	13 122,22	117 304,26	-104 182,04
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		13 122,22	117 304,26	-104 182,04
AUTRES CREANCES				
409810	FOURN. BIENS-PS R.R.R.O. NON R	1 725 206,90	1 203 155,05	522 051,85
409830	FOURN RRRO ET AVOIR ABONNE NON	25 063,90		25 063,90
448680	CVAE A PAYER		4,00	-4,00
468700	PRODUITS A RECEVOIR	14 329,10	22 853,31	-8 524,21
TOTAL AUTRES CREANCES		1 764 599,90	1 226 012,36	538 587,54
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 777 722,12	1 343 316,62	434 405,50

Handwritten signature

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	189 530			15,301



Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
---------------------------------------	-------

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	10 029 754
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	10 029 754

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
--------------------------------	----------	---------

Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves	1 703 285	
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	5 648	
Autres variations		1 703 285
Résultat de l'exercice	280 709	

SOLDE	286 358
--------------	----------------

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
--------------------------------------	-------

Capitaux propres avant répartition	9 743 396
------------------------------------	-----------

MC

REPARTITION PAR SECTEUR D' ACTIVITE

Information non publiée eu égard au préjudice qu'elles pourraient causer à l'entreprise

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/06/2025	Total 30/06/2024	%
VENTES MARCHANDISE	63 108 694		63 108 694	62 626 420	0,77 %
PRODUCTION SERVICES	1 030 153		1 030 153	938 381	9,78 %
TOTAL	64 138 846		64 138 846	63 564 802	0,90 %



Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 30/06/2025

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-29 701	-17 073	-12 628
Résultat exceptionnel à court terme	-43 051		-43 051
Participation des salariés	-225 029		-225 029
RESULTAT COMPTABLE	-297 781	-17 073	-280 708



Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	1 030 185
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 030 185
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	25 764
Participation des salariés	546 035
Autres	
* Organic 40 088€	
* Effort construction 29 047€	
* Taxe sur les grandes surfaces 31 222€	
* Retraite 445 678€	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	571 799
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	458 386
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

1/2

Eléments	Valeur brute	Valeur nette
Fonds de commerce : ST NIZIER/CHARLIEU	29 880	29 880
Fonds de commerce : LE COTEAU	23 630	23 630
Fonds de commerce : CIVENS	24 239	24 239
Fonds de commerce : ST JUST EN CHEVALET	10 824	10 824
Fonds de commerce : ST MARTIN D'ESTREAUX	16 769	16 769
Fonds de commerce : RIVE DE GIER	58 083	58 083
Fonds de commerce : RIORGES	36 588	36 588
Fonds de commerce : SURY LE COMTAL	26 679	26 679
Fonds de commerce : ST SYMPHORIEN DE LAY	16 617	16 617
Fonds de commerce : SORBIERS	98 025	98 025
Fonds de commerce : ARVANT	11 586	11 586
Fonds de commerce : LE MONASTIER	7 927	7 927
Fonds de commerce : MONISTROL/LOIRE	29 575	29 575
Fonds de commerce : SAUGUES	12 653	12 653
Fonds de commerce : TENCE ex : MONTFAUCON	16 922	16 922
Fonds de commerce : TENCE	15 550	15 550
Fonds de commerce : YSSINGEAUX	33 081	33 081
Fonds de commerce : MASSIAC	20 733	20 733
Fonds de commerce : LANGOGNE	12 806	12 806
Fonds de commerce : ST LAURENT DE CHAMOUSSET	15 702	15 702
Fonds de commerce : ST MARTIN EN HAUT	23 172	23 172
Fonds de commerce : TARARE	29 423	29 423
Fonds de commerce : CHAUFFAILLES	30 490	30 490
Fonds de commerce COLLECTE CEREALES	38 265	38 265
Origine : APPORT AGRI SUD EST		
Fonds de commerce APPRO : DIVERS MAGASINS	616 046	616 046
Origine : APPORT AGRI SUD EST		
Date acquisition : 30/09/1995		
Fonds de commerce APPRO	46 802	46 802
Origine : APPORT MAGAT		
Date d'acquisition : 01/01/1993 et 01/07/1994		
Fonds de commerce APPRO	38 127	38 127
Origine : APPORT MAGAT SARDIN		
Date d'acquisition : 01/01/1993		
Fonds de commerce APPRO : LE MONASTIER	23 630	23 630
Date d'acquisition : 28/09/2001		
Fonds de commerce : YSSINGEAUX	15 245	15 245
Origine : fusion PICQ 01/10/2010		
Fonds de commerce : SAINT MARTIN EN HAUT	64 368	64 368
TOTAL	1 443 437	1 443 437

PR

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Agents de maîtrise, techniciens	65	
Employés	93	
TOTAL	163	



Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
ELECTRICITE	1 563	791102
CARBURANT	603	791104
AUTRES ACHATS	487	791109
REMBOURSEMENTS SINISTRES	8 319	791116
SERVICES EXTERIEURS	345	791119
BONS ACHATS SOGEC/CADHOC ET AUTRES	68 723	791127-791128-791132
AUTRES SERVICES EXTERIEURS DIVERS	261	791129
AUTRES CHARGES PERSONNEL	43 917	791249
TOTAL	124 218	



Nature des charges	Montant	Imputation au compte
DONS, LIBERALITES	360	671300
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION	8 238	671800
SINISTRES STOCK	11 541	671870
VNC TERRAINS	717	675210
VNC AAI TERRAINS	20 840	675220
VNC CONSTRUCTION ENSEMBLE IMMOBILIER	1 591	675230
VNC AAI NON PROPRIETAIRE	24 179	675270
VNC MATERIELS ET OUTILLAGES	8 123	675310
VNC MATERIELS BUREAU ET INFORMATIQUE	611	675340
PROVISION REGLEMENTEE SUR STOCK	21 927	687300
TOTAL	98 128	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	15 901	771800
PRODUIT CESSIONS TERRAINS	3 000	775210
PRODUIT CESSIONS MATERIELS ET OUTILLAGES	7 600	775310
PRODUIT CESSIONS MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	1 000	775340
REPRISE PROVISION REGLEMENTEE SUR STOCK	27 575	787300
TOTAL	55 076	

MA

AUTRES INFORMATIONS



Date d'arrêté	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	189 530	189 530	189 530	189 530	189 530
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	64 138 846	63 564 802	63 091 251	58 953 436	58 810 402
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	234 553	-1 011 582	-835 703	429 369	1 901 321
Impôts sur les bénéfices	-17 073				393 872
Participation des salariés	225 029	54 194	17 958	81 803	262 843
Dot. Amortissements et provisions	307 307	637 509	305 686	664 700	276 820
Résultat net	-280 709	-1 703 285	-1 159 346	-317 135	967 787
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,14	-5,62	-4,5	1,83	6,57
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-1,48	-8,99	-6,12	-1,67	5,11
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	163	160	157	155	152
Masse salariale	4 798 213	4 865 382	4 725 142	4 393 956	4 254 993
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 618 907	1 643 541	1 483 808	1 576 104	1 553 330

Rubriques	30/06/2025	%	30/06/2024	%	30/06/2023	%	30/06/2022	%
Ventes de marchandises	63 108 694	100,00	62 626 420	100,00	62 262 102	100,00	57 939 482	100,00
- Coût d'achat des marchandises	48 774 813	77,29	49 498 902	79,04	48 888 998	78,52	44 266 851	76,40
MARGE COMMERCIALE	14 333 881	22,71	13 127 518	20,96	13 373 104	21,48	13 672 631	23,60
Production vendue	1 030 153	1,61	938 381	1,48	829 148	1,31	1 013 954	1,72
+ Production stockée								
- Destockage de production								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 030 153	1,61	938 381	1,48	829 148	1,31	1 013 954	1,72
PRODUCTION + VENTES	64 138 846	100,00	63 564 802	100,00	63 091 251	100,00	58 953 436	100,00
- Coût d'achat des marchandises	48 774 813	76,05	49 498 902	77,87	48 888 998	77,49	44 266 851	75,09
- Consommation provenance tiers	7 916 404	12,34	8 056 273	12,67	8 034 040	12,73	7 604 811	12,90
VALEUR AJOUTEE	7 447 629	11,61	6 009 626	9,45	6 168 212	9,78	7 081 774	12,01
+ Subventions d'exploitation	19 000	0,03	23 500	0,04	22 667	0,04	22 667	0,04
- Impôts et taxes	404 938	0,63	433 101	0,68	472 697	0,75	489 680	0,83
- Charges de personnel	6 417 120	10,01	6 508 923	10,24	6 208 949	9,84	5 970 060	10,13
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	644 571	1,01	-908 897	-1,43	-490 768	-0,78	644 701	1,09
+ Reprises, transfert charges	735 308	1,15	733 294	1,15	1 052 971	1,67	1 044 667	1,77
+ Autres produits	20 791	0,03	6 261	0,01	11 768	0,02	14 272	0,02
- Dot amortis., dépréc., provisions	952 297	1,48	1 111 262	1,75	881 648	1,40	1 158 669	1,97
- Autres charges	335 828	0,52	303 092	0,48	285 718	0,45	309 024	0,52
RESULTAT D'EXPLOITATION	112 546	0,18	-1 583 695	-2,49	-593 395	-0,94	235 948	0,40
+ Quote part opérations en commun								
+ Produits financiers	132 789	0,21	74 437	0,12	66 277	0,11	69 071	0,12
- Quote part opérations en commun								
- Charges financières	275 037	0,43	310 437	0,49	219 482	0,35	161 807	0,27
RESULTAT COURANT AV. IMPO	-29 702	-0,05	-1 819 695	-2,86	-746 600	-1,18	143 211	0,24
Produits exceptionnels	55 076	0,09	414 961	0,65	26 236	0,04	124 799	0,21
- Charges exceptionnelles	98 128	0,15	244 356	0,38	421 025	0,67	503 342	0,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-43 051	-0,07	170 605	0,27	-394 789	-0,63	-378 543	-0,64
- Participation des salariés	225 029	0,35	54 194	0,09	17 958	0,03	81 803	
- Impôt sur les bénéfices	-17 073	-0,03						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-280 709	-0,44	-1 703 285	-2,68	-1 159 346	-1,84	-317 135	-0,54
Produits cessions éléments actif	11 600	0,02	95 881	0,15	100		107 156	0,18
- Valeur comptable éléments cédés	56 061	0,09	98 257	0,15	7 311	0,01	57 161	0,10
+/- VALUES SUR CESSIONS	-44 461	-0,07	-2 376		-7 211	-0,01	49 995	0,08

M

Tableau de financement (modèle IFEC)

Déclaration au 30/06/2025

Rubriques	Fonds de roulement		Besoin fonds roulement		Trésorerie	
	Ressources	Emplois	Ressources	Emplois	Entrées	Sorties
Situation début de période (*)	13 104 965			12 249 838	855 127	
I - EXPLOITATION						
1 - Variation des postes						
Stocks			759 793			
Clients (avant escompte *)						
Autres créances						
Fournisseurs (-fourn. investissement)						
Autres dettes			146 867			
2 - Excédent brut d'exploitation	694 442					
Flux trésorerie d'exploitation	694 442		906 659		1 601 102	
Ib Prods, charges hors expl. et transf.		313 627				313 627
II - REPARTITION						
Produits et charges financières		142 248				
Impôts sur les bénéfices		-207 956				
Participation des salariés						
Capacité autofinancmt (I.2 ± Ib ± II)	446 523					
Distributions						
Autofinancement	446 523					
TOTAL REPARTITION		-65 708				-65 708
III - INVESTISSEMENTS						
Immobilisations d'exploitation		506 438				
Immobilisations hors exploitation et titres participation acquis						
Cessions d'immobilisations		44 461				
Cessions participations						
Dettes fournisseurs investissement						
TOTAL INVESTISSEMENTS		550 899				550 899
IV - FINANCEMENT						
Variation capital		9 735 245				
Variation comptes d'associés		978 016				
Emprunts banques	268 271					
Variation autres emprunts						
Subventions d'équipement reçues						
TOTAL FINANCEMENT	268 271	10 713 261			268 271	10 713 261
Situation fin de période (*)	11 869 344			11 411 284	458 060	

(*) avant escompte de

début période :

fin période :

IMPOT SOCIETE IMPUTABLE AU RESULTAT COURANT

Résultat courant au 30 juin 2025 - 29 701,00

A REINTEGRER 144 563,00

Organic	40 088,00
Effort construction	29 047,00
Taxe grande surface	31 222,00
Provision retraite	15 751,00
Don	28 455,00

A DEDUIRE - 101 886,00

Organic	- 39 065,00
Effort construction	- 28 356,00
Taxe grande surface	- 34 465,00
Provision retraite	-

TOTAL 12 976,00

Impôt sur résultat courant -17 073,00

TOTAL - 17 073,00

IMPOT SOCIETE SUR RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel au 30 juin 2025 - 43 051,00

A REINTEGRER -
Quote part plus value long terme

A DEDUIRE -
Plus value long terme à 0%

TOTAL - 43 051,00

Impôt sur résultat exceptionnel -

TOTAL -

IMPOT SOCIETE SUR PARTICIPATION/INTERESSEMENT

Participation au 30 juin 2025 - 225 029,00

A REINTEGRER 25 764,00

A DEDUIRE - 54 147,00

TOTAL - 253 412,00

Impôt sur participation -

TOTAL -

TOTAL IS - 17 073,00

TABLEAUX FISCAUX - Cerfa



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2025	
Exercice ouvert le		01072024	et clos le		30062025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition	
				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social :	
SAS AGRI SUD EST CENTRE					
SIRET		4 0 1 7 1 3 4 1 7 0 0 5 0 9			
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
49 ROUTE DE SAINT ETIENNE					
42110 FEURS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01072020	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIC EUREA COOP 49 Route de Saint Etienne 42110 FEURS				SIRET 3 0 5 5 2 2 8 0 7 0 0 2 4 0	
B ACTIVITE					
Activités exercées DISTRIBUTION DE PRODUITS AGRICOLES				Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	283 488
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐	
				Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : LOGICIEL DEAL COMPTA					
Nom et coordonnées		ECF ☐	Viseur conventionné ☐		Visa : CGA ☐
- du prestataire :					
- du comptable : SA SA CABINET ROYET					
9 Place Jean Moulin 42000 ST-ETIENNE				Tél :	
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS AGRI SUD EST CENTRE
401713417 IS1

Au titre de l'année N

30/06/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	17 073
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI SUD EST CENTRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 0 1 7 1 3 4 1 7 0 0 5 0 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 30062025	N-1 30062024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	20 585	20 585		
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 600 281	1 600 281		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	870 520	444 553	425 967	477 564
		Constructions AP	AQ	644 203	551 842	92 361	103 662
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 838 768	3 120 796	717 971	381 176
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 782 748	1 347 955	434 792	387 633
		Immobilisations en cours AV	AW	2 750		2 750	102 000
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	131 420	450	130 970	129 422
		Créances rattachées à des participations BB	BC	249 853		249 853	239 366
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG	5 115		5 115	6 562
Autres immobilisations financières* BH		BI	9 976		9 976	16 591	
TOTAL (II) BJ		BK	9 156 222	5 486 183	3 670 038	3 444 260	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	101 338		101 338	90 061
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	9 270 384	202 700	9 067 684	9 838 754
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	9 199 893	244 171	8 955 721	9 393 071
		Autres créances (3) BZ	CA	2 031 404		2 031 404	1 497 523
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	470 688		470 688	989 272	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	46 822		46 822	54 959	
	TOTAL (III) CJ	CK	21 120 531	446 871	20 673 659	21 863 642	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	30 276 754	5 933 055	24 343 698	25 307 903	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	39 926	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise	SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS 401713417 IS1	30/06/2025
-----------------------------	--	------------

[illegible]

CA20CHAAVA



2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AGRI SUD EST CENTRE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>2 900 000</u> ...)	DA	2 900 000	2 900 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	329 469	329 469
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	290 000	290 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	5 357 751	7 061 035
	Report à nouveau	DH	116 700	116 700
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(280 709)	(1 703 284)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	1 030 185	1 035 833
	TOTAL (I)	DL	9 743 396	10 029 754
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	75 000	75 000
	Provisions pour charges	DQ	711 111	698 510
	TOTAL (III)	DR	786 111	773 510
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	966 610	819 856
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	4 859 077	5 820 021
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 717 724	5 738 951
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 150 831	2 000 368
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	540	16 859
	Autres dettes	EA	74 152	67 115
Compte régul.	EB	45 254	41 466	
TOTAL (IV)	EC	13 814 191	14 504 639	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	24 343 698	25 307 903	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 151 897	14 093 549	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 628	134 145	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS 401713417 IS1	30/06/2025
-----------------------------	--	------------

Charges à payer	Montant
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	15 520
Intérêts courus/emprunts 2 892.55	
Intérêts courus/découverts 12 628.00	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	9 077
Intérêts courus / compte courant 9 077.73	
FOURNISSEURS	478 114
Fournisseurs factures non parvenues 478 114.31	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 600 615
Congés à payer 436 266.41	
Interessement 199 798.62	
Participation 25 763.57	
Abondement sur interressement 37 947.79	
Médailles du travail 1 500.00	
Compte épargne temps 7 213.20	
Charges 13eme mois 162 182.18	
Primes à payer 205 749.33	
Frais de mission 5 907.05	
Charges congés payés 155 311.06	
Charges compte épargne temps 2 567.90	
Charges 13eme mois 57 736.86	
Charges primes 73 252.92	
Organic 40 088.00	
Taxe sur les grandes surfaces 31 222.00	
Taxe AGEFIIH 13 906.00	
Organismes soc autres charges à payer 11 176.50	
IJ URSSAF 4 594.54	
Taxe sur dépenses publicité 643.00	
Taxe d'apprentissage 4 531.28	
Formation professionnelle 10 691.11	
Taxe foncière 3 016.00	
CFE 19 701.00	
Participation effort construction 32 678.33	
CVAE 5 906.00	
Taxe locale publicité extérieure 51 265.29	
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	540
Fournisseurs immobilisations factures non parvenues 540.00	
AUTRES DETTES	8 745
Clients avoirs à établir 8 745.99	
TOTAL	2 112 614

CA21PROAVA



Désignation de l'entreprise	SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS 401713417 IS1	30/06/2025
-----------------------------	--	------------

[illegible]

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI SUD EST CENTRE							Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	63 108 693	FB		FC	63 108 693	62 626 420
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 030 152	FH		FI	1 030 152	938 381
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	64 138 846	FK		FL	64 138 846	63 564 801
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	19 000	23 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	735 308	733 293
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 790	6 261
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	64 913 945	64 327 857
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	48 017 543	49 732 125
	Variation de stock (marchandises)*					FT	757 269	(233 223)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	101 289	68 317
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(11 277)	11 436
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7 826 392	7 976 518
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	404 937	433 100
	Salaires et traitements*					FY	4 798 212	4 865 381
	Charges sociales (10)					FZ	1 618 907	1 643 541
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*				GA	280 659	256 054
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	405 453
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	266 184	497 700
	Autres charges (12)					GE	335 827	303 091
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	64 801 399	65 911 552
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	112 546	(1 583 694)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	15 882	13 027	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	47 236	10 528	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	69 670	50 053	
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		827	
Total des produits financiers (V)					GP	132 788	74 436	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	41 418	69 670	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	233 618	240 766	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	275 036	310 436	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(142 247)	(235 999)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(29 701)	(1 819 694)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise		SAS AGRI SUD EST CENTRE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		IIA	15 900	305 047
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	11 600	95 880
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	27 575	14 032
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	55 076	414 961
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	20 139	14 822
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	56 061	98 256
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	21 927	131 277
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	98 127	244 356
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	(43 051)	170 604	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ	225 029	54 194	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(17 073)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	65 101 810	64 817 255	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	65 382 520	66 520 539	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(280 709)	(1 703 284)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IIO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		IIV	163 716
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	4 138
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	108 821
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		AI	124 218
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053
1 / 1

30/06/2025

Détail produits et charges exceptionnels

Cepid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRI SUD EST CENTRE										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 620 866	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	915 985	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	596 599	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	54 684	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	3 431 275	KT		KU	498 904	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 303 981	KW		KX	81 847	
		Matériel de transport *				KY	1 375	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	469 849	LC		LD	77 024	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	102 000	LI		LJ	2 750	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	6 875 751	LO		LP	660 526	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	369 238	8V		8W	49 135
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	23 153	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	392 392	LR		LS	49 135		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							8 889 011	ØH		ØJ	709 662	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 620 866	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	45 464	LY	870 520	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	7 081	MB	589 518	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	54 684	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	91 411	MK	3 838 768	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM	125 077	MN	1 260 751	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 375	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	26 251	MT	520 622	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	102 000	MZ		NA	2 750	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY	102 000	NG	295 287	NH	7 138 990	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX	37 100	ØY	381 274	ØZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	8 062	2F	15 091	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	45 163	NK	396 365	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	102 000	ØK	340 450	ØL	9 156 222	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AGRI SUD EST CENTRE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	20 585	PF		PG		PH	20 585	
TOTAL I			RK	20 585	RM		RN		RO	20 585	
Terrains			PI	438 421	PJ	30 039	PK	23 907	PL	444 553	
Constructions	Sur sol propre	PM	504 905	PN	6 497	PO	5 490	PQ	505 912		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	42 716	PW	3 213	PX		PY	45 930		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	3 050 099	QA	153 985	QB	83 288	QC	3 120 796	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	932 016	QE	65 172	QF	100 898	QG	896 290		
	Matériel de transport	QH	681	QI	275	QJ		QK	956		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	454 873	QM	21 475	QN	25 640	QO	450 708		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	5 423 714	QV	280 659	QW	239 225	QX	5 465 148	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	5 444 300	ØP	280 659	ØQ	239 225	ØR	5 485 733	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL				NM			NO			
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRI SUD EST CENTRE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V 1 035 833	TG 21 927	TH 27 575	TI 1 030 185
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 1 035 833	TS 21 927	TT 27 575	TU 1 030 185
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 429 927	4Y 15 751	4Z	5A 445 678
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 343 583	5W 250 433	5X 253 583	5Y 340 433
	TOTAL II	5Z 773 510	TV 266 184	TW 253 583	TX 786 111
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U 450	9V	9W	9X 450
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N 188 900	6P 202 700	6R 188 900	6S 202 700
	Sur comptes clients	6T 238 277	6U 244 171	6V 238 277	6W 244 171
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 427 627	TY 446 871	TZ 427 177	UA 447 321
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 2 236 970	UB 734 982	UC 708 335	UD 2 263 618
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 671 637	UF 611 089	
		- financières	UG 41 418	UH 69 670	
		- exceptionnelles	UJ 21 927	UK 27 575	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056
1 / 1

1 / 1

30/06/2025

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI SUD EST CENTRE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	249 853	UM	34 811	UN	215 042				
	Prêts (1) (2)	UP	5 115	UR	5 115	US					
	Autres immobilisations financières	UT	9 976	UV		UW	9 976				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	491 198		491 198						
	Autres créances clients	UX	8 708 694		8 708 694						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	72 737		72 737					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	17 073		17 073						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 941 592		1 941 592						
	Charges constatées d'avance	VS	46 822		46 822						
	TOTAUX		VT	11 543 064	VU	11 318 045	VV	225 018			
RENOIS	(1) Montant des										
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	1 447								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	15 520		15 520						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	951 089		288 795		662 294				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 717 724		5 717 724						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 098 666		1 098 666						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	636 769		636 769						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	217 249		217 249						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	198 145		198 145						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	540		540						
Groupe et associés (2)		VI	4 859 077		4 859 077						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	74 152		74 152						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	45 254		45 254						
TOTAUX		VY	13 814 191	VZ	13 151 897		662 294				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	540 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	273 911	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFip N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise :		SAS AGRI SUD EST CENTRE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/06/2025	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WR
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				XB
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						WZ
	Majoration d'amortissement*						XA
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OY	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD				
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)	XI
						déficit (II moins I)	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO
							283 488

30/06/2025

Cegid Group

ANNEXE LIBRE MODÈLE 04

ANNEXLIB04

1 / 1

Titre du document DETAIL DU RESULTAT FISCAL

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

Désignation de l'entreprise	SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS 401713417 IS1	30/06/2025
-----------------------------	--	------------

					MONTANT
RESULTAT COMPTAB					(280 709)
A REINTEGRER					170 327
Provisions et ch				141 872	
- Organic			40 088		
- Effort constru			29 047		
- Taxe sur les g			31 222		
- Participation			25 764		
- Retraite			15 751		
Réintégration di				28 455	
- Don			28 455		
A DEDUIRE					(156 033)
Provisions et ch				(156 033)	
- Effort constru			(28 356)		
- Organic			(39 065)		
- Taxe sur les g			(34 465)		
- Participations			(54 147)		
Crédit impôt sur				(17 073)	(17 073)
RESULTAT FISCAL					(283 488)

Handwritten signature

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRI SUD EST CENTRE		Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4			
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5			
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1, 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	591 577		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *					
Provision retraite	8X	15 751	8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
Organic	9K	40 088	9L	39 065	
Effort construction	9M	29 047	9N	28 356	
Taxe sur les grandes surfaces	9P	31 222	9R	34 465	
Participation des salariés	9S	25 764	9T	54 147	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	141 872	YO	156 033
		ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AGRI SUD EST CENTRE										Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	116 700		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	- Réserve légale	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 703 284)			- Autres réserves		ZD	(1 703 284)											
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE													
						Autres répartitions	ZF													
						Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	116 700												
	TOTAL I	OF	(1 586 584)			TOTAL II	ZH	(1 586 584)												
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				
ENGAGEMENTS						Exercice N :		Exercice N - 1 :												
	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS														
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	4 082 456		4 218 928											
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 246 282			XQ	2 284 728		2 182 369											
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	79 645		101 482											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	9 820			ST	1 379 562		1 473 738											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	7 826 392		7 976 518											
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	136 371		140 425											
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS				9Z	268 566		292 675											
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	404 937		433 100											
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	8 059 724		7 943 642											
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					VZ	7 587 826		7 873 531											
DIVERS	- Montant brut des salaires *					OB	4 702 726													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	4.27 %		4.52 %											
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)														
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG														
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(283 488)		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL										
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO										
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF										
	Si vous relevez du régime de groupe - indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale																			
	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	3	0	5	5	2	2	8	0	7	0	0	2	4	0

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI SUD EST CENTRE						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	TERRAINS	716			716	
	2	AAI TERRAINS	44 748		23 907	20 840	
	3	CONSTRUCTIONS	7 081		5 490	1 590	
	4	MATERIELS ET OUTILLAGES	91 411		83 288	8 123	
	5	AAI NON PROPRIETAIRE	125 077		100 898	24 178	
	6	MATERIELS DE BUREAU ET INFO	25 024		24 412	611	
	7	MOBILIER DE BUREAU	1 227		1 227		
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	3 000	2 283	2 283			
	2		(20 840)	(20 840)			
	3		(1 590)	(1 590)			
	4	7 600	(523)	(523)			
	5		(24 178)	(24 178)			
	6	1 000	388	388			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(44 461)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI SUD EST CENTRE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	À 19 % ou à 15 % ❹	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❺			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AGRI SUD EST CENTRE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI SUD EST CENTRE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.07.2024		et clos le : 30.06.2025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	163.10	
Dont apprentis	YF	5.00	
Dont handicapés	YG	0.92	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	64 138 846	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	19 560	
TOTAL I	OX	64 158 406	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	20 790	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	11 701	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	68 604	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	101 096	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	48 603 216	
Variation négative des stocks	OQ	757 693	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	5 100 107	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	(4 382)	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	335 827	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	54 792 463	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	9 467 039
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	9 467 039
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

Cerid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

142

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2025

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	30062025	N° SIRET	4 0 1 7 1 3 4 1 7 0 0 5 0 9				
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SAS AGRI SUD EST CENTRE						
ADRESSE (voie)	49 ROUTE DE SAINT ETIENNE						
CODE POSTAL	42110	VILLE	FEURS				
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	189 530		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4			
Total des lignes P1 + P2		P5	1	Total des lignes P3 + P4		P6	189 530

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	EUREA COOP		
N° SIREN (si société établie en France)	305522807	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	189 530
Adresse :	N° 0049	Voie	ROUTE DE ST ETIENNE		
	Code Postal 42110	Commune	FEURS	Pays	FRA

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)			
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune		Pays			

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)			
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062025

N° SIRET 4 0 1 7 1 3 4 1 7 0 0 5 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AGRI SUD EST CENTRE

ADRESSE (voie) 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE

CODE POSTAL 42110 VILLE FEURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE LIBRE MODÈLE 01

ANNEXLIB01

1 / 1

Titre du document LISTE DES SOCIETES INTEGREES

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



Désignation de l'entreprise	SAS AGRI SUD EST CENTRE 49 ROUTE DE SAINT ETIENNE 42110 FEURS 401713417 IS1	30/06/2025
-----------------------------	--	------------

MERE :

EUREA COOP N° SIRET : 305 522 807 00240

FILLES :

EUREA N° SIRET : 352 754 287 00014

EUREA IMMOBILIER N° SIRET : 401 713 300 00028

AGRI SUD EST CENTRE N° SIRET : 401 713 417 00509

EUREA SERVICES N° SIRET : 401 495 338 00014

SCI FORGES DE LA POMME N° SIRET : 393 068 630 00036

SCI ST NIZIER N° SIRET : 352 451 330 00026

EUREA DISTRIBUTION N° SIRET : 490 750 940 00010

COROL N° SIRET : 970 505 145 00015

SCI DE LA PONCETIERE N° SIRET : 381 994 862 00013

SCI ST GERMAIN N° SIRET : 379 883 069 00013

SCI DE LA GLACIERE N° SIRET : 401 518 238 00019

UCAPL N° SIRET : 341 873 628 00026

FLEUREA N° SIRET : 982 409 302 00014

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS AGRI SUD EST CENTRE

N° SIRET : 40171341700509

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	153 254
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	153 254
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	280 709
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	156 033
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	436 742
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		283 488
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		283 488

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRI SUD EST CENTRE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	3 137 358
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) () Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis ()	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	3 137 358
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	283 488
Total des déficits restant à reporter	H9	3 420 846

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**N° 2058-ER**
2025(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRI SUD EST CENTRE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 1 RUE DU MONTAL BP 126 42110 FEURS

SIRET Société intégrée : 40171341700509

Exercice du : 01/07/2024 au : 30/06/2025

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		283 488	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY		283 488	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ			DA		283 488	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES
2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AGRI SUD EST CENTRE
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
SIRET Société intégrée : 40171341700509 1 RUE DU MONTAL BP 126
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions					
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB					
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE					
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ					
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH					
TOTAL						FK		FL					
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM		FN					
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions						
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2025

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS AGRI SUD EST CENTRE

N° SIRET : 40171341700509

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE FEURS
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Exercice du : 01072024 au : 30062025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(283 488)		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(283 488)		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Annexe 3 : Origines de propriété des établissements

Type d'établissement	Adresse	Origine du fonds	Date début d'activité
Siège et principal : SIRET : 40171341700509	49 route de Saint-Etienne 42210 Feurs	Transfert	30/09/1995
Secondaire SIRET : 40171341700020	2 rue de la Ribeyre 15500 Massiac	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700301	31 avenue Jean-Moulin 42450 Sury-le-Comtal	Création et apport	30/09/1995
Secondaire SIRET : 40171341700210	Rue de Roanne 42430 Saint-Just-en-Chevalet	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700202	RN7 42620 Saint Martin D'Estreaux	Apport	30/09/1995
Secondaire SIRET : 40171341700194	ZA Lafayette RN7 42470 Saint-Symphorien-de-Lay	Apport	30/09/1995
Secondaire SIRET : 40171341700160	8 Boulevard Charles de Gaulle 42120 Le Coteau	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700285	33 avenue Maréchal Juin 42800 Rive-de-Gier	Acquisition par fusion	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700400	274 rue Gallieni 42153 Riorges	Apport	13/02/1997
Secondaire : SIRET : 40171341700392	Pont de Tigny 42190 Saint-Nizier-Sous-Charlieu	Apport	19/06/1997
Secondaire : SIRET : 40171341700475	Le Palais 42110 Civens	Apport par fusion	02/06/1998
Secondaire : SIRET : 40171341700517	Rue du Moulin Gillier 42290 Sorbiers	Transfert	10/03/2008
Secondaire : SIRET : 40171341700574	4 route de Feurs 42110 Chambéon	Acquisition par fusion	21/06/2021
Secondaire : SIRET : 40171341700079	Route de St Paul de Mons 43290 Montfaucon-en-Velay	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700038	Route du Puy 43170 Saugues	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700384	10 rue du Pêcher 43120 Monistrol-sur-Loire	Transfert	16/01/1997
Secondaire : SIRET : 40171341700426	4 route de Laussonne 43150 Le Monastier-sur-Gazelle	Achat	28/09/2001
Secondaire : SIRET : 40171341700483	6 route des Gorges 43190 Tence	Transfert	20/02/2004
Secondaire : SIRET : 40171341700533	70 route de Veyrines 43200 Yssingeaux	Création	01/10/2012
Secondaire SIRET : 40171341700541	30 route du Puy en Velay 43320 Chaspuzac	Création	01/07/2014
Secondaire : SIRET : 40171341700566	ZI Les Bonnes 43410 Lempdes-Sur-Allagnon	Création	12/02/2020
Secondaire : SIRET : 40171341700418	Avenue Jean Moulin 48300 Langogne	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700376	Route Nationale 63220 Arlanc	Prise en location gérance	01/07/1997
Secondaire : SIRET : 40171341700582	Route du Cimetière 63220 Arlanc	Création	01/08/2021

Secondaire : SIRET : 40171341700244	60 rue Sébastopol 69330 Saint Laurent de Chamousset	Apport	30/09/1995
Secondaire : SIRET : 40171341700467	2 Boulevard de la Turdine 69170 Tarare	Création	01/02/2004
Secondaire : SIRET : 40171341700590	236 Rue des Fougères 69850 Saint Martin En Haut	Apport par fusion	08/01/2024
Secondaire : SIRET : 40171341700350	73 route des étangs 71170 Chauffailles	Apport	30/09/1995

Annexe 4 : Liste des biens immobiliers apportés

Adresse	Cadastre	Désignation	Origine de propriété
4 route de Feurs 42110 Chambéon	C 447 (2544 m ²)	Parcelle sur laquelle sont édifiés : - o Un bâtiment de stockage de 600 m² - o Un boisseau de chargement - o Un boisseau d'ensachage - o Un séchoir à gaz de 25 T	ASEC a absorbé par fusion absorption la société SAS FOREZ GRAINS en date du 01/07/2020 (date comptable et fiscale) par traité de fusion du 11/05/2021, ledit traité de fusion ayant été déposé au rang des minutes de Me BOZZACO-COLONA, notaire à FEURS le 1 ^{er} mars 2022 lequel a été publié au service de la publicité foncière de ST-ETIENNE le 14 mars 2022, volume 2022P, n° 5135.
Les Grelets 42110 Chambéon	ZC 71 (8043 m ²)	Parcelle sur laquelle sont édifiés : - o Deux silos sur pieds de 650 T chacun - o Une aire de stockage à plat extérieur	La société FOREZ GRAINS était propriétaire de : - Une parcelle de terrain de 2 544 m² sise à CHAMBEON (42110), 4 route de Feurs, cadastree C 447 - Une parcelle de terrain de 9043 m² sise à CHAMBEON (42110), cadastree ZC 67 - Une parcelle de terrain nu de 7548 m² sise à CHAMBEON (42110), 4 route de Feurs, cadastree ZC 66 La parcelle ZC 67 (9043 m²) a été divisée en plusieurs parcelles de moindre importance : - parcelle ZC 72 (1000 m²) : le 12/01/2024, ASEC a vendu à la commune de CHAMBEON la parcelle ZC 72 et est resté propriétaire de la parcelle ZC 71 (8043 m²) - parcelle ZC 71 (8043 m²) : ASEC en a conservé la propriété La parcelle ZC 66 (7548 m²) a été vendue le 20/07/2021 à la commune de CHAMBEON

875 Rue du Champs de Course 42110 Civens	0D 901 (5527 m2)	Parcelle sur laquelle sont édifiés : ○ Un bâtiment à usage de silo de collecte de céréale ○ Un séchoir à céréale Parcelle sur laquelle est édifiée : ○ Un bâtiment à usage de bureaux Parcelle sur laquelle est édifiée : ○ Terrain nu servant de voie de circulation passage	La société DESMAGRI était propriétaire de biens cadastrés D 691 (578 m2), D 689 et D 460 ASEC a absorbé par fusion absorption la société DESMAGRI : apport fusion DESMAGRI / AGRI SUD EST CENTRE suivant acte reçu par Maître Gérard CHATAGNON, notaire à FEURS (Loire), le 22 juillet 1999, dont une copie authentique a été publiée au Bureau des Hypothèques de MONTBRISON, le 21 septembre 1999, volume 1999P, numéro 5533. Pour la parcelle D 901 : celle-ci provient de la division de la parcelle D 689 : aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien BOZZACO-COLONA, notaire à FEURS (Loire), le 29 juin 2011, contenant vente par la société "AGRI SUD EST CENTRE" à la société "EURENA", publié au Bureau des Hypothèques de MONTBRISON le 13 juillet 2011, volume 2011P, numéro 4003, il a été procédé à la division de la parcelle cadastrée section D numéro 689 pour créer trois nouveaux numéros : <u>901</u> , 902 et 903.
2 chemin du Pont 43360 BOURNONCLE SAINT PIERRE	AD 117 (9107 m2)	Parcelle sur laquelle sont édifiés : ○ Des silos sur pieds ○ 2 bâtiments de plain-pied : ▪ Stockage d'amendement pour l'agriculture ▪ Atelier de fabrication d'amendement ○ Pont-bascule Terrain nu Terrain nu Terrain nu Terrain nu	La parcelle AD 117 a été achetée par ASEC auprès de SNCF suivant acte reçu par Me Gérard CHATAGNON, notaire à FEURS le 4 septembre 1998 publié au Bureau des Hypothèques du PUY-EN-VELAY le 13 octobre 1998, volume 1998P, n° 9698. Les parcelles AC 145 (1648 m2), AC 46 (1711 m2), AC 47 (1752 m2), AC 48 (967 m2) ont été acquises par ASEC auprès de différents vendeurs suivant acte reçu par Me Sébastien BOZZACO-COLONA, notaire à FEURS le 28 juin 2017 publié au service de la publicité foncière du PUY-EN-VELAY le 17 juillet 2017, volume 2017P, n° 6200.
Lieu-dit Arvant 43360 BOURNONCLE SAINT PIERRE	AC 46 (1711 m2) AC 145 (1648 m2) AC 47 (1752 m2) AC 48 (967 m2)		

	AC 49 (735 m2) AD 134*	Terrain nu Constructions sur emplacement loué à la SNCF : 2 bâtiments dont ASEC conserve la propriété jusqu'à la résiliation de la convention. La construction porte sur : - o Une clôture en grillage - o Un hangar d'une superficie de 300 m2 environ (PC déposé en 1975 par COOPERATIVE AGRICOLE DU SUD EST) - o Un hangar d'une superficie de 500 m2 environ (PC déposé en 1975 par COOPERATIVE AGRICOLE DU EST) - o Une extension de 60 m2 au hangar de 300 m2 (PC déposé en 1989 par ASEC)	La parcelle AC 49 (735 m2) a été acquise par ASEC suivant acte reçu par Me Florence CHATAGNON, notaire à FEURS le 19 octobre 2000 publié au Bureau des Hypothèques du PUY-EN-VELAY le 7 novembre 2000, volume 200P, n° 11562. * La parcelle AD 134 sur laquelle ASEC a fait construire les 2 bâtiments a fait l'objet d'une convention d'occupation entre SNCF et ASEC - Contrat n° 56.1070.353.9 du 1er octobre 1995 (contrat annule et remplace la convention du 1er avril 1989 et de l'autorisation du 1er juillet 1989). Emplacement SNCF loué : Une convention a été signée le 1^{er} février 1996 entre ASEC et SNCF : - Prise d'effet : 1^{er} octobre 1995 - Durée : 5 ans, reconduit d'année en année en cas de non-résiliation à l'expiration de cette durée Servitudes : - Servitude de maintien et d'entretien d'une clôture située à la limite du domaine ferroviaire - o Fonds servant : parcelle AD 117 - o Fonds dominant : parcelle AD 118 (SNCF) - Servitude de passage pour piétons et véhicules routiers pour accéder au pont tournant situé sur le terrain dépendant du domaine ferroviaire (parcelle AD 118), d'une largeur de 3 mètres - o Fonds servant : parcelle AD 117 - o Fonds dominant : parcelle AD 118 (SNCF) - Existence d'une ligne aérienne électrique traversant les parcelles AC 145, AC 46, AC 47, AC 48 Cette parcelle AD 134 d'une surface de 102 553 m² est la propriété de la société nationale SNCF.
--	--	---	---

[Accueil](#) > [Mes Commandes](#) > [Mon historique](#) > [Commande N°50915-IL-MCE](#) > [Etat d'endettement](#) > **Débiteurs**

Débiteurs

[Imprimer la fiche](#)

ACRI SUD EST CENTRE - 401 713 417 RCS SAINT-ETIENNE
Route de Saint-Etienne 42110 FEURS

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET CERTIFIE PAR LE GREFFIER

[Recevoir par courrier](#)

La réquisition d'un état complet d'endettement permet à ce jour de consulter en ligne les informations inscrites relatives à 18 catégories d'inscription ; la consultation de l'ensemble des 24 catégories d'inscription nécessite un complément de délivrance par courrier.

Type d'inscription de sureté (à compter du 01/01/2023)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Saisie pénale de fonds de commerce	Néant	11/09/2025	-
Warrants agricoles	Néant	11/09/2025	-
Nantissements conventionnels de parts de sociétés	Néant	11/09/2025	-
Inscriptions de gage sans dépossession à partir du 01/01/2023	Néant	11/09/2025	-

Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Privileges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	11/09/2025	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	11/09/2025	-
Nantissements de fonds agricole	Néant	11/09/2025	-
Privileges du Trésor Public	Néant	11/09/2025	-
Protêts	Néant	11/09/2025	-
Privileges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	11/09/2025	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	11/09/2025	-
Déclarations de créances	Néant	11/09/2025	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	11/09/2025	-
Publicité de contrats de location	Néant	11/09/2025	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	11/09/2025	-



Type d'inscription de privilège	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Gage des stocks	Néant	11/09/2025	-
Warrants (hors agricoles)	Néant	11/09/2025	-
Prêts et délais	Néant	11/09/2025	-
Biens inaliénables	Néant	11/09/2025	-
Nantissements de parts de société civile jusqu'au 31/12/2022	Néant	11/09/2025	-
Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)			
Animaux	Néant	11/09/2025	-
Horlogerie et Bijoux	Néant	11/09/2025	-
Instruments de musique	Néant	11/09/2025	-
Matériels, mobiliers et produits à usage professionnel non visés dans les autres catégories	Néant	11/09/2025	-
Matériels à usage non professionnel autres qu'informatiques	Néant	11/09/2025	-

MA

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Matériels liés au sport	Néant	11/09/2025	-
Matériels informatiques et accessoires	Néant	11/09/2025	-
Meubles meublants	Néant	11/09/2025	-
Meubles incorporels autres que parts sociales	Néant	11/09/2025	-
Monnaies	Néant	11/09/2025	-
Objets d'art, de collection ou d'antiquité	Néant	11/09/2025	-
Parts sociales	Néant	11/09/2025	-
Produits de l'édition, de la presse ou d'autres industries graphiques	Néant	11/09/2025	-
Produits liquides non comestibles	Néant	11/09/2025	-
Produits textiles	Néant	11/09/2025	-
Produits alimentaires	Néant	11/09/2025	-

142

Type d'inscription de gage (jusqu'au 31/12/2022)	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes concernées
Autres	Néant	11/09/2025	-

192